

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Recherche sur l'opinion publique	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP363-140002/B	Date 2015-01-02
Client Reference No. - N° de référence du client EP363-14-0002	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$CY-016-66465	
File No. - N° de dossier cy016.EP363-140002	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-02-27	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Schou, Christian	Buyer Id - Id de l'acheteur cy016
Telephone No. - N° de téléphone (613) 995-2278 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES CANADA 5TH FL. 350 ALBERT ST. OTTAWA Ontario K1A0S5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Communication Procurement Directorate/Direction de l'approvisionnement en communication
360 Albert St./ 360, rue Albert
12th Floor / 12ième étage
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

EP363-140002/B

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

cy016EP363-140002

Buyer ID - Id de l'acheteur

cy016

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DEMANDE DE PROPOSITION EP363-140002/B

POUR

LA RECHERCHE SUR L'OPINION PUBLIQUE

**DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES – DOC
POUR
RECHERCHE SUR L'OPINION PUBLIQUE (ROP)**

La présente offre à commandes exclut les livraisons à des adresses situées dans des secteurs visés par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG).

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1	4
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1 INTRODUCTION	4
1.2 SOMMAIRE	4
1.3 OFFRES À COMMANDES	5
1.4 COMPTE RENDU	6
PARTIE 2	7
INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	7
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	7
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES	7
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE	8
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	9
2.5 LOIS APPLICABLES	10
2.6 FONDEMENT DU TITRE DU CANADA SUR LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	10
PARTIE 3	11
INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	11
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	11
3.2 PROFIL DE L'OFFRANT	12
PARTIE 4	13
PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	13
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	13
4.2 MÉTHODES DE SÉLECTION	13
PARTIE 5	15
ATTESTATIONS	15
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	15
PARTIE 6	18
OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	18
A. OFFRE À COMMANDES	18
6.1 OFFRE	18

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

6.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	18
6.3	DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES.....	18
6.4	RESPONSABLES.....	19
6.5	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	19
6.6	UTILISATEURS DÉSIGNÉS.....	20
6.7	PROCÉDURES D'UTILISATION DES OFFRES À COMMANDES	20
6.8	IDENTIFICATION DU SOUS-TRAITANT POUR LES TRAVAUX SUR LE TERRAIN	22
6.9	AJOUT OU REMPLACEMENT DU PERSONNEL	22
6.10	INSTRUMENT DE COMMANDE	23
6.11	LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	23
6.12	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	23
6.13	ATTESTATIONS.....	24
6.14	LOIS APPLICABLES	24
6.15	ADMINISTRATION DE L'OFFRE À COMMANDES	25
6.16	AUCUN RAPPORT SUR LES INTENTIONS DE VOTE ÉLECTORAL OU AU SEIN DES PARTIS.....	26
6.17	TITRE DU CANADA SUR LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	27
6.18	RAPPORT FINAL.....	27
B.	CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	28
6.1	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	28
6.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	28
6.3	DURÉE DU CONTRAT	28
6.4	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	28
6.5	PAIEMENT.....	28
6.6	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	30
6.7	ASSURANCES.....	30
6.8	RESPONSABLES.....	30
6.9	ATTESTATION DE NEUTRALITÉ POLITIQUE.....	31
ANNEXE « A ».....		32
	ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	32
ANNEXE « B ».....		45
	BASE DE PAIEMENT	45
ANNEXE « C ».....		98
	EVALUATION TECHNIQUE ET FINANCIERE	98
ANNEXE « D ».....		183
	LOIS, POLITIQUES ET NORMES APPLICABLES À LA RÉALISATION D'UNE RECHERCHE SUR L'OPINION PUBLIQUE POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA	183
ANNEXE « E ».....		186
	LISTE DE VÉRIFICATION CONCERNANT LES RAPPORTS FINAUX DE RECHERCHE SUR L'OPINION PUBLIQUE	186

ANNEXE « F »	187
ATTESTATION DE NEUTRALITÉ POLITIQUE	187
ANNEXE « G »	188
NORMES POUR LA RECHERCHE SUR L'OPINION PUBLIQUE EFFECTUÉE PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA	188
ANNEXE « H »	189
OUTIL D'ÉVALUATION DE CAMPAGNES PUBLICITAIRES (OECF)	189
APPENDICE « 1 »	194
PRÉSENTATION DE L'OFFRANT – SÉRIES DE RECHERCHE	194
APPENDICE « 2 »	195
CONSENTEMENT À SOUMETTRE LE CURRICULUM VITÆ	195
APPENDICE « 3 »	196
CONSENTEMENT AUX RAPPORTS DE RECHERCHE SUR L'OPINION PUBLIQUE	196
APPENDICE « 4 »	197
MODÈLE DES COMPÉTENCES	197

PARTIE 1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 INTRODUCTION

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des annexes et des appendices, et elle est divisée comme suit :

Partie 1	Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
Partie 2	Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
Partie 3	Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
Partie 4	Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
Partie 5	Attestations: comprend les attestations à fournir;
Partie 6	6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent : 6A, contient l'offre à commandes de l'offrant et les clauses et conditions applicables; 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes et les appendices sont énumérés à la table des matières.

1.2 SOMMAIRE

Cette DOC porte sur la prestation de services de recherche sur l'opinion publique (ROP) qui sera exécutée pour divers ministères et organismes du gouvernement fédéral. La DOC a été conçue pour favoriser la participation de tous les types de fournisseurs de services de ROP, y compris les petites, moyennes et grandes entreprises, les coentreprises ou les entreprises spécialisées en termes de groupes cibles, de régions géographiques, de domaines de recherche ou de méthodologies.

Les offrants sont invités à présenter une offre pour n'importe lequel ou la totalité des séries individuelles ROP suivants. (tel qu'indiqué ci-dessous).

1. Série A – Travail sur le terrain et tabulation des données liés aux sondages en ligne (annexe « A1 »);
2. Série B – Travail sur le terrain et tabulation des données liés aux sondages téléphoniques (annexe « A2 »);
3. Série C – Recherche qualitative (annexe « A3 »); et
4. Série D – Recherche quantitative (annexe « A4 »).

Remarque :

Les offants qui présentent une offre pour les séries C et D seront pris en considération pour la série E – Recherche qualitative et quantitative (annexe « A5 »).

Définition du terme « recherche sur l'opinion publique (ROP) »

Les offres à commandes seront utilisées dans le cadre de projets correspondant à la définition du terme « recherche sur l'opinion publique » établie par le Conseil du Trésor et contenue dans la Politique de communication du gouvernement du Canada :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=12316§ion=text>. Voici comment y est définie la ROP au gouvernement du Canada :

" [...] la collecte planifiée, par une institution du gouvernement ou en son nom, des opinions, attitudes, perceptions, jugements, sentiments, idées, réactions ou avis, destinés à répondre aux besoins du gouvernement, que cette information soit réunie auprès de personnes (y compris les employés d'institutions du gouvernement), d'entreprises, d'institutions ou d'autres entités, grâce à des méthodes quantitatives ou qualitatives, sans égard à l'envergure ou au coût de l'activité. "

La définition comprend tous les aspects de la ROP, y compris des activités telles que la conception et la mise à l'essai d'une méthode de collecte et d'instruments ainsi que l'échantillonnage, la cueillette, la saisie, la codification et l'analyse primaire des données, et la création et la gestion de panels en ligne.

On invite également les offants à consulter la Procédure de gestion de la recherche sur l'opinion publique (<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=28033>) pour obtenir de plus amples renseignements sur la démarche que les ministères et organismes doivent observer.

1.3 OFRES À COMMANDES

Une offre à commandes (OC) est une offre qu'un fournisseur fait au Canada et qui permet à ce dernier d'acheter des biens, des services ou une combinaison des deux, selon la demande, pendant une période précise, en ayant recours à un processus de commande subséquente qui incorpore les conditions ainsi que les prix de l'offre à commandes.

Une offre à commandes n'est pas en soi un contrat. Un contrat distinct intervient chaque fois que le processus de commande subséquente est utilisé pour la fourniture de biens et/ou la prestation de services en fonction de l'offre à commandes des fournisseurs qualifiés. Lorsqu'on passe une commande subséquente, le Canada s'engage sans condition à accepter l'offre du fournisseur pour la fourniture des biens et/ou la prestation des services décrits dans l'offre à commandes, dans la mesure précisée. Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser **250 000 \$** (taxes applicables incluses).

Cinq (5) listes distinctes de fournisseurs qualifiés seront établies pour la prestation de services de recherche sur l'opinion publique.

Un maximum de dix (10) offres à commandes individuelles et ministérielles (OCIM) pourraient être attribuées pour chaque série à la suite de cette demande de soumissions.

L'offre à commandes sera en vigueur de sa date d'attribution au 31 mars 2018, et sera assortie de trois (3) périodes d'option d'un an chacune, selon les mêmes conditions.

Les offerants peuvent soumettre une offre pour la Série A, la Série B, la Série C et/ou la Série D. Les offerants qui soumettent une offre pour la Série C et la Série D seront automatiquement pris en compte pour la Série E. Toutefois, les offerants doivent clairement indiquer quelle série ils soumissionnent. Les propositions seront évaluées séparément pour chaque série et les OC seront attribuées aux offerants qui ont obtenu les notes combinées les plus élevées pour le mérite technique et le prix pour chaque série.

Les séries sont les suivantes :

Série A – Travail sur le terrain et tabulation des données liés aux sondages en ligne (Voir les détails de l'Énoncé des travaux à l'annexe « A1 »).

Série B – Travail sur le terrain et tabulation des données liés aux sondages téléphoniques (Voir les détails de l'Énoncé des travaux à l'annexe « A2 »).

Série C – Recherche qualitative (Voir les détails de l'Énoncé des travaux à l'annexe « A3 »).

Série D – Recherche quantitative (Voir les détails de l'Énoncé des travaux à l'annexe « A4 »).

Série E – Recherche qualitative et quantitative (Voir les détails de l'Énoncé des travaux à l'annexe « A5 »).

1.4 COMPTE RENDU

Les offerants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offerants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les **15 jours ouvrables**, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2014/09/25) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 180 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

NOMBRE	DATE	DESCRIPTION
A3050T	2010-01-11	Définition du contenu canadien
M9033T	2011-05-16	Capacité financière

2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués ci-dessous :

Les offres doivent être présentées au plus tard à 14h00 (heure normale de l'est) le vendredi 6 février 2015 à la:

Réception des soumissions
Département des travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Unité de réception des soumissions (URS)
Portage III, 0B2
11, rue Laurier
Gatineau, Québec
Par messagerie: J8X 4A6 Par courrier régulier: K1A 0S5
Téléphone (819) 956-3370

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#) L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur les Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes **au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC)**. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère

exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.5 LOIS APPLICABLES

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 FONDEMENT DU TITRE DU CANADA SUR LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le département de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada, car l'objet principal du contrat ou des biens livrables en vertu du contrat est de générer des connaissances et une information pour diffusion dans le public.

PARTIE 3 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (cinq (5) copies papier et une (1) copie électronique sur CD ou clé USB)

Section II : offre financière (une (1) copie papier et une (1) copie électronique sur CD ou clé USB)

Section III: attestations (une (1) copie papier).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Lorsqu'un offrant soumet une offre pour plus d'une série, il peut soumettre une seule offre; toutefois, l'offrant doit répondre à toutes les exigences séparément pour chaque série.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe « B », la Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

3.2 PROFIL DE L'OFFRANT

Peu de temps après l'attribution des offres à commandes, on invitera les titulaires d'offres à commandes à soumettre de la documentation supplémentaire sur leur expérience et leurs connaissances acquises dans le cadre de projets, de façon à aider les ministères et organismes fédéraux à choisir les fournisseurs pertinents pour chacun de leurs projets.

PARTIE 4 PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

Les critères techniques obligatoires et cotés sont décrit en détail à l'annexe « C ».

4.1.2 Évaluation financière

Les critères pour l'évaluation financière sont décrit en détail à l'annexe « C ».

4.2 MÉTHODES DE SÉLECTION

4.2.1 Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
- b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
- c. obtenir le nombre minimal de 80 pourcent des points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés par série. La seule exception sera pour l'exigence cotée portant sur les caractéristiques environnementales, qui ne compte pas de minimum. Étant donné que chaque série est réalisée selon une échelle différente, veuillez consulter l'annexe « C ».

4.2.2 Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences (a), b), et c) seront déclarées non recevables.

4.2.3 La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de **80 %** sera accordée au mérite technique et une proportion de **20 %** sera accordée au prix.

4.2.4 Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par **80 %**.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

- 4.2.5** Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de **20 %**.
- 4.2.6** Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
- 4.2.7** La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. Pour chaque série, les dix (10) soumissions recevables qui obtiendront les notes combinées les plus élevées pour le mérite technique et le prix seront recommandées pour l'attribution d'une offre à commandes pour chaque série.

PARTIE 5 ATTESTATIONS

Les offrans doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrans remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE

5.1.1 Attestation préalable à l'émission d'une offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande du responsable de l'offre à commandes et de fournir les attestations dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.1.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - offre, des instructions uniformisées 2006. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.1.2 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.2.1 Attestation du contenu canadien

5.1.2.1.1 Clause du *Guide des CCUA A3050T* (2010-01-11), Définition du contenu canadien

Cet achat est limité aux services canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() le service offert est un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T.

Signature

Date

5.1.2.2 Études et expérience

L'offrant atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitae et les documents à l'appui présentés avec son offre, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts.

En outre, l'offrant garantit que chaque individu qu'il a offert est en mesure d'exécuter les travaux dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Signature

Date

5.1.2.3 Statut et disponibilité du personnel

L'offrant atteste que, s'il obtient une offre à commandes découlant de la demande d'offres à commandes, chaque individu proposé dans son offre sera disponible pour exécuter les travaux dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes, tel qu'exigé par le représentant du Canada, au moment indiqué dans la commande ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, l'offrant est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans son offre, l'offrant peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire. L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle de l'offrant : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si l'offrant a proposé un individu qui n'est pas un employé de l'offrant, l'offrant atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. L'offrant doit, sur demande du responsable de l'offre à commandes, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée à l'offrant ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que l'offre soit déclarée non recevable.

Signature

Date

5.1.2.4 Attestation de langue officielle

L'offrant certifie que le travail sur le terrain à réaliser en réponse à la demande d'offres à commandes pour la prestation de services de recherche sur l'opinion publique sera effectué dans la langue officielle du répondant, sous la supervision de personnel bilingue. Dans les cas où l'intervieweur initial n'est pas bilingue et que le répondant demande que l'entrevue ait lieu dans l'autre langue officielle, un transfert ou un rappel doit être effectué dans les 20 minutes suivant l'appel initial. Cette démarche s'applique, sauf si le répondant préfère fixer un rappel à une heure qui lui convient mieux ou si le sondage doit être effectué dans une langue autre que le français ou l'anglais.

Signature

Date

PARTIE 6 OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

La présente offre à commandes exclut les livraisons à des adresses situées dans des secteurs visés par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG).

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 OFFRE

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.2.1 Conditions générales

2005 (2014/09/25) Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES

6.3.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la date d'autorisation au 31 mars, 2018.

6.3.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour trois (3) période(s) supplémentaire(s) d'un (1) an.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes au moins **rente (30) jours avant la date d'expiration** de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.4 RESPONSABLES

6.4.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes sera identifié lors de l'émission de l'offre à commandes.

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.4.2 Responsable technique et de coordination

La Direction de la recherche en opinion publique (DROP) de TPSGC est le responsable technique et de coordination pour le gouvernement du Canada en matière de recherche sur l'opinion publique.

6.4.3 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.4.4 Représentant de l'offrant

L'offrant a désigné le représentant suivant en tant que personne-ressource principale pour toute question relative à la présente offre à commandes :

(Le responsable de l'offrant sera identifié lors de l'émission de l'offre à commandes)

6.5 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générales des approvisionnements
Direction de l'acquisition en communications
360, rue Albert, 12ième étage
Ottawa, Ontario K1A 0S5

6.7 PROCÉDURES D'UTILISATION DES OFFRES À COMMANDES

6.7.1 Sélection des fournisseurs en vue des commandes

Le processus d'approvisionnement est conçu de façon à permettre au gouvernement du Canada de facilement faire appel aux fournisseurs qui se sont préqualifiés pour les séries. Le fournisseur approprié pour chaque projet seront déterminés au cas par cas par le ministère ou l'organisme client. Les ministères et organismes devront justifier leur choix de fournisseur par écrit. Pour aider les ministères et organismes à sélectionner la série la plus pertinente ainsi que les fournisseurs pour chaque projet, ils ont accès aux renseignements financiers contenus dans les offres à commandes, aux profils de l'offrant, ainsi qu'aux conseils de la Direction de la recherche en opinion publique (DROP).

Lorsqu'on juge qu'un projet porte sur plus d'une série, la sélection du fournisseur sera limitée aux titulaires d'offres à commandes dans tous les séries applicables.

Le fournisseur retenu devra fournir une proposition dont le chargé de projet sera satisfait et qui sera conforme à la base de paiement contenue dans l'offre à commandes du fournisseur.

6.7.2 Procédures relatives aux commandes

L'autorité contractante procédera comme suit pour émettre une commande subséquente:

- Le chargé de projet fournira à l'offrant un Énoncé de travail à accomplir. L'offrant soumettra au chargé de projet une estimation pour le projet et une proposition en réponse aux travaux décrits dans l'énoncé des travaux.
- L'estimation des coûts du projet sera établie en appliquant les taux précisés dans la base de paiement de l'entreprise. La proposition doit contenir une ventilation du niveau d'effort et des coûts qui s'y rapportent conformément à la base de paiement de l'offrant.
- Le chargé de projet fournira l'offre et une estimation des coûts du projet à la Direction de la recherche sur l'opinion publique (DROP), qui après examen, émettra un numéro d'enregistrement.
- L'offrant sera autorisé par l'autorité contractante à amorcer les travaux par l'émission d'une commande subséquente.

- L'offrant ne devra pas débiter les travaux tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas reçu une commande subséquente à une offre à commandes de l'autorité contractante.

6.7.3 Documentation de la proposition

Pour chaque commande subséquente, l'offrant préparera une proposition détaillée qui constituera le fondement de l'offre à commandes. Les Normes pour la recherche sur l'opinion publique (Sondages téléphoniques et en ligne) effectuée par le gouvernement du Canada décrivent des éléments qui sont requis dans la documentation de la proposition. En l'absence de normes du gouvernement du Canada pour la recherche qualitative, les éléments suivants doivent être compris dans la proposition, s'il y a lieu :

- énoncé du but, des objectifs et des sujets ou des domaines en question;
- présentation en détail des besoins en matière d'information ou des questions auxquelles la recherche permettra de répondre;
- description de la façon dont l'entreprise comprend le problème ou les questions à étudier et la façon dont le Canada utilisera ces renseignements;
- description détaillée de la méthodologie et des publics cibles;
- fondement de l'approche et justification de la portée (p. ex., nombre et emplacement des groupes de discussion/entrevues) et choix conceptuels;
- méthodes de recrutement (aléatoire, par des recruteurs, d'après des listes ministérielles, listes louées à des courtiers, etc.), procédures de recrutement et confirmation pour garantir la présence de participants qualifiés;
- détails sur les méthodes et procédures d'échantillonnage, y compris, le cas échéant, la composition et la description des panels en ligne;
- précisions sur tout honoraire et incitatif, notamment ce qui les justifie;
- description de la façon dont les droits des participants, y compris les droits des enfants, des jeunes et des participants vulnérables, seront respectés, s'il y a lieu;
- renseignements sur le recruteur;
- tous les besoins technologiques, y compris les besoins en matière d'enregistrement audio ou vidéo et d'interprétation simultanée;
- renseignements sur les équipements de tests;
- besoins analytiques;
- brève description de la façon dont les données seront analysées compte tenu des objectifs et des questions de recherche, y compris les analyses spéciales;
- détail des produits livrables, y compris le plan et la structure du rapport final et nombre de CD et d'exemplaires papier nécessaires au rapport final;
- calendrier précis des étapes du projet précisant les dates et les responsabilités pour chaque étape;
- nom et rôle des membres de l'équipe participant au projet;
- calcul détaillé des coûts conformément à la base de paiement de l'offre à commandes.

6.8 IDENTIFICATION DU SOUS-TRAITANT POUR LES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

Lorsque des sous-traitants sont engagés, le sous-traitant autorisé pour les travaux sur le terrain sera identifié dans l'offre à commandes.

Le même sous-traitant devra réaliser tous les projets pendant la durée de l'offre à commandes, à moins d'obtenir une autorisation écrite de la part de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Pour remplacer le sous-traitant pour les travaux sur le terrain, le détenteur de l'offre à commandes doit soumettre tous les documents et exemples de projets conformément aux exigences cotés applicables de la demande d'offre à commandes (DOC).

Le sous-traitant est :

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Remarque: Le titulaire de l'offre à commandes est responsable de s'assurer de la qualité du travail du sous-traitant.

6.9 AJOUT OU REMPLACEMENT DU PERSONNEL

6.9.1 Gestionnaires du travail sur le terrain (Série A et B seulement)

Pour ajouter un Gestionnaire du travail sur le terrain à l'offre à commandes, le titulaire de l'offre à commandes doit fournir au responsable de l'offre à commandes, pour évaluation, le nom de la personne proposée ainsi que le curriculum vitae et des renseignements pertinents sur l'expérience de cette personne. Celle-ci sera évaluée en fonction des critères cotés concernant leur qualifications et expérience de travail de la DOC pour la série visée. Pour la Série A – Travail sur le terrain et tabulation des données liés aux sondages en ligne, les exigences cotées applicable sont CA.1 et CA.2. Pour la Série B – Travail sur le terrain et tabulation des données liés aux sondages téléphoniques, les exigences cotées applicable sont CB.1 et CB.3. La personne proposée doit obtenir la note de passage exigée de 80 % pour chacun des critères cotés pour que son nom soit ajouté à l'offre à commandes.

6.9.2 Chercheurs principaux (Série C, D, et E seulement)

Pour ajouter un chercheur principal à l'offre à commandes, le titulaire de l'offre à commandes doit fournir au responsable de l'offre à commandes, pour évaluation, le nom de la personne proposée ainsi que le curriculum vitae et des renseignements pertinents sur l'expérience de cette personne. Celle-ci sera évaluée en fonction des critères cotés concernant leur qualifications et expérience de travail de la DOC pour la série visée. Pour la Série C – Recherche qualitative, les exigences cotées applicable sont CC.1 et CC.2. Pour la Série D – Recherche quantitative, les exigences cotées applicable sont CD.1 et CD.2. Pour la Série E, critères applicable de la Série C ou de la Série D seront utilisés. La personne proposée doit obtenir la note de passage exigée de 80 % pour chacun des critères cotés pour que son nom soit ajouté à l'offre à commandes.

6.9.3 Liaisons avec les clients (Série C, D, et E seulement)

Pour ajouter une Liaison avec les clients à l'offre à commandes, le titulaire de l'offre à commandes doit fournir au responsable de l'offre à commandes, pour évaluation, le nom de la personne proposée ainsi que le curriculum vitae et leur profil linguistique.

6.10 INSTRUMENT DE COMMANDE

Les travaux seront autorisés ou confirmés par l'utilisateur désigné par l'entremise d'une commande subséquente à une offre à commandes.

6.11 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser **250,000.00\$** (taxes applicables incluses).

6.12 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2014/09/25), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) Les conditions générales supplémentaires 4008 (2008/12/12), Renseignements personnels et A9122C (2018/05/12), Protection et sécurité des données stockées dans des bases de données;
- e) les conditions générales 2035 (2014/09/25), Conditions générales – besoins plus complexes de services;
- f) l'annexe « A », Énoncé des travaux;
- g) l'annexe « B », Base de paiement ;
- h) l'offre de l'offrant en date du _____.

6.13 ATTESTATIONS

6.13.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

6.13.2 Clauses du *Guide des CCUA*

NUMERO	DATE	DESCRIPTION
M3800C	2006/08/15	Estimation de cout
M3020C	2010/01/11	Statut et disponibilité du personnel
M3060C	2008/05/12	Attestation du contenu canadien
W0002D	2000/12/01	Livraisons à effectuer en dehors d'une zone de règlement des revendications territoriales globales

6.14 LOIS APPLICABLES

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.15 ADMINISTRATION DE L'OFFRE À COMMANDES

6.15.1 Conditions à remplir pour détenir d'une offre à commandes

Le détenteur d'OC reconnaît que les éléments suivants constituent des conditions à remplir dans le cadre de la présente offre à commandes :

a) le détenteur d'OC et les membres de sa coentreprise, selon le cas, doit continuer de satisfaire à toutes les exigences en matière de qualification décrites dans la DOC EP363-140002/B pendant qu'il détient une offre à commandes;

b) toutes les attestations présentées dans l'offre originale de l'offrant sont valides à la date de la présente offre à commandes et le demeureront pendant la durée de l'offre à commandes; l'offrant reconnaît que le Canada est autorisé à vérifier ces attestations pendant la durée de l'offre à commandes;

c) L'offrant reconnaît que tous les projets en ligne découlant de l'offre à commandes doivent respecter les normes du Web sur l'accessibilité et la convivialité du gouvernement du Canada ou les lignes directrices élaborées par le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont réalisés. L'offrant atteste qu'il peut collaborer avec les responsables ministériels dans la mise à l'essai et le diagnostic du projet afin de respecter toutes les normes applicables.

Le Canada peut, en tout temps pendant la durée de l'offre à commandes, vérifier la conformité à ces conditions, et une infraction à ces conditions constituera un motif valable pour retirer la permission d'utiliser la présente Offre à commandes.

6.15.2 Exigences relatives à la qualification continue

a) L'offrant ou les membres de la coentreprise doit prévenir immédiatement le responsable de l'offre à commandes s'il ne répond plus aux exigences obligatoires de qualification dans le cadre de cette offre à commandes.

b) TPSGC pourra exiger que le détenteur d'OC confirme sa qualification à tout moment. Par exemple, le responsable de l'OC peut exiger qu'un détenteur d'OC fournisse la preuve :

- i. que l'assurance à laquelle il souscrit continue de répondre aux exigences de l'invitation EP363-140002/B;
- ii. qu'il continue de détenir les compétences techniques et l'expérience nécessaires pour assurer les services pour lesquels il s'est qualifié;
- iii. que la composition de la coentreprise, le cas échéant, demeure telle qu'elle a été énoncée dans l'offre à commandes.

c) que dans les cas où l'offrant ne répond plus aux différentes exigences de qualification, le, Canada se réserve le droit de :

- i. mettre entièrement de côté l'offre à commande jusqu'à ce que l'offrant démontre qu'il répond aux exigences pour lesquelles on a constaté qu'il accusait des lacunes. Au cours de cette période, cet offrant ne pourra obtenir de commandes subséquentes à l'offre à commandes;

- ii. mettre de côté la qualification de l'offrant pour une série particulière jusqu'à ce que le détenteur d'OC démontre qu'il répond aux exigences pour lesquelles on a constaté qu'il accusait des lacunes. Au cours de cette période, l'offrant ne pourra obtenir de commandes subséquentes à l'offre à commandes pour cette série.

6.15.3 Retrait de l'autorisation d'utiliser l'offre à commandes

Le Canada peut, à n'importe quel moment, retirer à un ministère ou un organisme l'autorisation d'utiliser cette offre à commandes.

6.15.4 Évaluation du rendement du fournisseur et des utilisateurs désignés

Comme il est énoncé à la section intitulée « Exigences relatives à la qualification continue » ci-dessus, le Canada se réserve le droit de mettre de côté l'offre à commandes d'un offrant.

Voici une liste non exhaustive de situations pouvant entraîner la mise de côté de l'offre à commandes :

1. un retard dans la prestation des services requis;
2. la qualité du rendement (p. ex. les services fournis ne sont pas conformes à la portée des travaux précisée dans la commande subséquente);
3. la révision des prix;
4. la violation d'une ou de plusieurs des conditions particulières indiquées dans l'offre à commandes (p. ex., manquement aux exigences minimales de la DOC ou non-respect des limites des commandes subséquentes);
5. l'annulation du contrat découlant de l'offre à commandes par le Canada à la suite d'un manquement;
6. le Canada a pris des mesures à l'endroit de l'offrant conformément à la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs (ou à toute politique semblable qui pourrait être en vigueur de temps à autre);
7. la distribution ou la publication de renseignements qui vont à l'encontre des conditions, des prix ou de la disponibilité des systèmes répertoriés dans cette offre à commandes.

6.15.5 Résiliation de commandes subséquentes individuelles passées dans le cadre de cette offre à commandes

Si une commande subséquente passée dans le cadre de cette OC est résiliée, cela n'affectera pas l'offre à commandes. Cependant, l'offrant reconnaît qu'un manquement en vertu d'un contrat passé dans le cadre de cette OC pourra donner lieu à la résiliation de cette offre à commandes, à la discrétion de l'autorité de l'offre à commandes.

6.16 AUCUN RAPPORT SUR LES INTENTIONS DE VOTE ÉLECTORAL OU AU SEIN DES PARTIS

L'entrepreneur doit veiller à ce qu'aucun rapport écrit, verbal ou électronique transmis aux clients du gouvernement du Canada ne contienne de l'information sur les intentions de vote des électeurs, les préférences quant aux partis politiques ou le rang ceux-ci aux yeux des électeurs ou quant au rendement d'un parti politique ou de ses dirigeants. L'entrepreneur doit se conformer entièrement aux exigences en matière de neutralité politique du gouvernement du Canada.

6.17 TITRE DU CANADA SUR LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le département de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada, pour les motifs suivants : l'objet principal du contrat ou des biens livrables en vertu du contrat est de générer des connaissances et une information pour diffusion dans le public.

6.18 RAPPORT FINAL

Conformément à la l'article 15.1 de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada (2004 c.11)*, le rapport, spécifié à l'annexe « D » section D.5, doit être transmis au bibliothécaire et archiviste du Canada. Le rapport final fera dès lors partie du domaine public. Le rapport doit aussi conformer aux règlements relatifs aux contrats de recherche sur l'opinion publique. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les règlements relatifs aux contrats de recherche sur l'opinion publique, consultez la page suivante :

<http://laws.justice.gc.ca/fra/DORS-2007-134/index.html>.

Pour une liste complète de toutes les exigences en matière d'établissement de rapport sur la ROP, y compris les règlements, politiques et normes liés à la ROP, veuillez consulter la Liste de vérification : Rapport final de recherche sur l'opinion publique, reproduite figure à l'annexe « E ».

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES

6.2.1 Conditions générales

2035 (2014/09/25), Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3 DURÉE DU CONTRAT

6.3.1 Période du contrat

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

6.5 PAIEMENT

6.5.1 Base de paiement

L'entrepreneur sera payé conformément à l'annexe « B », Base de paiement, ci-jointe, pour les travaux exécutés conformément aux commandes subséquentes aux offres à commandes et sous réserve de l'acceptation du Chargé de projet.

6.5.2 Base de paiement – Limitation des dépenses

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de _____ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
 - a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
 - b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux, selon la première de ces conditions à se présenter.
3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

6.5.3 Contrôle de temps

Clause du *Guide des CUA* C0711C (2008/05/12), Contrôle de temps

6.5.4 Limite de prix

Clause du *Guide des CUA* C6000C (2011/05/16), Limite de prix

6.6 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

1. Chaque facture doit être appuyée par:
 - a. factures sur lesquelles figure une ventilation du cout total (les catégories de services et le nom des ressources, le nombre d'heure par catégorie et les taux horaires; les dépenses directes);
 - b. les parties du travail effectuées en sous-traitance;
 - c. une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance;
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.7 ASSURANCES

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

6.8 RESPONSABLES

6.8.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour la commande subséquente sera identifiée dans la commande subséquente à l'offre à commande.

L'autorité contractante est responsable de la gestion de la commande subséquente et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée de la commande subséquente ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.8.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans la commande subséquente. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification à la commande subséquente émise par l'autorité contractante.

6.8.3 Représentant de l'offrant

Le représentant de l'offrant pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.9 ATTESTATION DE NEUTRALITÉ POLITIQUE

L'entrepreneur doit remplir et soumettre l'attestation de neutralité politique retrouvé à l'annexe « F » avec le rapport finale présenté au responsable du projet.

**ANNEXE « A »
ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

Annexe « A1 » – Série A (Travail sur le terrain et tabulation des données liés aux sondages en ligne)

Annexe « A2 » – Série B (Travail sur le terrain et tabulation des données liés aux sondages téléphoniques)

Annexe « A3 » – Série C (Recherche qualitative)

Annexe « A4 » – Série D (Recherche quantitative)

Annexe « A5 » – Série E (Recherche qualitative et quantitative)

=====

ANNEXE « A1 »

SÉRIE A

TRAVAIL SUR LE TERRAIN ET TABULATION DES DONNÉES LIÉS AUX SONDAGES EN LIGNE

A1.1 SERVICES REQUIS

La présente section décrit le travail qui peut être effectué dans le cadre de toute offre à commandes subséquente concernant la Série A - Travail sur le terrain et tabulation des données liés aux sondages en ligne.

L'offrant sera appelé, selon la demande, à réaliser du travail sur le terrain en ligne, et à faire la tabulation des données. L'offrant devra s'acquitter des tâches suivantes : programmation, pré-test, collecte et tabulation de données à partir de questionnaires et sondages pré-tests fournis par le client. En outre, il devra fournir les résultats des pré-tests et les résultats finaux.

Les entreprises retenues pourraient donc devoir assurer la prestation **d'une partie ou de la totalité** des services suivants :

- assister à des réunions (en personne ou par conférence téléphonique) avec le chargé de projet pour discuter du but et des objectifs de la recherche, de la conception, du calendrier de recherche, etc.;
- assurer la liaison avec le client dans l'une ou l'autre des langues officielles;
- donner des conseils sur la conception de l'échantillon, y compris la taille, la pondération et la définition des répondants au sondage ainsi que les autres aspects de la méthode de recherche;
- traduire la version définitive du questionnaire dans l'autre langue officielle et la réviser au besoin;
- programmer un questionnaire à l'aide d'un système d'interview sur le Web assisté par ordinateur (IWAO) (ou encore, reproduire le questionnaire aux fins des entrevues);
- si l'on fait appel à un panel, en décrire pleinement la composition;
- enregistrer le sondage auprès du système national d'enregistrement des sondages;
- préparer et faire parvenir par courriel les invitations destinées aux répondants éventuels du sondage réalisé en ligne;
- informer les répondants de leurs droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et*

des documents électroniques et de la Loi sur l'accès à l'information, et assurer le respect de ces droits tout au long du processus de recherche. Il faut donc notamment : informer les répondants de l'objet de la recherche; nommer le ministère, l'organisme fédéral ou le gouvernement du Canada en tant qu'institution qui parraine la recherche; indiquer que la participation au sondage est volontaire, et que l'information fournie sera traitée conformément aux exigences de la Loi sur la protection des renseignements personnels, de la Loi sur l'accès à l'information et des autres lois pertinentes;

- préparer l'échantillon;
- épurer la liste;
- héberger le sondage en ligne;
- établir des liens sécurisés et confidentiels au sondage en ligne à l'intention des répondants;
- examiner en direct le sondage avant le lancement, ce qui peut comprendre des révisions;
- fournir des codes d'utilisateur et des mots de passe;
- offrir un soutien aux répondants;
- mettre en place des mesures efficaces de contrôle de la qualité;
- mettre à l'essai le questionnaire en français et en anglais;
- donner un compte rendu des résultats des pré-tests;
- effectuer le travail sur le terrain dans la langue officielle du répondant, sous la supervision de personnel bilingue, pour parvenir à compléter le nombre d'entrevues requis;
- mettre en place des mesures efficaces de contrôle de la qualité dans les deux langues officielles;
- assurer le codage des données;
- saisir les résultats en vue de créer les tableaux et les procédures de codage déterminés en consultation avec le chargé de projet;
- sauvegarder les données recueillies sur des serveurs et des serveurs de sauvegarde canadiens. La base de données doit être située et accessible uniquement au Canada. Elle doit également être physiquement indépendante de toutes les autres bases de données, directement ou indirectement, qui sont situées à l'extérieur du Canada;
- tous les aspects du traitement des données doivent être réalisés et accessibles uniquement au Canada, y compris le travail sur le terrain;
- fournir les résultats partiels pondérés au chargé de projet pendant le travail sur le terrain et remplir les fréquences pondérées immédiatement après la fin du travail sur le terrain;
- présenter un compte rendu des résultats définitifs;
- fournir une copie intégrale des tableaux de données ou des données brutes en format lisible à la machine (préférentiellement en version SPSS 14 ou version ultérieure). Tous les renseignements et identificateurs personnels sont supprimés de la base de données SPSS;
- présenter un rapport méthodologique écrit conformément à la Liste de vérification : Rapport final de recherche sur l'opinion publique (annexe « E »);
- certification, par le cadre supérieur de l'offrant, que les produits livrables finaux respectent l'exigence de neutralité politique et ne comprennent pas d'information sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants
- réaliser d'autres activités ou offrir d'autres services conformément aux exigences particulières du projet.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

A1.2 NORMES POUR LA RECHERCHE SUR L'OPINION PUBLIQUE

Le gouvernement du Canada a élaboré des normes pour les sondages en ligne quantitatifs sur l'opinion publique. Les offrants doivent s'attendre à répondre aux normes ou à les dépasser en ce qui concerne tous les projets subséquents sous contrat si une offre à commandes leur est attribuée.

Normes pour la recherche sur l'opinion publique effectuée par le gouvernement du Canada - Sondages en ligne

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/rop-por/enligne-online-fra.html>

Lorsque ces normes ne couvrent pas certains sujets, les offrants seront tenus de satisfaire aux normes de l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing (ARIM) ou de les dépasser. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les normes de recherche de l'ARIM, consultez le site Web suivant :

<http://mria-arim.ca/sites/default/uploads/files/MRIAConductFRE-Dec2007REV2010-REV.pdf>

Dans tous les cas, les normes du gouvernement du Canada en matière de recherche sur l'opinion publique ont préséance sur toutes les autres normes.

ANNEXE « A2 »**SÉRIE B****TRAVAIL SUR LE TERRAIN ET TABULATION DES DONNÉES LIÉS AUX SONDAGES
TÉLÉPHONIQUES****A2.1 SERVICES REQUIS**

La présente section décrit le travail qui peut être effectué dans le cadre de toute offre à commandes subséquente concernant la Série B – Travail sur le terrain et tabulation des données liés aux sondages téléphoniques.

L'offrant sera appelé, selon la demande, à réaliser du travail sur le terrain par téléphone, et à faire la tabulation des données. L'offrant devra s'acquitter des tâches suivantes : programmation, prétest, entrevues et tabulation de données à partir de questionnaires téléphoniques, et sondages prétest fournis par le client. En outre, il devra fournir les résultats des prétests et les résultats finaux.

Les entreprises retenues pourraient donc devoir assurer la prestation **d'une partie ou de la totalité** des services suivants :

- assister à des réunions (en personne ou par téléphone) avec le chargé de projet pour discuter du but et des objectifs de la recherche, de la conception, du calendrier de recherche, etc.;
- assurer la liaison avec la clientèle dans l'une ou l'autre des deux langues officielles;
- donner des conseils sur la conception de l'échantillon, y compris la taille, la pondération et la définition des répondants au sondage ainsi que les autres aspects de la méthode de recherche;
- traduire la version finale du questionnaire dans l'autre langue officielle et la réviser au besoin;
- programmer un questionnaire à l'aide d'un système d'interview téléphonique assisté par ordinateur (ITAO) (ou encore reproduire le questionnaire aux fins des entrevues);
- si le recrutement est confié à un comité de sélection, en décrire la composition;
- faire des appels et mener des entrevues téléphoniques (comprend les frais d'interurbain);
- épurer la liste;
- offrir un soutien aux répondants;
- assurer la prise de mesures de contrôle de la qualité efficaces;
- mettre à l'essai le questionnaire en français et en anglais;
- donner un compte rendu des résultats des prétests;
- enregistrer le sondage auprès du système national d'enregistrement des sondages;
- informer les répondants de leurs droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques* et de la *Loi sur l'accès à l'information*, et assurer le respect de ces droits tout au long du processus de recherche. Il faut donc notamment : informer les répondants de l'objet de la recherche; nommer le ministère, l'organisme fédéral ou le gouvernement du Canada en tant qu'institution qui parraine la recherche; indiquer que la participation au sondage est volontaire, et que l'information fournie sera traitée conformément aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur l'accès à l'information* et des autres lois pertinentes;

-
- effectuer le travail sur le terrain dans la langue officielle du répondant, sous la supervision de personnel bilingue, pour parvenir à compléter le nombre d'entrevues requis. Dans les cas où l'intervieweur initial n'est pas bilingue et que le répondant demande que l'entrevue ait lieu dans l'autre langue officielle, un transfert ou un rappel doit être effectué dans les 20 minutes suivant l'appel initial. Cette démarche s'applique, sauf si le répondant préfère fixer un rappel à une heure précise qui lui convient mieux;
 - faire des appels tout au long de la journée, autant le jour que le soir (jusqu'à 21 h selon le fuseau horaire);
 - mettre en place des mesures efficaces de contrôle bilingue de la qualité;
 - assurer le codage des données;
 - saisir les résultats en vue de créer les tableaux et les procédures de codage déterminés en consultation avec le chargé de projet;
 - sauvegarder les données recueillies sur des serveurs et des serveurs de sauvegarde canadiens. La base de données doit être située et accessible uniquement au Canada. Elle doit également être physiquement indépendante de toutes les autres bases de données, directement ou indirectement, qui sont utilisées à l'extérieur du Canada;
 - tous les aspects du traitement des données doivent être réalisés et accessibles uniquement au Canada;
 - fournir les résultats partiels pondérés au chargé de projet pendant le travail sur le terrain et remplir les fréquences pondérées immédiatement après la fin du travail sur le terrain;
 - présenter un compte rendu des résultats définitifs;
 - fournir une copie intégrale des tableaux de données ou des données brutes en format lisible à la machine (préférentiellement en version SPSS 14 ou version ultérieure). Tous les renseignements et identificateurs personnels sont supprimés de la base de données SPSS;
 - présenter un rapport méthodologique écrit conformément à la Liste de vérification : Rapport final de recherche sur l'opinion publique (annexe « E »);
 - Faire certifier, par le cadre supérieur de l'offrant, que les produits livrables finaux respectent l'exigence de neutralité politique et ne comprennent pas d'information sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants;
 - réaliser d'autres activités ou offrir d'autres services conformément aux exigences particulières du projet.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

A2.2 NORMES POUR LA RECHERCHE SUR L'OPINION PUBLIQUE

Le gouvernement du Canada a élaboré des normes pour les sondages téléphoniques quantitatifs sur l'opinion publique. Les offrants doivent s'attendre à répondre aux normes ou à les dépasser en ce qui concerne tous les projets subséquents sous contrat si une offre à commandes leur est attribuée.

Normes pour la recherche sur l'opinion publique effectuée par le gouvernement du Canada – Sondages téléphoniques

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/rop-por/telephone-fra.html>

Lorsque ces normes ne couvrent pas certains sujets, les offrants seront tenus de satisfaire aux normes de l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing (ARIM) ou de les dépasser. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les normes de recherche de l'ARIM, consultez le site Web suivant :

<http://mria-arim.ca/sites/default/uploads/files/MRIAConductFRE-Dec2007REV2010-REV.pdf>

Dans tous les cas, les normes du gouvernement du Canada en matière de recherche sur l'opinion publique ont préséance sur toutes les autres normes.

ANNEXE « A3 »**SÉRIE C
RECHERCHE QUALITATIVE****A3.1 SERVICES REQUIS**

Cette section décrit les travaux qui pourraient être réalisés dans le cadre de toute offre à commandes subséquente pour la Série C – Recherche qualitative.

On s'attend à ce que l'offrant entreprenne une recherche qualitative, sur demande, auprès de multiples publics cibles, en employant diverses méthodes qualitatives. Il pourra s'agir de dyades, de triades ou d'entretiens individuels, de groupes de discussion ou de séances de groupe, de séances de navigation dans les installations spécialisées ainsi que d'autres techniques en ligne, comme des groupes de discussion virtuels, des babillards de groupe, des entretiens individuels ou n'importe quelle autre technique de recherche qualitative proposée par l'offrant pour atteindre les objectifs de recherche des projets.

L'offrant pourrait être appelé à fournir des services partiels ou complets de recherche, allant de la conception de l'étude à l'analyse et à la présentation des données ainsi qu'à la production de rapports sur la recherche.

Les entreprises retenues pourraient donc devoir assurer la prestation **d'une partie ou de la totalité** des services suivants :

- assister à des réunions (en personne ou par téléphone) avec le chargé de projet pour discuter du but et des objectifs de la recherche, de la conception, y compris du choix des participants, du recrutement, des exigences administratives, des emplacements, du calendrier de recherche, du rapport provisoire, etc.;
- assurer la liaison avec la clientèle dans l'une ou l'autre des deux langues officielles;
- concevoir des questionnaires de présélection des participants et des guides pour les animateurs et les intervieweurs dans la ou les langues des participants, et les soumettre à l'approbation du chargé de projet;
- recruter les participants et les répondants, ce qui peut inclure une sélection en fonction de variables comme l'âge, le sexe, la langue officielle, l'origine ethnique, le niveau d'instruction, le revenu, etc.;
- si le recrutement est confié à un comité de sélection, en décrire la composition;
- prendre des dispositions en vue du travail sur le terrain, y compris la fourniture d'installations et de rafraîchissements ainsi que le paiement d'honoraires à chaque participant et, dans la mesure du possible, prendre les mesures nécessaires pour que les recherches sur le terrain puissent être menées dans des installations spécialisées pour que les discussions de groupe et les entrevues puissent être observées;
- lorsqu'un déplacement est nécessaire, fournir une estimation détaillée aux fins d'approbation par le chargé de projet, incluant le nom des personnes qui doivent se déplacer, les coûts estimatifs du déplacement (p. ex., transport aérien et/ou terrestre), des repas et des faux frais;
- informer les répondants de leurs droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques* et de la *Loi sur l'accès à l'information*, et assurer le respect de ces droits tout au long du processus de recherche. Il faut donc notamment : informer les répondants de l'objet de la recherche; nommer le ministère, l'organisme fédéral ou le

gouvernement du Canada en tant qu'institution qui parraine la recherche; indiquer que la participation au sondage est volontaire, et que l'information fournie sera traitée conformément aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur l'accès à l'information* et des autres lois pertinentes;

- informer les participants de l'enregistrement audio ou vidéo ou de la diffusion sur le Web des entrevues ou des discussions de groupe, de l'utilisation prévue des enregistrements ou de la présence d'observateurs;
- obtenir le consentement verbal des participants en vue de l'enregistrement audio;
- obtenir le consentement écrit des participants en vue de l'enregistrement vidéo;
- faire le nécessaire pour que les observateurs hors site disposent d'un lien audio ou vidéo, si un tel lien est disponible;
- faire le nécessaire pour enregistrer ou filmer les groupes et pour transcrire les enregistrements;
- fournir des services d'interprétation simultanée;
- diriger les discussions de groupe ou mener les entretiens;
- réaliser d'autres fonctions essentielles à l'administration de la recherche;
- sauvegarder les données recueillies sur des serveurs et des serveurs de sauvegarde canadiens. La base de données doit être située et accessible uniquement au Canada. Elle doit également être physiquement indépendante de toutes les autres bases de données, directement ou indirectement, qui sont utilisées à l'extérieur du Canada;
- tous les aspects du traitement des données doivent être réalisés et accessibles uniquement au Canada, incluant le travail sur le terrain et le recrutement;
- fournir des rapports d'étape;
- présenter un plan du rapport au chargé de projet pour approbation;
- effectuer le codage des données qualitatives, sur demande;
- analyser les résultats du travail sur le terrain;
- fournir un compte rendu verbal ou un rapport sommaire écrit;
- préparer un rapport écrit dans la langue officielle choisie par le chargé de projet, et fournir l'ébauche et la version finale du rapport (en versions électronique et papier) après la réception des commentaires relatifs à l'ébauche fournis par le chargé de projet. Le contenu du rapport écrit doit être pertinent, conformément à la Liste de vérification : Rapport final de recherche sur l'opinion publique (annexe « E »);
- traduire la version finale du rapport dans l'autre langue officielle;
- faire un exposé oral sur les résultats;
- Faire certifier, par le cadre supérieur de l'offrant, que les produits livrables finaux respectent l'exigence de neutralité politique et ne comprennent pas d'information sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants;
- réaliser d'autres activités ou offrir d'autres services conformément aux exigences particulières du projet.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

A3.2 NORMES POUR LA RECHERCHE SUR L'OPINION PUBLIQUE

En l'absence de normes du gouvernement du Canada en matière de recherche qualitative, la recherche doit répondre aux normes qualitatives de l'ARIM (<http://mria-arim.ca/fr/a-propos-de-larim/quest-ce-que-larim>) ou les dépasser.

On prévoit qu'au gouvernement du Canada des normes supplémentaires pour la recherche qualitative seront élaborées au cours de la période d'offres à commandes subséquentes et qu'on demandera alors aux offrants d'accepter ces conditions supplémentaires. Lorsque les normes qualitatives du gouvernement du Canada seront en vigueur, elles auront préséance sur toutes les autres normes.

ANNEXE « A4 »**SÉRIE D
RECHERCHE QUANTITATIVE****A4.1 SERVICES REQUIS**

Cette section décrit les travaux qui pourraient être réalisés dans le cadre de toute offre à commandes subséquente pour la Série D – Recherche quantitative.

On s'attend à ce que l'offrant entreprenne une recherche quantitative, sur demande, auprès de multiples publics cibles, sous forme de sondages réalisés principalement par téléphone ou en ligne, mais également par le biais de diverses méthodes administratives, notamment par courrier et en personne.

L'offrant pourrait être appelé à fournir une gamme complète de services liés à la recherche, comprenant la conception de questionnaires, l'analyse et la présentation des résultats et la production de rapports connexes.

Note : Les sondages téléphoniques exigeant uniquement du travail sur le terrain et des services de tabulation de données seront effectués dans le cadre de la Série B de l'offre à commandes et les sondages en ligne exigeant uniquement du travail sur le terrain et des services de tabulation de données seront effectués dans le cadre de la Série A de l'offre à commandes.

Les entreprises retenues pour la série D pourraient donc devoir assurer la prestation **d'une partie ou de la totalité** des services suivants :

- assister à des réunions (en personne ou par téléphone) avec le chargé de projet pour discuter du but et des objectifs de la recherche, de la conception, du calendrier de recherche, du rapport provisoire, etc.;
- assurer la liaison avec la clientèle dans l'une ou l'autre des deux langues officielles;
- donner des conseils sur la conception de l'échantillon, y compris la taille, la pondération et la définition des répondants au sondage ainsi que les autres aspects de la méthode de recherche;
- concevoir des questionnaires, les traduire dans l'autre langue officielle et les réviser au besoin;
- fournir un plan d'analyse reliant les questions du sondage et les méthodes analytiques aux objectifs de la recherche;
- si le recrutement est confié à un comité de sélection, en décrire la composition en détail;
- programmer un questionnaire à l'aide d'un système d'interview téléphonique assisté par ordinateur (ITAO) (ou encore reproduire le questionnaire aux fins des entrevues);
- programmer un questionnaire à l'aide d'un système d'interview sur le Web assisté par ordinateur (IWAO) (ou encore reproduire le questionnaire aux fins d'un sondage réalisé en ligne);
- mettre le questionnaire à l'essai, en français et en anglais;
- fournir un compte rendu sur les résultats du prétest;
- enregistrer le sondage auprès du système national d'enregistrement des sondages;
- informer les répondants de leurs droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques* et de la *Loi sur l'accès à l'information*, et assurer le respect de ces droits tout au long du processus de recherche. Il faut donc notamment : informer

les répondants de l'objet de la recherche; nommer le ministère ou l'organisme fédéral qui parraine la recherche; indiquer que la participation au sondage est volontaire, et que l'information fournie sera traitée conformément aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur l'accès à l'information* et des autres lois pertinentes;

- préparer et diffuser par courriel des invitations en vue des sondages réalisés en ligne;
- préparer l'échantillon;
- épurer la liste;
- héberger le sondage en ligne;
- établir des liens sécurisés et confidentiels au sondage en ligne à l'intention des répondants;
- examiner en direct le sondage avant le lancement, ce qui peut comprendre des révisions;
- fournir des codes d'utilisateur et des mots de passe;
- offrir un soutien aux répondants;
- assurer la prise de mesures de contrôle de la qualité efficaces;
- effectuer le travail sur le terrain dans la langue officielle du répondant, sous la supervision de personnel bilingue, pour parvenir à compléter le nombre d'entrevues requis. Dans les cas où l'intervieweur initial n'est pas bilingue et que le répondant demande que l'entrevue ait lieu dans l'autre langue officielle, un transfert ou un rappel doit être effectué dans les 20 minutes suivant l'appel initial. Cette démarche s'applique, sauf si le répondant préfère fixer un rappel à une heure précise qui lui convient mieux.
- mettre en place des mesures efficaces de contrôle bilingue de la qualité;
- sauvegarder les données recueillies sur des serveurs et des serveurs de sauvegarde canadiens. La base de données doit être située et accessible uniquement au Canada. Elle doit également être physiquement indépendante de toutes les autres bases de données, directement ou indirectement, qui sont utilisées à l'extérieur du Canada;
- tous les aspects du traitement des données doivent être réalisés et accessibles uniquement au Canada, y compris le travail sur le terrain;
- saisir les résultats et analyser les données d'entrevues qui en résultent pour créer des tableaux et les procédures de codage déterminés en consultation avec le chargé de projet;
- effectuer des analyses supplémentaires des données, y compris une analyse multidimensionnelle, et établir des rapports sur ces analyses;
- lorsqu'un déplacement est nécessaire, fournir une estimation détaillée aux fins d'approbation par le chargé de projet, incluant le nom des personnes qui doivent se déplacer, les coûts estimatifs du déplacement (p. ex., transport aérien et/ou terrestre), des repas et des faux frais;
- fournir les résultats partiels pondérés au chargé de projet pendant le travail sur le terrain et remplir les fréquences pondérées immédiatement après la fin du travail sur le terrain;
- présenter un compte rendu des résultats définitifs;
- fournir des rapports d'étape;
- présenter un plan du rapport au chargé de projet pour approbation;
- effectuer le codage des données;
- analyser les résultats du travail sur le terrain;
- fournir un compte rendu verbal ou un rapport sommaire écrit;
- rédiger une ébauche de rapport dans la langue officielle choisie par le chargé de projet, en interprétant les résultats sur la base du plan d'analyse approuvé;
- fournir la version finale du rapport (en versions électronique et papier) après la réception des commentaires relatifs à l'ébauche fournis par le chargé de projet. Le contenu du

rapport écrit doit être pertinent, conformément à la Liste de vérification : Rapport final de recherche sur l'opinion publique (annexe « E »);

- fournir une copie intégrale des tableaux de données ou des données brutes en format lisible à la machine (préférentiellement en version 14 ou version ultérieure). Tous les renseignements et identificateurs personnels sont supprimés de la base de données SPSS;
- traduire la version finale du rapport dans l'autre langue officielle;
- faire un exposé oral sur les résultats;
- Faire certifier, par le cadre supérieur de l'offrant, que les produits livrables finaux respectent l'exigence de neutralité politique et ne comprennent pas d'information sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants;
- réaliser d'autres activités ou offrir d'autres services conformément aux exigences particulières du projet.

A4.2 NORMES POUR LA RECHERCHE SUR L'OPINION PUBLIQUE

Le gouvernement du Canada a élaboré des normes en matière de recherche quantitative sur l'opinion publique (dont la plupart s'appliquent aux sondages téléphoniques et aux sondages en ligne), et les offrants à qui une offre à commandes est attribuée doivent être disposés à respecter, voire même à dépasser ces normes dans le cadre de tous les projets subséquents faisant l'objet d'un contrat.

Normes pour la recherche sur l'opinion publique effectuée par le gouvernement du Canada – Sondages téléphoniques

<http://www.tpsqc-pwgsc.gc.ca/rop-por/telephone-fra.html>

Normes pour la recherche sur l'opinion publique effectuée par le gouvernement du Canada – Sondages en ligne

<http://www.tpsqc-pwgsc.gc.ca/rop-por/enligne-online-fra.html>

Lorsque ces normes ne couvrent pas certains sujets, les offrants seront tenus de satisfaire aux normes de l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing (ARIM) ou de les dépasser. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les normes de recherche de l'ARIM, consultez le site Web suivant :

<http://mria-arim.ca/sites/default/uploads/files/MRIAConductFRE-Dec2007REV2010-REV.pdf>

Dans tous les cas, les normes du gouvernement du Canada en matière de recherche sur l'opinion publique ont préséance sur toutes les autres normes.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

ANNEXE « A5 »

SÉRIE E RECHERCHE QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

A5.1 SERVICES REQUIS

Cette section décrit les travaux qui pourraient être réalisés dans le cadre de toute offre à commandes subséquente pour la Série E.

L'offrant devra entreprendre une combinaison de Recherches qualitative et quantitative, sur demande.

Une commande subséquente pourrait comprendre une partie ou toutes les activités précisées à l'annexe « A3 » et l'annexe « A4 ». Veuillez vous reporter à ces documents pour connaître tous les détails.

**ANNEXE « B »
BASE DE PAIEMENT**

Base de paiement « B1 » - Renseignements généraux

Base de paiement « B2 » - Série A (Travail sur le terrain et tabulation des données liés aux sondages en ligne)

Base de paiement « B3 » - Série B (Travail sur le terrain et tabulation des données liés aux sondages téléphoniques)

Base de paiement « B4 » - Série C (Recherche qualitative)

Base de paiement « B5 » - Série D (Recherche quantitative)

Base de paiement « B6 » - Série E (Recherche qualitative et quantitative)

=====

**ANNEXE « B1 »
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

B1.1 NOTE À L'INTENTION DES OFFRANTS

Le nom des ressources qui seront identifiées dans les commandes subséquentes à l'offre à commandes doivent rencontrer les exigences minimum pour la catégorie de services pour laquelle elles proposent leurs services.

L'offrant sera payé en conformité avec la Base de paiement qui suit pour le travail exécuté en vertu de chaque commande subséquentes à une offre à commandes.

Il s'agit de taux horaires fermes et fixes, qui seront utilisés dans l'évaluation.

B1.2 TAUX HORAIRES

Les taux horaires fermes sont des taux tout compris. Ils comprennent le coût de la main-d'œuvre, les avantages sociaux, les frais d'administration, les frais généraux, la marge bénéficiaire et autres montants connexes, mais ils excluent les taxes applicables, selon le cas. Toutes les dépenses normalement engagées pour la fourniture des services (p. ex., locaux à bureaux, matériel et logiciel, estimations des travaux, frais de téléphone, déplacements locaux et ainsi de suite) sont comprises dans les taux horaires fermes indiqués aux présentes, et ne seront pas admises comme dépenses directes dans le cadre d'une commande subséquentes à l'offre à commandes. **L'offrant n'est pas autorisé à facturer des taux horaires pour la préparation des devis.**

Les taux sont en dollar canadien, les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

B1.3 SERVICES DE SOUS-TRAITANCE

L'entrepreneur sera remboursé, au prix coûtant, pour les dépenses exactes qui dépassent les taux indiqués dans la base de paiement et qui ont été engagées de façon raisonnable et appropriée pour l'acquisition de biens et services de fournisseurs externes au prix du fournisseur, après déduction de tout rabais d'échange ou règlement rapide.

Remarque : Les coûts unitaires fixes contenus dans la base de paiement pour les services de travail sur le terrain et de tabulation de données (toutes séries confondues) seront appliqués selon le cas, y compris pour le travail effectué par un sous-traitant.

B1.4 DÉPENSES DIRECTES - EXTERNES ET INTERNES

Dans certains cas et à la seule discrétion du Canada, quand des services autres que ceux normalement inclus dans les frais généraux dont les frais dépassent les taux indiqués dans la base de paiement sont requis pour réaliser les travaux, ces frais peuvent être considérés comme des frais directs, à condition que ces services figurent dans la commande subséquente à une offre à commandes ayant été approuvée. Toutes les dépenses directes doivent être approuvées au préalable par le chargé de projet et seront facturées au prix coûtant, sans aucune indemnité supplémentaire pour les frais généraux ou la marge bénéficiaire.

B1.5 FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE

L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices « B », « C » et « D » de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ».

Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le Canada.

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

B1.7 JUSTIFICATION DES PRIX

L'offrant peut devoir fournir des documents visant à justifier les taux proposés, tels qu'une copie de la liste des prix publiée à jour ou une copie d'une facture payée pour des articles ou des services semblables, et le pourcentage de rabais consenti au gouvernement du Canada.

B1.8 COENTREPRISE CONTRACTUELLE (le cas échéant)

L'offrant est une coentreprise contractuelle et les signataires engagent leurs responsabilités conjointes et solidaires. Le versement des sommes en vertu du contrat au chef de file désigné, (insérer nom), est considéré comme un paiement à tous les signataires et comme une quittance de toutes les parties. De plus, tout avis donné par le Canada au chef de file désigné sera réputé avoir été signifié à toutes les parties.

ANNEXE « B2 »**SÉRIE A
TRAVAIL SUR LE TERRAIN ET TABULATION DES DONNÉES LIÉS AUX SONDAGES EN LIGNE**

L'offrant doit fournir des taux fermes, en dollars canadiens, taxes en sus, pour la période initiale de l'offre à commandes et pour chaque période d'option subséquente.

B2.1 TRAVAIL SUR LE TERRAIN ET TABULATION DES DONNÉES LIÉS AUX SONDAGES EN LIGNE**B2.1.1 GESTION DE PROJET - GESTIONNAIRE DE TRAVAIL SUR LE TERRAIN**

(Insérez le nom des personnes proposées et leurs taux horaires.)

Gestionnaire de travail sur le terrain	Période initiale de l'offre à commandes	Première période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Deuxième période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Troisième période d'option de l'offre à commandes (1 an)
	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)
(Ajouter des lignes au besoin)				

B2.1.2 SONDAGES RÉALISÉS AUPRÈS DE PANELS EN LIGNE, Y COMPRIS LA TABULATION DES DONNÉES ET LE RAPPORT MÉTHODOLOGIQUE

Le prix unitaire fixe inclut les services décrits ci-dessous :

- plage horaire de quatre semaines;
- coûts (tout compris) liés au recours à un panel;
- enregistrement du sondage auprès du système national d'enregistrement des sondages;
- sélection des participants aux panels en fonction de variables prédéterminées comme l'âge, le sexe, la langue officielle, l'origine ethnique, le niveau de scolarité, le revenu, etc.;
- programmation d'un questionnaire;
- administration de l'échantillon;
- informer les répondants de leurs droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques* et de la *Loi sur l'accès à l'information*, et assurer le respect de ces droits tout au long du processus de recherche. Il faut donc notamment : informer les répondants de l'objet de la recherche; nommer le ministère, l'organisme fédéral ou le gouvernement du Canada en tant qu'institution qui parraine la recherche; indiquer que la participation au sondage est volontaire, et que l'information fournie sera traitée conformément aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur l'accès à l'information* et des autres lois pertinentes;

-
- soumission des questionnaires à un pré-test en anglais et en français en tenant au moins dix (10) séances de pré-tests dans chacune des langues dans lesquelles le sondage sera réalisé. Le pré-test comprend des sondages au cours desquels on invite les participants à répondre à cinq questions ouvertes leur permettant d'émettre leurs commentaires liés à leur compréhension et à leur réaction face aux questions posées au cours du pré-test;
 - essais en direct du sondage avant le lancement, y compris toute révision;
 - transmission d'invitations électroniques et de jusqu'à deux rappels auprès des répondants;
 - hébergement Web du sondage;
 - établir des liens sécurisés et confidentiels au sondage en ligne à l'intention des répondants;
 - fournir des codes d'utilisateurs et des mots de passe;
 - soutien aux répondants;
 - contrôle de la qualité;
 - création et gestion des fichiers de données;
 - sauvegarde des données recueillies sur des serveurs et des serveurs de sauvegarde canadiens. La base de données doit être située et accessible uniquement au Canada. Elle doit également être physiquement indépendante de toutes les autres bases de données, directement ou indirectement, qui sont situées à l'extérieur du Canada;
 - tous les aspects du traitement des données doivent être réalisés et accessibles uniquement au Canada;
 - frais administratifs liés aux serveurs (utilisation de serveurs canadiens);
 - codage des questions ouvertes hors ligne;
 - supposer que 10 % de la durée des entrevues sera consacrée à des questions ouvertes ;
 - création de tableaux de fréquences et de tabulation croisée;
 - fournir une copie intégrale des tableaux de données ou des données brutes en format lisible à la machine (préférentiellement en version SPSS 14 ou en version ultérieure). Tous les renseignements et identificateurs personnels sont supprimés de la base de données SPSS;
 - créer et fournir un fichier de données comprenant tous les résultats du sondage, en format SPSS, y compris les réponses telles qu'elles ont été données (version 14 ou version ultérieure). Tous les renseignements et identificateurs personnels sont supprimés de la base de données SPSS;
 - dépôt d'un rapport méthodologique comportant un sommaire bilingue conformément à la Liste de vérification : Rapport de recherche sur l'opinion publique (annexe « E »);
 - certification, par le cadre supérieur de l'offrant, que les produits livrables finaux respectent l'exigence de neutralité politique et ne comprennent pas d'information sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Les taux correspondent aux questionnaires individuels remplis et sont fondés sur le nombre de sondages réalisés dont il est question dans le tableau ci-dessous, mais ne comprennent aucune programmation spécialisée nécessaire à la fonctionnalité évoluée utilisée dans le cadre des sondages en ligne. Ceux-ci seront calculés en tant que dépense directe externe ou interne.

Pour les questionnaires individuels remplis par plus de 3 000 répondants, le taux d'achèvement du questionnaire relatif à 2 500 à 3 000 répondants sera utilisé moins toute réduction, le cas échéant.

TABLEAU B2.1.2 Prix unitaire fixe pour la réalisation de panels individuels en ligne, y compris la tabulation des données et le rapport méthodologique

Période initiale de l'offre à commandes						
Durée du questionnaire (en minutes)	1 - 499	500 - 999	1 000 – 1 499	1 500 – 1 999	2 000 – 2 499	2 500 – 3 000
5 minutes						
6 minutes						
7 minutes						
8 minutes						
9 minutes						
10 minutes						
11 minutes						
12 minutes						
13 minutes						
14 minutes						
15 minutes						
20 minutes						

Première période d'option de l'offre à commandes (1 an)						
Durée du questionnaire (en minutes)	1 - 499	500 - 999	1 000 – 1 499	1 500 – 1 999	2 000 – 2 499	2 500 – 3 000
5 minutes						
6 minutes						
7 minutes						
8 minutes						
9 minutes						
10 minutes						
11 minutes						
12 minutes						
13 minutes						
14 minutes						
15 minutes						
20 minutes						

Deuxième période d'option de l'offre à commandes (1 an)						
Durée du questionnaire (en minutes)	1 - 499	500 - 999	1 000 – 1 499	1 500 – 1 999	2 000 – 2 499	2 500 – 3 000
5 minutes						
6 minutes						
7 minutes						
8 minutes						
9 minutes						
10 minutes						
11 minutes						
12 minutes						
13 minutes						
14 minutes						
15 minutes						
20 minutes						

Taux pour la troisième période d'option de l'offre à commandes (1 an)						
Durée du questionnaire (en minutes)	1 - 499	500 - 999	1 000 – 1 499	1 500 – 1 999	2 000 – 2 499	2 500 – 3 000
2 minutes						
3 minutes						
4 minutes						
5 minutes						
6 minutes						
7 minutes						
8 minutes						
9 minutes						
10 minutes						
11 minutes						
12 minutes						
13 minutes						
14 minutes						
15 minutes						
20 minutes						

B2.1.3 LES AUTRES SONDAGES RÉALISÉS EN LIGNE, Y COMPRIS LA TABULATION DES DONNÉES ET LE RAPPORT MÉTHODOLOGIQUE

Le prix unitaire fixe inclut les services décrits ci-dessous :

- plage horaire de quatre semaines;
- enregistrement du sondage auprès du système national d'enregistrement des sondages;
- sélection des participants aux panels en fonction de variables prédéterminées comme l'âge, le sexe, la langue officielle, l'origine ethnique, le niveau de scolarité, le revenu, etc.;
- programmation d'un questionnaire;
- administration de l'échantillon.
- informer les répondants de leurs droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et*

des documents électroniques et de la Loi sur l'accès à l'information, et assurer le respect de ces droits tout au long du processus de recherche. Il faut donc notamment : informer les répondants de l'objet de la recherche; nommer le ministère, l'organisme fédéral ou le gouvernement du Canada en tant qu'institution qui parraine la recherche; indiquer que la participation au sondage est volontaire, et que l'information fournie sera traitée conformément aux exigences de la Loi sur la protection des renseignements personnels, de la Loi sur l'accès à l'information et des autres lois pertinentes;

- soumission des questionnaires à un pré-essai des questionnaires à un prnts personnelsntaire, et éances de pré-tests dans chacune des langues dans lesquelles le sondage sera réalisé. Le pré-test comprend des sondages au cours desquels on invite les participants à répondre à cinq questions ouvertes leur permettant d'émettre leurs commentaires liés à leur compréhension et à leur réaction face aux questions posées au cours du pré-test;
- essais en direct du sondage avant le lancement, y compris toute révision;
- transmission d'invitations électroniques et de jusqu'à deux rappels auprès des répondants;
- hébergement Web du sondage;
- établir des liens sécurisés et confidentiels au sondage en ligne à l'intention des répondants;
- fournir des codes d'utilisateurs et des mots de passe;
- soutien aux répondants;
- contrôle de la qualité;
- création et gestion des fichiers de données;
- sauvegarde des données recueillies sur des serveurs et des serveurs de sauvegarde canadiens. La base de données doit être située et accessible uniquement au Canada. Elle doit également être physiquement indépendante de toutes les autres bases de données, directement ou indirectement, qui sont situées à l'extérieur du Canada;
- tous les aspects du traitement des données doivent être réalisés et accessibles uniquement au Canada;
- frais administratifs liés aux serveurs (utilisation de serveurs canadiens);
- codage des questions ouvertes hors ligne;
- supposer que 10 % de la durée des entrevues sera consacrée à des questions ouvertes
- création de tableaux de fréquences et de tabulation croisée;
- fournir une copie intégrale des tableaux de données ou des données brutes en format lisible à la machine (préféablement en version SPSS 14 ou version ultérieure). Tous les renseignements et identificateurs personnels sont supprimés de la base de données SPSS
- créer et fournir un fichier de données comprenant tous les résultats du sondage, en format SPSS, y compris les réponses telles qu'elles ont été données (version 14 ou version ultérieure). Tous les renseignements et identificateurs personnels sont supprimés de la base de données SPSS;
- dépôt d'un rapport méthodologique comportant un sommaire bilingue conformément à la Liste de vérification : Rapport de recherche sur l'opinion publique (annexe « E »).
- certification, par le cadre supérieur de l'offrant, que les produits livrables finaux respectent l'exigence de neutralité politique et ne comprennent pas d'information sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants

Les taux correspondent aux questionnaires individuels remplis et sont fondés sur le nombre de sondages réalisés dont il est question dans le tableau ci-dessous, mais ne comprennent aucun coût lié à l'acquisition de l'échantillon ou à la programmation spécialisée nécessaire à la

fonctionnalité évoluée utilisée dans le cadre des sondages en ligne. Ceux-ci seront calculés en tant que dépense directe externe ou interne.

Pour les questionnaires individuels remplis par plus de 3 000 répondants, le taux d'achèvement du questionnaire relatif à 2 500 à 3 000 répondants sera utilisé moins toute réduction, le cas échéant.

TABLEAU B2.1.3 Prix unitaire fixe pour la réalisation d'autres sondages individuels en ligne, y compris la tabulation des données et le rapport méthodologique

Période initiale de l'offre à commandes						
Durée du questionnaire (en minutes)	1 - 499	500 - 999	1 000 - 1 499	1 500 - 1 999	2 000 - 2 499	2 500 - 3 000
5 minutes						
6 minutes						
7 minutes						
8 minutes						
9 minutes						
10 minutes						
11 minutes						
12 minutes						
13 minutes						
14 minutes						
15 minutes						
20 minutes						

Première période d'option de l'offre à commandes (1 an)						
Durée du questionnaire (en minutes)	1 - 499	500 - 999	1 000 - 1 499	1 500 - 1 999	2 000 - 2 499	2 500 - 3 000
5 minutes						
6 minutes						
7 minutes						
8 minutes						
9 minutes						
10 minutes						
11 minutes						
12 minutes						
13 minutes						
14 minutes						
15 minutes						
20 minutes						

Deuxième période d'option de l'offre à commandes (1 an)						
Durée du questionnaire (en minutes)	1 - 499	500 - 999	1 000 – 1 499	1 500 – 1 999	2 000 – 2 499	2 500 – 3 000
5 minutes						
6 minutes						
7 minutes						
8 minutes						
9 minutes						
10 minutes						
11 minutes						
12 minutes						
13 minutes						
14 minutes						
15 minutes						
20 minutes						

Troisième période d'option de l'offre à commandes (1 an)						
Durée du questionnaire (en minutes)	1 - 499	500 - 999	1000 - 1499	1500 - 1999	2000 - 2499	2500 - 3000
5 minutes						
6 minutes						
7 minutes						
8 minutes						
9 minutes						
10 minutes						
11 minutes						
12 minutes						
13 minutes						
14 minutes						
15 minutes						
20 minutes						

B2.2.1 TRADUCTION

L'offrant doit fournir des taux horaires fermes pour la catégorie de personnel suivante exécutant normalement la traduction de l'information requise pour la recherche.

Catégorie de personnel (les noms ne sont pas requis)	Période initiale de l'offre à commandes	Première période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Deuxième période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Troisième période d'option de l'offre à commandes (1 an)
	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)
Traducteur				

B2.3.1 AUTRES TAUX PROFESSIONNELS

Tout offrant souhaitant préciser d'autres catégories de personnel à utiliser au cours de l'offre à commandes et des périodes d'option devrait remplir cette section. Par exemple, si l'offrant compte avoir recours aux services d'un chercheur subalterne, il **doit** l'indiquer dans le tableau ci-dessous. L'offrant n'est pas tenu d'indiquer, dans son offre, le nom des personnes qui occuperont ces postes.

Au moment de la passation d'une commande, l'offrant devra soumettre le nom des personnes proposées pour ces rôles et citer deux projets démontrant leur expérience de la prestation de ces rôles. Le recours au personnel proposé est assujéti à l'approbation du chargé de projet. Le cas échéant, l'offrant **doit** fournir les taux horaires fermes pour les catégories de personnel qui participent à des projets de recherche.

Catégorie de personnel (préciser)	Période initiale de l'offre à commandes	Première période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Deuxième période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Troisième période d'option de l'offre à commandes (1 an)
	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)
(Ajouter des lignes au besoin)				

ANNEXE « B3 »**SÉRIE B****TRAVAIL SUR LE TERRAIN ET TABULATION DES DONNÉES LIÉS AUX SONDAGES
TÉLÉPHONIQUES**

L'offrant doit fournir des taux fermes, en dollars canadiens, taxes en sus, pour la période initiale de l'offre à commandes et pour chaque période d'option subséquente.

**B3.1 TRAVAIL SUR LE TERRAIN ET TABULATION DES DONNÉES LIÉS AUX
SONDAGES TÉLÉPHONIQUES****B3.1.1 GESTION DE PROJET - GESTIONNAIRE DU TRAVAIL SUR LE TERRAIN**

(Insérez le nom des personnes proposées et leurs taux horaires.)

Gestionnaire du travail sur le terrain	Période initiale de l'offre à commandes	Première période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Deuxième période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Troisième période d'option de l'offre à commandes (1 an)
	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)
(Ajouter des lignes au besoin)				

**B3.1.2. ENTREVUES TÉLÉPHONIQUES PAR LIGNE TERRESTRE, COMPRENANT LA
TABULATION DES DONNÉES ET LE RAPPORT MÉTHODOLOGIQUE**

Le prix unitaire fixe inclut les services décrits ci-dessous :

- enregistrement du sondage auprès du système national d'enregistrement des sondages;
- programmation d'un questionnaire à l'aide d'un système d'interview téléphonique assisté par ordinateur (ITAO) ou encore, reproduire le questionnaire à l'intention des intervieweurs;
- formation et directives à l'intention des intervieweurs;
- achat et gestion d'un échantillon probabiliste;
- informer les répondants de leurs droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques* et de la *Loi sur l'accès à l'information*, et assurer le respect de ces droits tout au long du processus de recherche. Il faut donc notamment : informer les répondants de l'objet de la recherche; nommer le ministère, l'organisme fédéral ou le gouvernement du Canada en tant qu'institution qui parraine la recherche; indiquer que la participation au sondage est volontaire, et que l'information fournie sera traitée conformément aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur l'accès à l'information* et des autres lois pertinentes;
- pré-test du questionnaire en remplissant au minimum 20 questionnaires/entrevues, 10 en français et 10 en anglais. Le pré-test comprend un approfondissement au cours duquel on

invite les participants à répondre à cinq questions ouvertes en leur permettant de faire leurs commentaires liés à leur compréhension et à leur réaction face aux questions posées au cours du pré-test;

- réalisation d'appels et d'entrevues téléphoniques par le personnel canadien sur le terrain (comprend les frais d'interurbain);
- effectuer le travail sur le terrain dans la langue officielle du répondant, sous la supervision de personnel bilingue, pour parvenir à compléter le nombre d'entrevues requis. Dans les cas où l'intervieweur initial n'est pas bilingue et que le répondant demande que l'entrevue ait lieu dans l'autre langue officielle, un transfert immédiat doit être effectué ou un rappel dans les 20 minutes suivant l'appel initial. Cette démarche s'applique, sauf si le répondant préfère fixer un rappel à une heure précise qui lui convient mieux;
- les appels et les rappels doivent être effectués tout au long de la journée, ce qui comprend des appels le jour et en soirée, jusqu'à 21 h dans un fuseau horaire donné;
- faire un minimum de 8 rappels;
- surveiller la répartition des appels et les motifs de non-réponse tout au long de la période de travail sur le terrain;
- effectuer un contrôle de la qualité;
- sauvegarder les données recueillies sur des serveurs et des serveurs de sauvegarde canadiens. La base de données doit être située et accessible uniquement au Canada. Elle doit également être physiquement indépendante de toutes les autres bases de données, directement ou indirectement, qui sont utilisées à l'extérieur du Canada;
- tous les aspects du traitement des données doivent être réalisés et accessibles uniquement au Canada, y compris le travail sur le terrain;
- codage de questions ouvertes hors ligne;
- il faut supposer que 10 % de la durée des entrevues sera consacrée à des questions ouvertes.
- saisie de données sur les résultats;
- création de tableaux de fréquences et de tabulation croisée;
- fournir une copie intégrale des tableaux de données ou des données brutes en format lisible à la machine (préférentiellement en version SPSS 14 ou version ultérieure) l'ensemble des programmes statistiques relatif aux sciences sociales. Tous les renseignements et identificateurs personnels sont supprimés de la base de données SPSS;
- créer et fournir un fichier de données comprenant tous les résultats du sondage, en format SPSS, y compris les réponses telles qu'elles ont été données (version 14 ou version ultérieure). Tous les renseignements et identificateurs personnels sont supprimés de la base de données SPSS;
- fourniture d'un rapport méthodologique comprenant un résumé bilingue conformément à la Liste de vérification : Rapport de la ROP (annexe « E »);
- faire certifier, par le cadre supérieur de l'offrant, que les produits livrables finaux respectent l'exigence de neutralité politique et ne comprennent pas d'information sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Les taux précisés supposent qu'aucun critère de filtrage n'est appliqué, mis à part le fait que les répondants ont tous 18 ans ou plus.

Pour les questionnaires individuels remplis par plus de 3 000 répondants, le taux d'achèvement du questionnaire relatif à 2 500 à 3 000 répondants sera utilisé moins toute réduction, le cas échéant.

Les taux correspondent à l'exécution de chaque entrevue et sont fondés sur la portée des entrevues téléphoniques précisée dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU B3.1.2 Prix unitaire fixe pour les entrevues individuelles sur ligne terrestre réalisées auprès de la population adulte du grand public, y compris la tabulation des données et le rapport méthodologique

Période initiale de l'offre à commandes						
Durée du questionnaire (en minutes)	1 - 499	500 - 999	1 000 – 1 499	1 500 – 1 999	2 000 – 2 499	2 500 – 3 000
5 minutes						
6 minutes						
7 minutes						
8 minutes						
9 minutes						
10 minutes						
11 minutes						
12 minutes						
13 minutes						
14 minutes						
15 minutes						
20 minutes						

Première période d'option de l'offre à commandes (1 année)						
Durée du questionnaire (en minutes)	1 - 499	500 - 999	1 000 – 1 499	1 500 – 1 999	2 000 – 2 499	2 500 – 3 000
5 minutes						
6 minutes						
7 minutes						
8 minutes						
9 minutes						
10 minutes						
11 minutes						
12 minutes						
13 minutes						
14 minutes						
15 minutes						
20 minutes						

Deuxième période d'option de l'offre à commandes (1 an)						
Durée du questionnaire (en minutes)	1 - 499	500 - 999	1 000 – 1 499	1 500 – 1 999	2 000 – 2 499	2 500 – 3 000
5 minutes						
6 minutes						
7 minutes						
8 minutes						
9 minutes						
10 minutes						
11 minutes						
12 minutes						
13 minutes						
14 minutes						
15 minutes						
20 minutes						

Troisième période d'option de l'offre à commandes (1 an)						
Durée du questionnaire (en minutes)	1 - 499	500 - 999	1 000 – 1 499	1 500 – 1 999	2 000 – 2 499	2 500 – 3 000
5 minutes						
6 minutes						
7 minutes						
8 minutes						
9 minutes						
10 minutes						
11 minutes						
12 minutes						
13 minutes						
14 minutes						
15 minutes						
20 minutes						

B3.1.3 TAUX D'INCIDENCE : COÛT ADDITIONNEL FONDÉ SUR UN TAUX D'INCIDENCE DE 90 % OU MOINS

Coût par entrevue s'ajoutant aux coûts indiqués au tableau **B3.1.2**, lorsque le taux d'incidence pour la sélection et le recrutement de répondants au sein de la population (adultes canadiens âgés de 18 ans ou plus) s'élève à 90 % ou moins dans les ménages canadiens. Il n'est pas question, ici, du taux d'incidence des ménages utilisant une ligne terrestre ou le téléphone cellulaire seulement.

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

TABLEAU B3.1.3 Coût additionnel relatif aux taux d'incidence

Période initiale de l'offre à commandes			
Taux d'incidence	Coût additionnel par entrevue	Taux d'incidence	Coût additionnel par entrevue
5 %		50 %	
10 %		55 %	
15 %		60 %	
20 %		65 %	
25 %		70 %	
30 %		75 %	
35 %		80 %	
40 %		85 %	
45 %		90 %	

Première période d'option de l'offre à commandes (1 an)			
Taux d'incidence	Coût additionnel par entrevue	Taux d'incidence	Coût additionnel par entrevue
5 %		50 %	
10 %		55 %	
15 %		60 %	
20 %		65 %	
25 %		70 %	
30 %		75 %	
35 %		80 %	
40 %		85 %	
45 %		90 %	

Deuxième période d'option de l'offre à commandes (1 an)			
Taux d'incidence	Coût additionnel par entrevue	Taux d'incidence	Coût additionnel par entrevue
5 %		50 %	
10 %		55 %	
15 %		60 %	
20 %		65 %	
25 %		70 %	
30 %		75 %	
35 %		80 %	
40 %		85 %	
45 %		90 %	

Troisième période d'option de l'offre à commandes (1 an)			
Taux d'incidence	Coût additionnel par entrevue	Taux d'incidence	Coût additionnel par entrevue
5 %		50 %	
10 %		55 %	
15 %		60 %	
20 %		65 %	
25 %		70 %	
30 %		75 %	
35 %		80 %	
40 %		85 %	
45 %		90 %	

B3.2.1 ENTREVUES TÉLÉPHONIQUES AUPRÈS DE JEUNES (18-34) UTILISANT UNIQUEMENT LE TÉLÉPHONE CELLULAIRE, Y COMPRIS LA TABULATION DES DONNÉES ET LE RAPPORT MÉTHODOLOGIQUE

Le prix unitaire fixe inclut les services décrits ci-dessous :

- enregistrement du sondage auprès du système national d'enregistrement des sondages;
- programmation d'un questionnaire à l'aide d'un système d'interview téléphonique assisté par ordinateur (ITAO) ou encore, reproduire le questionnaire à l'intention des intervieweurs;
- formation et directives à l'intention des intervieweurs;
- achat et gestion d'un échantillon de répondants utilisant uniquement le téléphone cellulaire;
- informer les répondants de leurs droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques* et de la *Loi sur l'accès à l'information*, et assurer le respect de ces droits tout au long du processus de recherche. Il faut donc notamment : informer les répondants de l'objet de la recherche; nommer le ministère, l'organisme fédéral ou le gouvernement du Canada en tant qu'institution qui parraine la recherche; indiquer que la participation au sondage est volontaire, et que l'information fournie sera traitée conformément aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur l'accès à l'information* et des autres lois pertinentes;
- pré-test du questionnaire en remplissant au minimum 20 questionnaires/entrevues, 10 en français et 10 en anglais. Le pré-test comprend un approfondissement au cours duquel on invite les participants à répondre à cinq questions ouvertes en leur permettant de faire leurs commentaires liés à leur compréhension et à leur réaction face aux questions posées au cours du pré-test;
- réalisation d'appels et d'entrevues téléphoniques par le personnel canadien sur le terrain (comprend les frais d'interurbain);
- effectuer le travail sur le terrain dans la langue officielle du répondant, sous la supervision de personnel bilingue, pour parvenir à compléter le nombre d'entrevues requis. Dans les cas où l'intervieweur initial n'est pas bilingue et que le répondant demande que l'entrevue ait lieu dans l'autre langue officielle, un transfert immédiat doit être effectué ou un rappel dans les 20 minutes suivant l'appel initial. Cette démarche s'applique, sauf si le répondant préfère fixer un rappel à une heure précise qui lui convient mieux;
- les appels et les rappels doivent être effectués tout au long de la journée, ce qui comprend des appels le jour et en soirée, jusqu'à 21 h dans un fuseau horaire donné;
- faire un minimum de 5 rappels;

-
- surveiller la répartition des appels et les motifs de non-réponse tout au long de la période de travail sur le terrain;
 - effectuer un contrôle de la qualité;
 - sauvegarder les données recueillies sur des serveurs et des serveurs de sauvegarde canadiens. La base de données doit être située et accessible uniquement au Canada. Elle doit également être physiquement indépendante de toutes les autres bases de données, directement ou indirectement, qui sont situées à l'extérieur du Canada;
 - tous les aspects du traitement des données doivent être réalisés et accessibles uniquement au Canada, y compris le travail sur le terrain;
 - codage de questions ouvertes hors ligne;
 - Il faut également supposer que 10 % de la durée des entrevues sera consacrée à des questions ouvertes;
 - saisie de données sur les résultats;
 - création de tableaux de fréquences et de tabulation croisée;
 - fournir une copie intégrale des tableaux de données ou des données brutes en format lisible à la machine (préférentiellement en version SPSS 14 ou version ultérieure) l'ensemble des programmes statistiques relatif aux sciences sociales. Tous les renseignements et identificateurs personnels sont supprimés de la base de données SPSS;
 - créer et fournir un fichier de données comprenant tous les résultats du sondage, en format SPSS, y compris les réponses telles qu'elles ont été données (version 14 ou version ultérieure). Tous les renseignements et identificateurs personnels sont supprimés de la base de données SPSS;
 - fourniture d'un rapport méthodologique comprenant un résumé bilingue, conformément à la Liste de vérification : Rapport de la recherche sur l'opinion publique (annexe « E »);
 - Faire certifier, par le cadre supérieur de l'offrant, que les produits livrables finaux respectent l'exigence de neutralité politique et ne comprennent pas d'information sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Ces taux supposent qu'aucun critère de filtrage n'est appliqué, mis à part le fait que les répondants sont tous âgés de 18 à 34 ans inclusivement.

Pour les questionnaires individuels remplis par plus de 500 répondants, le taux d'achèvement du questionnaire relatif à la colonne de 401 à 500 répondants sera utilisé moins toute réduction, le cas échéant.

Les taux correspondent à l'exécution de chaque entrevue et sont fondés sur la portée des entrevues téléphoniques précisée dans le tableau.

TABLEAU B3.2.1 Prix unitaire fixe pour les entrevues téléphoniques individuelles réalisées auprès de ménages de jeunes âgés de 18 à 34 ans utilisant uniquement le téléphone cellulaire, y compris la tabulation des données et le rapport méthodologique

Période initiale de l'offre à commandes					
Durée de l'entrevue	Nombre d'entrevues réalisées				
	1-100	101-200	201-300	301-400	401-500
5 minutes					
6 minutes					
7 minutes					
8 minutes					
9 minutes					
10 minutes					
11 minutes					
12 minutes					
13 minutes					
14 minutes					
15 minutes					

Première période d'option de l'offre à commandes (1 an)					
Durée de l'entrevue	Nombre d'entrevues réalisées				
	1-100	101-200	201-300	301-400	401-500
5 minutes					
6 minutes					
7 minutes					
8 minutes					
9 minutes					
10 minutes					
11 minutes					
12 minutes					
13 minutes					
14 minutes					
15 minutes					

Deuxième période d'option de l'offre à commandes (1 an)					
Durée de l'entrevue	Nombre d'entrevues réalisées				
	1-100	101-200	201-300	301-400	401-500
5 minutes					
6 minutes					
7 minutes					
8 minutes					
9 minutes					
10 minutes					
11 minutes					
12 minutes					
13 minutes					
14 minutes					
15 minutes					

Troisième période d'option de l'offre à commandes (1 an)					
Durée de l'entrevue	Nombre d'entrevues réalisées				
	1-100	101-200	201-300	301-400	401-500
5 minutes					
6 minutes					
7 minutes					
8 minutes					
9 minutes					
10 minutes					
11 minutes					
12 minutes					
13 minutes					
14 minutes					
15 minutes					

B3.2.2 ENTREVUES TÉLÉPHONIQUES AUPRÈS DE LA POPULATION GÉNÉRALE UTILISANT UNIQUEMENT LE TÉLÉPHONE CELLULAIRE, Y COMPRIS LA TABULATION DES DONNÉES ET LE RAPPORT MÉTHODOLOGIQUE

Le prix unitaire fixe inclut les services décrits ci-dessous :

- enregistrement du sondage auprès du système national d'enregistrement des sondages;
- programmation d'un questionnaire à l'aide d'un système d'interview téléphonique assisté par ordinateur (ITAO) ou encore, reproduire le questionnaire à l'intention des intervieweurs;
- formation et directives à l'intention des intervieweurs;
- achat et gestion d'un échantillon de répondants utilisant uniquement le téléphone cellulaire;
- informer les répondants de leurs droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et*

des documents électroniques et de la Loi sur l'accès à l'information, et assurer le respect de ces droits tout au long du processus de recherche. Il faut donc notamment : informer les répondants de l'objet de la recherche; nommer le ministère, l'organisme fédéral ou le gouvernement du Canada en tant qu'institution qui parraine la recherche; indiquer que la participation au sondage est volontaire, et que l'information fournie sera traitée conformément aux exigences de la Loi sur la protection des renseignements personnels, de la Loi sur l'accès à l'information et des autres lois pertinentes;

- pré-test du questionnaire en remplissant au minimum 20 questionnaires/entrevues, 10 en français et 10 en anglais. Le pré-test comprend un approfondissement au cours duquel on invite les participants à répondre à cinq questions ouvertes en leur permettant de faire leurs commentaires liés à leur compréhension et à leur réaction face aux questions posées au cours du pré-test;
- réalisation d'appels et d'entrevues téléphoniques par le personnel canadien sur le terrain (comprend les frais d'interurbain);
- effectuer le travail sur le terrain dans la langue officielle du répondant, sous la supervision de personnel bilingue, pour parvenir à compléter le nombre d'entrevues requis. Dans les cas où l'intervieweur initial n'est pas bilingue et que le répondant demande que l'entrevue ait lieu dans l'autre langue officielle, un transfert immédiat doit être effectué ou un rappel dans les 20 minutes suivant l'appel initial. Cette démarche s'applique, sauf si le répondant préfère fixer un rappel à une heure précise qui lui convient mieux;
- les appels et les rappels doivent être effectués tout au long de la journée, ce qui comprend des appels le jour et en soirée, jusqu'à 21 h dans un fuseau horaire donné;
- faire un minimum de 5 rappels;
- surveiller la répartition des appels et les motifs de non-réponse tout au long de la période de travail sur le terrain;
- effectuer un contrôle de la qualité;
- sauvegarder les données recueillies sur des serveurs et des serveurs de sauvegarde canadiens. La base de données doit être située et accessible uniquement au Canada. Elle doit également être physiquement indépendante de toutes les autres bases de données, directement ou indirectement, qui sont situées à l'extérieur du Canada;
- tous les aspects du traitement des données doivent être réalisés et accessibles uniquement au Canada, y compris le travail sur le terrain;
- codage de questions ouvertes hors ligne;
- Il faut également supposer que 10 % de la durée des entrevues sera consacrée à des questions ouvertes;
- saisie de données sur les résultats;
- création de tableaux de fréquences et de tabulation croisée;
- fournir une copie intégrale des tableaux de données ou des données brutes en format lisible à la machine (préférentiellement en version SPSS 14 ou version ultérieure) l'ensemble des programmes statistiques relatif aux sciences sociales. Tous les renseignements et identificateurs personnels sont supprimés de la base de données SPSS;
- créer et fournir un fichier de données comprenant tous les résultats du sondage, en format SPSS, y compris les réponses telles qu'elles ont été données (version 14 ou version ultérieure). Tous les renseignements et identificateurs personnels sont supprimés de la base de données SPSS;
- fourniture d'un rapport méthodologique comprenant un résumé bilingue, conformément à la Liste de vérification : Rapport de la recherche sur l'opinion publique (annexe « E »);
- Faire certifier, par le cadre supérieur de l'offrant, que les produits livrables finaux respectent l'exigence de neutralité politique et ne comprennent pas d'information sur les intentions de

vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Ces taux supposent qu'aucun critère de filtrage n'est appliqué, mis à part le fait que les répondants sont tous âgés de 18 ans ou plus.

Pour les questionnaires individuels remplis par plus de 500 répondants, le taux d'achèvement du questionnaire relatif à la colonne de 401 à 500 répondants sera utilisé moins toute réduction, le cas échéant.

Les taux correspondent à l'exécution de chaque entrevue et sont fondés sur la portée des entrevues téléphoniques précisée dans le tableau.

TABLEAU B3.2.2 Prix unitaire fixe pour les entrevues téléphoniques individuelles réalisées auprès de ménages utilisant uniquement le téléphone cellulaire (population générale), y compris la tabulation des données et le rapport méthodologique

Période initiale de l'offre à commandes					
Durée de l'entrevue	Nombre d'entrevues réalisées				
	1-100	101-200	201-300	301-400	401-500
5 minutes					
6 minutes					
7 minutes					
8 minutes					
9 minutes					
10 minutes					
11 minutes					
12 minutes					
13 minutes					
14 minutes					
15 minutes					

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

Première période d'option de l'offre à commandes (1 an)					
Durée de l'entrevue	Nombre d'entrevues réalisées				
	1-100	101-200	201-300	301-400	401-500
5 minutes					
6 minutes					
7 minutes					
8 minutes					
9 minutes					
10 minutes					
11 minutes					
12 minutes					
13 minutes					
14 minutes					
15 minutes					

Deuxième période d'option de l'offre à commandes (1 an)					
Durée de l'entrevue	Nombre d'entrevues réalisées				
	1-100	101-200	201-300	301-400	401-500
5 minutes					
6 minutes					
7 minutes					
8 minutes					
9 minutes					
10 minutes					
11 minutes					
12 minutes					
13 minutes					
14 minutes					
15 minutes					

Troisième période d'option de l'offre à commandes (1 an)					
Durée de l'entrevue	Nombre d'entrevues réalisées				
	1-100	101-200	201-300	301-400	401-500
5 minutes					
6 minutes					
7 minutes					
8 minutes					
9 minutes					
10 minutes					
11 minutes					
12 minutes					
13 minutes					
14 minutes					
15 minutes					

B3.3.1 ENTREVUES TÉLÉPHONIQUES SUR LIGNE TÉLÉPHONIQUE RÉALISÉES AUPRÈS DU GRAND PUBLIC À L'AIDE DU QUESTIONNAIRE DE L'OECP, Y COMPRIS LA TABULATION DES DONNÉES ET LE RAPPORT MÉTHODOLOGIQUE

Le prix de lot ferme tout compris inclut les services décrits ci-dessous :

- Liaison avec les clients et gestion de projets;
- enregistrement du sondage auprès du système national d'enregistrement des sondages;
- programmation du questionnaire (annexe « H ») à l'aide de l'Outil d'évaluation de campagnes publicitaires (OECP) dans un système d'interview téléphonique assisté par ordinateur (ITAO) ou encore, reproduire le questionnaire à l'intention des intervieweurs;
- formation et directives à l'intention des intervieweurs;
- achat et gestion d'un échantillon probabiliste (base de sondage à composition aléatoire);
- informer les répondants de leurs droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques* et de la *Loi sur l'accès à l'information*, et assurer le respect de ces droits tout au long du processus de recherche. Il faut donc notamment : informer les répondants de l'objet de la recherche; nommer le ministère, l'organisme fédéral ou le gouvernement du Canada en tant qu'institution qui parraine la recherche à la fin du sondage; indiquer que la participation au sondage est volontaire, et que l'information fournie sera traitée conformément aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur l'accès à l'information* et des autres lois pertinentes;
- s'assurer que le travail sur le terrain commence de 1 à 3 jours avant la fin de la campagne;
- réalisation d'appels et d'entrevues téléphoniques par le personnel canadien sur le terrain (comprend les frais d'interurbain);
- effectuer le travail sur le terrain dans la langue officielle du répondant, sous la supervision de personnel bilingue, pour parvenir à compléter le nombre d'entrevues requis. Dans les cas où l'intervieweur initial n'est pas bilingue et que le répondant demande que l'entrevue ait lieu dans l'autre langue officielle, un transfert immédiat doit être effectué ou un rappel dans les 20 minutes suivant l'appel initial. Cette démarche s'applique, sauf si le répondant préfère fixer un rappel à une heure précise qui lui convient mieux;

-
- les appels et les rappels doivent être effectués tout au long de la journée, ce qui comprend des appels le jour et en soirée, jusqu'à 21 h dans un fuseau horaire donné;
 - faire un minimum de 8 rappels;
 - surveiller la répartition des appels et les motifs de non-réponse tout au long de la période de travail sur le terrain;
 - mettre en place des mesures efficaces de contrôle de la qualité;
 - fournir un compte rendu verbal sur l'état d'avancement du travail sur le terrain;
 - saisie de données sur les résultats;
 - sauvegarder les données recueillies sur des serveurs et des serveurs de sauvegarde canadiens. Les données doivent être situées et accessibles uniquement au Canada. Les données doivent être physiquement indépendantes de toutes les autres bases de données, directement ou indirectement, qui sont situées à l'extérieur du Canada;
 - tous les aspects du traitement des données doivent être réalisés et accessibles uniquement au Canada;
 - fournir au chargé de projet des résultats partiels pondérés et non pondérés durant le travail sur le terrain;
 - création de tableaux de fréquences et de tabulation croisée ainsi que de procédures de codage en consultation avec le chargé de projet;
 - codage de données;
 - épuration et pondération des données;
 - fournir des fréquences pondérées et non pondérées immédiatement après la réalisation du travail sur le terrain;
 - Fournir des ensembles de données en version SPSS complètement étiquetés et nettoyés (incluant les étiquettes variables et les codes de valeurs ainsi que les variables pondérées), y compris les réponses telles qu'elles ont été données (version 14 ou version ultérieure). Tous les renseignements et identificateurs personnels sont supprimés de la base de données SPSS;
 - préparer l'ébauche d'un rapport méthodologique, y compris un résumé (sans analyse) en anglais. Le rapport doit contenir les éléments décrits dans les exigences en matière de rapports (annexe « E »);
 - finaliser le rapport méthodologique;
 - fournir un rapport méthodologique incluant un résumé bilingue conformément à la Liste de vérification : Rapport de recherche sur l'opinion publique (annexe « E »);
 - faire certifier, par le cadre supérieur de l'offrant, que les produits livrables finaux respectent l'exigence de neutralité politique et ne comprennent pas d'information sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

B3.3.2 L'offrant doit fournir un prix de lot ferme tout compris pour la réalisation de **1 000 entrevues** auprès du grand public, d'une durée approximative de sept (7) minutes chacune, à l'aide du questionnaire de l'OECF (annexe « H »).

- Utilisation de la composition aléatoire pour réaliser 1 000 entrevues téléphoniques, en respectant les quotas suivants à l'égard des groupes d'âge : 18-34 ans, 28 %; 35-54 ans, 39 %; 55 ans et plus, 33 %. De plus, l'offrant sera appelé à respecter les quotas souples suivants, sur la base de l'échelle de répartition indiquée ci-dessous

Région	Plage d'échantillons
Atlantique	70-90
Québec	230-260
Ontario	280-380
Manitoba/Saskatchewan	70-90 (5 entrevues au Nunavut)
Alberta	110-130 (5 entrevues dans les T.N.O.)
Colombie-Britannique	130-150 (5 entrevues au Yukon)
TOTAL	1 000

Remarque : Il n'est pas obligatoire de respecter exactement la répartition proposée, pourvu que les données soient recueillies auprès des cinq régions et qu'il soit possible de pondérer les données au niveau régional.

TABLEAU B3.3.2.1 Prix unitaire fixe pour la réalisation de 1 000 entrevues téléphoniques à l'aide du questionnaire de l'OECF, y compris la tabulation des données et le rapport méthodologique

Tâche clé	Nom de la ressource	Nombre d'heures	Taux horaire/unitaire fixe	Coût
Gestion de projets				
Collecte de données - 1 000 entrevues réalisées, 7 minutes chacune	s.o.	s.o.		
Traduire le résumé et le rapport méthodologique	s.o.			
Prix unitaire fixe				

TABLEAU B3.3.2.2 Prix unitaire fixe pour la réalisation de 1 000 entrevues téléphoniques à l'aide du questionnaire de l'OECP, y compris la tabulation des données et le rapport méthodologique

Période initiale de l'offre à commandes	Première période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Deuxième période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Troisième période d'option de l'offre à commandes (1 an)
Prix unitaire fixe / sondage	Prix unitaire fixe / sondage	Prix unitaire fixe / sondage	Prix unitaire fixe / sondage
\$	\$	\$	\$

B3.3.3 L'offrant doit fournir un prix de lot ferme tout compris pour la réalisation de **2 000 entrevues** auprès du grand public, d'une durée approximative de sept (7) minutes chacune, à l'aide du questionnaire de l'OECP (annexe « H »).

- Utilisation de la composition aléatoire pour réaliser 2 000 entrevues téléphoniques, en respectant les quotas suivants à l'égard des groupes d'âge : 18-34 ans, 28 %; 35-54 ans, 39 %; 55 ans et plus, 33 %. De plus, l'offrant sera appelé à respecter les quotas souples suivants, sur la base de l'échelle de répartition indiquée ci-dessous :

Région	Plage d'échantillons
Atlantique	140-180
Québec	460-520
Ontario	560-760
Manitoba/Saskatchewan	140-180 (10 entrevues au Nunavut)
Alberta	220-260 (10 entrevues dans les T.N.-O.)
Colombie-Britannique	260-300 (10 entrevues au Yukon)
TOTAL	2 000

Remarque : Il n'est pas obligatoire de respecter exactement la répartition proposée, pourvu que les données soient recueillies auprès des cinq régions et qu'il soit possible de pondérer les données au niveau régional.

TABLEAU B3.3.3.1 Prix unitaire fixe pour la réalisation de 2 000 entrevues téléphoniques à l'aide du questionnaire de l'OECP, y compris la tabulation des données et le rapport méthodologique

Tâche clé	Nom de la ressource	Nombre d'heures	Taux horaire/unitaire fixe	Coût
Gestion de projets				
Collecte de données - 2 000 entrevues réalisées, 7 minutes chacune	s.o.	s.o.		
Traduction du résumé et du rapport méthodologique	s.o.			
Prix unitaire fixe				

TABLEAU B3.3.3.2 Prix unitaire fixe pour la réalisation de 2 000 entrevues téléphoniques à l'aide du questionnaire de l'OECP, y compris la tabulation des données et le rapport méthodologique

Période initiale de l'offre à commandes	Première période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Deuxième période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Troisième période d'option de l'offre à commandes (1 an)
Prix unitaire fixe / sondage	Prix unitaire fixe / sondage	Prix unitaire fixe / sondage	Prix unitaire fixe / sondage
\$	\$	\$	\$

B3.4.1 TRADUCTION

L'offrant doit fournir des taux horaires fermes pour les catégories de personnel suivantes exécutant normalement dans la traduction de l'information requise pour la recherche.

Catégorie de personnel (les noms ne sont pas requis)	Période initiale de l'offre à commandes	Première période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Deuxième période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Troisième période d'option de l'offre à commandes (1 an)
	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)
Traducteur				

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

B3.5.1 AUTRES TAUX PROFESSIONNELS

Tout offrant souhaitant préciser d'autres catégories de personnel à utiliser au cours de l'offre à commandes et des périodes d'option devrait remplir cette section. Par exemple, si l'offrant compte avoir recours aux services d'un chercheur subalterne, il **doit** l'indiquer dans le tableau ci-dessous. L'offrant n'est pas tenu d'indiquer, dans son offre, le nom des personnes qui occuperont ces postes.

Au moment de la passation d'une commande, l'offrant devra soumettre le nom des personnes proposées pour ces rôles et citer deux projets démontrant leur expérience de l'exercice de ces rôles. Le recours au personnel proposé est sujet à l'approbation du chargé de projet. Le cas échéant, l'offrant **doit** fournir des taux horaires fermes pour les catégories de personnel qui participent aux projets de recherche.

Catégorie de personnel (préciser)	Période initiale de l'offre à commandes	Première période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Deuxième période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Troisième période d'option de l'offre à commandes (1 an)
	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)
(Ajouter des lignes au besoin)				

ANNEXE « B4 »**SÉRIE C
RECHERCHE QUALITATIVE**

L'offrant doit fournir des taux horaires fermes en dollars canadiens, taxes en sus, pour la période initiale de l'offre à commandes et chaque période d'option subséquente.

B4.1 RECHERCHE QUALITATIVE**B4.1.1 LIAISON AVEC LES CLIENTS**

(Insérer le nom des personnes proposées ainsi que leurs taux horaires.)

Liaison avec les clients	Période initiale de l'offre à commandes	Première période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Deuxième période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Troisième période d'option de l'offre à commandes (1 an)
	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)
(Ajouter des lignes au besoin)				

B4.1.2 CHERCHEUR PRINCIPAL : GESTION DE PROJETS, CONCEPTION, ANIMATION, RÉALISATION D'ENTREVUES, ANALYSE ET PRODUCTION DE RAPPORTS

(Insérer le nom des personnes proposées ainsi que leurs taux horaires.)

Chercheur principal	Période initiale de l'offre à commandes	Première période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Deuxième période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Troisième période d'option de l'offre à commandes (1 an)
	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)
(Ajouter des lignes au besoin)				

B4.1.3 RECRUTEMENT ET CONFIRMATION DES PARTICIPANTS, PROGRAMMEUR, ET TRADUCTEUR

L'offrant doit fournir des taux horaires fermes pour les catégories de personnel suivantes exécutant normalement le travail qualitatif sur le terrain.

Catégorie de personnel (les noms ne sont pas requis)	Période initiale de l'offre à commandes Taux horaire (\$)	Première période d'option de l'offre à commandes (1 an) Taux horaire (\$)	Deuxième période d'option de l'offre à commandes (1 an) Taux horaire (\$)	Troisième période d'option de l'offre à commandes (1 an) Taux horaire (\$)
Superviseur sur le terrain				
Gestionnaire sur le terrain				
Intervieweur/recruteur				
Programmeur				
Traducteur				

B4.1.4 AUTRES TAUX PROFESSIONNELS

Tout offrant souhaitant préciser d'autres catégories de personnel à utiliser au cours de l'offre à commandes et des périodes d'option devrait remplir cette section. Par exemple, si l'offrant compte avoir recours aux services d'un chercheur subalterne, il **doit** l'indiquer dans le tableau ci-dessous. L'offrant n'est pas tenu d'indiquer, dans son offre, le nom des personnes qui occuperont ces postes.

Au moment de la passation d'une commande, l'offrant devra soumettre le nom des personnes proposées pour ces rôles et citer deux projets démontrant leur expérience de l'exercice de ces rôles. Le recours au personnel proposé est sujet à l'approbation du chargé de projet. Le cas échéant, l'offrant **doit** fournir des taux horaires fermes pour les catégories de personnel qui participent aux projets de recherche.

Catégorie de personnel (préciser)	Période initiale de l'offre à commandes	Première période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Deuxième période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Troisième période d'option de l'offre à commandes (1 an)
	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)
(Ajouter des lignes au besoin)				

ANNEXE « B5 »**SÉRIE D
RECHERCHE QUANTITATIVE**

L'offrant doit fournir des taux fermes en dollars canadiens, taxes en sus, pour la période initiale de l'offre à commandes et chaque période d'option subséquente.

B5.1 RECHERCHE QUANTITATIVE (TOUS LES MODES)**B5.1.1 LIAISON AVEC LES CLIENTS**

(Insérer le nom des personnes proposées ainsi que leurs taux horaires.)

Liaison avec les clients	Période initiale de l'offre à commandes	Première période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Deuxième période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Troisième période d'option de l'offre à commandes (1 an)
	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)
(Ajouter des lignes au besoin)				

B5.1.2 CHERCHEUR PRINCIPAL : GESTION DE PROJETS, CONCEPTION, ANALYSE ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

(Insérer le nom des personnes proposées ainsi que leurs taux horaires.)

Chercheur principal	Période initiale de l'offre à commandes	Première période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Deuxième période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Troisième période d'option de l'offre à commandes (1 an)
	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)
(Ajouter des lignes au besoin)				

B5.2 RECHERCHE QUANTITATIVE (ENTREVUES TÉLÉPHONIQUES)

B5.2.1 ENTREVUES TÉLÉPHONIQUES SUR LIGNE TERRESTRE, Y COMPRIS LA TABULATION DES DONNÉES

Les taux comprennent les coûts liés aux activités suivantes :

- enregistrement du sondage auprès du système national d'enregistrement des sondages;
- programmation d'un questionnaire à l'aide d'un système d'interview téléphonique assisté par ordinateur (ITAO) ou encore, reproduire le questionnaire à l'intention des intervieweurs;
- formation et directives à l'intention des intervieweurs;
- achat et gestion d'un échantillon probabiliste;
- informer les répondants de leurs droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques* et de la *Loi sur l'accès à l'information*, et assurer le respect de ces droits tout au long du processus de recherche. Il faut donc notamment : informer les répondants de l'objet de la recherche; nommer le ministère, l'organisme fédéral ou le gouvernement du Canada en tant qu'institution qui parraine la recherche; indiquer que la participation au sondage est volontaire, et que l'information fournie sera traitée conformément aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur l'accès à l'information* et des autres lois pertinentes;
- pré-test du questionnaire en remplissant au minimum 20 questionnaires/entrevues, 10 en français et 10 en anglais. Le pré-test comprend un approfondissement au cours duquel on invite les participants à répondre à cinq questions ouvertes en leur permettant de faire leurs commentaires liés à leur compréhension et à leur réaction face aux questions posées au cours du pré-test;
- le personnel canadien sur le terrain fait des appels et mène des entrevues téléphoniques (comprend les frais d'interurbain);
- effectuer le travail sur le terrain dans la langue officielle du répondant, sous la supervision de personnel bilingue, pour parvenir à compléter le nombre d'entrevues requis. Dans les cas où l'intervieweur initial n'est pas bilingue et que le répondant demande que l'entrevue ait lieu dans l'autre langue officielle, un transfert immédiat doit être effectué ou un rappel dans les 20 minutes suivant l'appel initial. Cette démarche s'applique, sauf si le répondant préfère fixer un rappel à une heure précise qui lui convient mieux;
- les appels et les rappels doivent être effectués tout au long de la journée, ce qui comprend des appels le jour et en soirée, jusqu'à 21 h dans un fuseau horaire donné;
- faire un minimum de 8 rappels;
- surveiller la répartition des appels et les motifs de non-réponse tout au long de la période sur le terrain;
- effectuer un contrôle de la qualité;
- sauvegarder les données recueillies sur des serveurs et des serveurs de sauvegarde canadiens. La base de données doit être située et accessible uniquement au Canada. Elle doit également être physiquement indépendante de toutes les autres bases de données, directement ou indirectement, qui sont situées à l'extérieur du Canada;
- tous les aspects du traitement des données doivent être réalisés et accessibles uniquement au Canada, incluant le travail sur le terrain;
- codage des questions ouvertes hors ligne;
- Il faut également supposer que 10 % de la durée des entrevues sera consacrée à des questions ouvertes;
- saisie des données sur les résultats;
- création de tableaux de fréquences et de tabulation croisée;

- fournir une copie intégrale des tableaux de données ou des données brutes en format lisible à la machine (préférentiellement en version SPSS 14 ou version ultérieure). Tous les renseignements et identificateurs personnels sont supprimés de la base de données SPSS;
- créer et fournir un fichier de données comprenant tous les résultats du sondage, en format SPSS, y compris les réponses telles qu'elles ont été données (version 14 ou version ultérieure). Tous les renseignements et identificateurs personnels sont supprimés de la base de données SPSS;
- Faire certifier, par le cadre supérieur de l'offrant, que les produits livrables finaux respectent l'exigence de neutralité politique et ne comprennent pas d'information sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Ces taux supposent qu'aucun critère de filtrage n'est appliqué, mis à part le fait que les répondants ont tous 18 ans ou plus.

Pour les questionnaires individuels remplis par plus de 3 000 répondants, le taux d'achèvement du questionnaire relatif à la colonne de 2 500 à 3 000 répondants sera utilisé moins toute réduction, le cas échéant.

Les taux correspondent à l'exécution de chaque entrevue et sont fondés sur la portée des entrevues téléphoniques précisée dans le tableau.

TABLEAU B5.2.1 Prix unitaire fixe pour la réalisation d'entrevues téléphoniques sur ligne terrestre auprès d'adultes du grand public, y compris la tabulation des données

Période initiale de l'offre à commandes						
Durée du questionnaire (en minutes)	1 - 499	500 - 999	1 000 – 1 499	1 500 – 1 999	2 000 – 2 499	2 500 – 3 000
5 minutes						
6 minutes						
7 minutes						
8 minutes						
9 minutes						
10 minutes						
11 minutes						
12 minutes						
13 minutes						
14 minutes						
15 minutes						
20 minutes						

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

Première année d'option de l'offre à commandes (1 an)						
Durée du questionnaire (en minutes)	1 - 499	500 - 999	1 000 – 1 499	1 500 – 1 999	2 000 – 2 499	2 500 – 3 000
5 minutes						
6 minutes						
7 minutes						
8 minutes						
9 minutes						
10 minutes						
11 minutes						
12 minutes						
13 minutes						
14 minutes						
15 minutes						
20 minutes						

Deuxième année d'option de l'offre à commandes (1 an)						
Durée du questionnaire (en minutes)	1 - 499	500 - 999	1 000 – 1 499	1 500 – 1 999	2 000 – 2 499	2 500 – 3 000
5 minutes						
6 minutes						
7 minutes						
8 minutes						
9 minutes						
10 minutes						
11 minutes						
12 minutes						
13 minutes						
14 minutes						
15 minutes						
20 minutes						

Troisième année d'option de l'offre à commandes (1 an)						
Durée du questionnaire (en minutes)	1 - 499	500 - 999	1 000 – 1 499	1 500 – 1 999	2 000 – 2 499	2 500 – 3 000
5 minutes						
6 minutes						
7 minutes						
8 minutes						
9 minutes						
10 minutes						
11 minutes						
12 minutes						
13 minutes						
14 minutes						
15 minutes						
20 minutes						

B5.2.2 TAUX D'INCIDENCE : COÛT ADDITIONNEL FONDÉ SUR UN TAUX D'INCIDENCE DE 90 % OU MOINS

Coût par entrevue s'ajoutant aux coûts indiqués au tableau **B5.2.1**, lorsque le taux d'incidence pour la sélection et le recrutement de répondants au sein de la population (adultes canadiens âgés de 18 ans ou plus) s'élève à 90 % ou moins dans les ménages canadiens. Il n'est pas question, ici, du taux d'incidence des ménages utilisant une ligne terrestre ou le téléphone cellulaire seulement.

TABLEAU B5.2.2 Coût additionnel lié aux taux d'incidence

Période initiale de l'offre à commandes			
Taux d'incidence	Coût additionnel par entrevue	Taux d'incidence	Coût additionnel par entrevue
5 %		50 %	
10 %		55 %	
15 %		60 %	
20 %		65 %	
25 %		70 %	
30 %		75 %	
35 %		80 %	
40 %		85 %	
45 %		90 %	

Première période d'option de l'offre à commandes (1 an)			
Taux d'incidence	Coût additionnel par entrevue	Taux d'incidence	Coût additionnel par entrevue
5 %		50 %	
10 %		55 %	
15 %		60 %	
20 %		65 %	
25 %		70 %	
30 %		75 %	
35 %		80 %	
40 %		85 %	
45 %		90 %	

Deuxième période d'option de l'offre à commandes (1 an)			
Taux d'incidence	Coût additionnel par entrevue	Taux d'incidence	Coût additionnel par entrevue
5 %		50 %	
10 %		55 %	
15 %		60 %	
20 %		65 %	
25 %		70 %	
30 %		75 %	
35 %		80 %	
40 %		85 %	
45 %		90 %	

Troisième période d'option de l'offre à commandes (1 an)			
Taux d'incidence	Coût additionnel par entrevue	Taux d'incidence	Coût additionnel par entrevue
5 %		50 %	
10 %		55 %	
15 %		60 %	
20 %		65 %	
25 %		70 %	
30 %		75 %	
35 %		80 %	
40 %		85 %	
45 %		90 %	

B5.2.3 ENTREVUES TÉLÉPHONIQUES RÉALISÉES AUPRÈS DE JEUNES (18-34) UTILISANT LE TÉLÉPHONE CELLULAIRE UNIQUEMENT, Y COMPRIS LA TABULATION DES DONNÉES

Les taux comprennent les coûts liés aux activités suivantes :

- enregistrement du sondage auprès du système national d'enregistrement des sondages;
- programmation d'un questionnaire à l'aide d'un système d'interview téléphonique assisté par ordinateur (ITAO) ou encore, reproduire le questionnaire à l'intention des intervieweurs;
- formation et directives à l'intention des intervieweurs;
- achat et gestion d'un échantillon de personnes utilisant le téléphone cellulaire uniquement;
- informer les répondants de leurs droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques* et de la *Loi sur l'accès à l'information*, et assurer le respect de ces droits tout au long du processus de recherche. Il faut donc notamment : informer les répondants de l'objet de la recherche; nommer le ministère, l'organisme fédéral ou le gouvernement du Canada en tant qu'institution qui parraine la recherche; indiquer que la participation au sondage est volontaire, et que l'information fournie sera traitée conformément aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur l'accès à l'information* et des autres lois pertinentes;

-
- pré-test du questionnaire en remplissant au minimum 20 questionnaires/entrevues, 10 en français et 10 en anglais. Le pré-test comprend un approfondissement au cours duquel on invite les participants à répondre à cinq questions ouvertes en leur permettant de faire leurs commentaires liés à leur compréhension et à leur réaction face aux questions posées au cours du pré-test;
 - le personnel canadien sur le terrain fait des appels et mène des entrevues téléphoniques (comprend les frais d'interurbain);
 - effectuer le travail sur le terrain dans la langue officielle du répondant, sous la supervision de personnel bilingue, pour parvenir à compléter le nombre d'entrevues requis. Dans les cas où l'intervieweur initial n'est pas bilingue et que le répondant demande que l'entrevue ait lieu dans l'autre langue officielle, un transfert immédiat doit être effectué ou un rappel dans les 20 minutes suivant l'appel initial. Cette démarche s'applique, sauf si le répondant préfère fixer un rappel à une heure précise qui lui convient mieux;
 - les appels et les rappels doivent être effectués tout au long de la journée, ce qui comprend des appels le jour et en soirée, jusqu'à 21 h dans un fuseau horaire donné;
 - faire un minimum de 5 rappels;
 - surveiller la répartition des appels et les motifs de non-réponse tout au long de la période sur le terrain;
 - effectuer un contrôle de la qualité;
 - sauvegarder les données recueillies sur des serveurs et des serveurs de sauvegarde canadiens. La base de données doit être située et accessible uniquement au Canada. Elle doit également être physiquement indépendante de toutes les autres bases de données, directement ou indirectement, qui sont situées à l'extérieur du Canada;
 - tous les aspects du traitement des données doivent être réalisés et accessibles uniquement au Canada, incluant le travail sur le terrain;
 - codage des questions ouvertes hors ligne;
 - Il faut également supposer que 10 % de la durée des entrevues sera consacrée à des questions ouvertes;
 - saisie des données sur les résultats;
 - création de tableaux de fréquences et de tabulation croisée;
 - fournir une copie intégrale des tableaux de données ou des données brutes en format lisible à la machine (préférentiellement en version SPSS 14 ou version ultérieure). Tous les renseignements et identificateurs personnels sont supprimés de la base de données SPSS;
 - créer et fournir un fichier de données comprenant tous les résultats du sondage, en format SPSS, y compris les réponses telles qu'elles ont été données (version 14 ou version ultérieure). Tous les renseignements et identificateurs personnels sont supprimés de la base de données SPSS;
 - Faire certifier, par le cadre supérieur de l'offrant, que les produits livrables finaux respectent l'exigence de neutralité politique et ne comprennent pas d'information sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Ces taux supposent qu'aucun critère de filtrage n'est appliqué, mis à part le fait que les répondants sont tous âgés de 18 à 34 ans inclusivement.

Pour les questionnaires individuels remplis par plus de 500 répondants, le taux d'achèvement du questionnaire relatif à la colonne de 401 à 500 répondants sera utilisé moins toute réduction, le cas échéant.

Les taux correspondent à l'exécution de chaque entrevue et sont fondés sur la portée des entrevues téléphoniques précisée dans le tableau.

TABLEAU B5.2.3 Prix unitaire ferme pour les entrevues téléphoniques réalisées auprès de jeunes âgés de 18 à 34 ans habitant dans des ménages utilisant uniquement le téléphone cellulaire, y compris la tabulation des données

Période initiale de l'offre à commandes					
Durée de l'entrevue	Nombre d'entrevues réalisées				
	1-100	101-200	201-300	301-400	401-500
5 minutes					
6 minutes					
7 minutes					
8 minutes					
9 minutes					
10 minutes					
11 minutes					
12 minutes					
13 minutes					
14 minutes					
15 minutes					

Première période d'option de l'offre à commandes (1 an)					
Durée de l'entrevue	Nombre d'entrevues réalisées				
	1-100	101-200	201-300	301-400	401-500
5 minutes					
6 minutes					
7 minutes					
8 minutes					
9 minutes					
10 minutes					
11 minutes					
12 minutes					
13 minutes					
14 minutes					
15 minutes					

Deuxième période d'option de l'offre à commandes (1 an)					
Durée de l'entrevue	Nombre d'entrevues réalisées				
	1-100	101-200	201-300	301-400	401-500
5 minutes					
6 minutes					
7 minutes					
8 minutes					
9 minutes					
10 minutes					
11 minutes					
12 minutes					
13 minutes					
14 minutes					
15 minutes					

Troisième période d'option de l'offre à commandes (1 an)					
Durée de l'entrevue	Nombre d'entrevues réalisées				
	1-100	101-200	201-300	301-400	401-500
5 minutes					
6 minutes					
7 minutes					
8 minutes					
9 minutes					
10 minutes					
11 minutes					
12 minutes					
13 minutes					
14 minutes					
15 minutes					

B5.2.4 ENTREVUES TÉLÉPHONIQUES AUPRÈS DU GRAND PUBLIC UTILISANT UNIQUEMENT LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE, Y COMPRIS LA TABULATION DES DONNÉES

Les taux comprennent les coûts liés aux activités suivantes :

- enregistrement du sondage auprès du système national d'enregistrement des sondages;
- programmation d'un questionnaire à l'aide d'un système d'interview téléphonique assisté par ordinateur (ITAO) ou encore, reproduire le questionnaire à l'intention des intervieweurs;
- formation et directives à l'intention des intervieweurs;
- achat et gestion d'un échantillon de personnes utilisant uniquement le téléphone cellulaire;
- informer les répondants de leurs droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et*

des documents électroniques et de la Loi sur l'accès à l'information, et assurer le respect de ces droits tout au long du processus de recherche. Il faut donc notamment : informer les répondants de l'objet de la recherche; nommer le ministère, l'organisme fédéral ou le gouvernement du Canada en tant qu'institution qui parraine la recherche; indiquer que la participation au sondage est volontaire, et que l'information fournie sera traitée conformément aux exigences de la Loi sur la protection des renseignements personnels, de la Loi sur l'accès à l'information et des autres lois pertinentes;

- pré-test du questionnaire en remplissant au minimum 20 questionnaires/entrevues, 10 en français et 10 en anglais. Le pré-test comprend un approfondissement au cours duquel on invite les participants à répondre à cinq questions ouvertes en leur permettant de faire leurs commentaires liés à leur compréhension et à leur réaction face aux questions posées au cours du pré-test;
- le personnel canadien sur le terrain fait des appels et mène des entrevues téléphoniques (comprend les frais d'interurbain);
- effectuer le travail sur le terrain dans la langue officielle du répondant, sous la supervision de personnel bilingue, pour parvenir à compléter le nombre d'entrevues requis. Dans les cas où l'intervieweur initial n'est pas bilingue et que le répondant demande que l'entrevue ait lieu dans l'autre langue officielle, un transfert immédiat doit être effectué ou un rappel dans les 20 minutes suivant l'appel initial. Cette démarche s'applique, sauf si le répondant préfère fixer un rappel à une heure précise qui lui convient mieux;
- les appels et les rappels doivent être effectués tout au long de la journée, ce qui comprend des appels le jour et en soirée, jusqu'à 21 h dans un fuseau horaire donné;
- faire un minimum de 5 rappels;
- surveiller la répartition des appels et les motifs de non-réponse tout au long de la période sur le terrain;
- effectuer un contrôle de la qualité;
- sauvegarder les données recueillies sur des serveurs et des serveurs de sauvegarde canadiens. La base de données doit être située et accessible uniquement au Canada. Elle doit également être physiquement indépendante de toutes les autres bases de données, directement ou indirectement, qui sont situées à l'extérieur du Canada;
- tous les aspects du traitement des données doivent être réalisés et accessibles uniquement au Canada, y compris le travail sur le terrain;
- codage des questions ouvertes hors ligne;
- Il faut également supposer que 10 % de la durée des entrevues sera consacrée à des questions ouvertes;
- saisie des données sur les résultats;
- création de tableaux de fréquences et de tabulation croisée;
- fournir une copie intégrale des tableaux de données ou des données brutes en format lisible à la machine (préférentiellement en version SPSS 14 ou version ultérieure). Tous les renseignements et identificateurs personnels sont supprimés de la base de données SPSS;
- créer et fournir un fichier de données comprenant tous les résultats du sondage, en format SPSS, y compris les réponses telles qu'elles ont été données (version 14 ou version ultérieure). Tous les renseignements et identificateurs personnels sont supprimés de la base de données SPSS;
- Faire certifier, par le cadre supérieur de l'offrant, que les produits livrables finaux respectent l'exigence de neutralité politique et ne comprennent pas d'information sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Ces taux supposent qu'aucun critère de filtrage n'est appliqué, mis à part le fait que les répondants sont tous âgés de 18 ans ou plus.

Pour les questionnaires individuels remplis par plus de 500 répondants, le taux d'achèvement du questionnaire relatif à la colonne de 401 à 500 répondants sera utilisé moins toute réduction, le cas échéant.

Les taux correspondent à l'exécution de chaque entrevue et sont fondés sur la portée des entrevues téléphoniques précisée dans le tableau.

TABLEAU B5.2.4 Prix unitaire fixe pour les entrevues téléphoniques réalisées auprès de ménages utilisant uniquement le téléphone cellulaire (population générale), y compris la tabulation des données

Période initiale de l'offre à commandes					
Durée de l'entrevue	Nombre d'entrevues réalisées				
	1-100	101-200	201-300	301-400	401-500
5 minutes					
6 minutes					
7 minutes					
8 minutes					
9 minutes					
10 minutes					
11 minutes					
12 minutes					
13 minutes					
14 minutes					
15 minutes					

Première période d'option de l'offre à commandes (1 an)					
Durée de l'entrevue	Nombre d'entrevues réalisées				
	1-100	101-200	201-300	301-400	401-500
5 minutes					
6 minutes					
7 minutes					
8 minutes					
9 minutes					
10 minutes					
11 minutes					
12 minutes					
13 minutes					
14 minutes					
15 minutes					

Deuxième période d'option de l'offre à commandes (1 an)					
Durée de l'entrevue	Nombre d'entrevues réalisées				
	1-100	101-200	201-300	301-400	401-500
5 minutes					
6 minutes					
7 minutes					
8 minutes					
9 minutes					
10 minutes					
11 minutes					
12 minutes					
13 minutes					
14 minutes					
15 minutes					

Troisième période d'option de l'offre à commandes (1 an)					
Durée de l'entrevue	Nombre d'entrevues réalisées				
	1-100	101-200	201-300	301-400	401-500
5 minutes					
6 minutes					
7 minutes					
8 minutes					
9 minutes					
10 minutes					
11 minutes					
12 minutes					
13 minutes					
14 minutes					
15 minutes					

B5.3 RECHERCHE QUANTITATIVE (ENTREVUES EN LIGNE)

B5.3.1 TAUX POUR LES ENTREVUES RÉALISÉES AUPRÈS DE PANELS EN LIGNE, Y COMPRIS LA TABULATION DES DONNÉES

Les taux comprennent les coûts liés aux activités suivantes :

- plage horaire de quatre semaines;
- coûts (tout compris) liés au recours à un panel;
- enregistrement du sondage auprès du système national d'enregistrement des sondages;
- sélection des participants aux panels en fonction de variables prédéterminées comme l'âge, le sexe, la langue officielle, l'origine ethnique, le niveau d'instruction, le revenu, etc.;
- programmation d'un questionnaire;

EP363-140002/B

cy016

EP363-140002

cy016.EP363-140002

-
- administration de l'échantillon;
 - informer les répondants de leurs droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques* et de la *Loi sur l'accès à l'information*, et assurer le respect de ces droits tout au long du processus de recherche. Il faut donc notamment : informer les répondants de l'objet de la recherche; nommer le ministère, l'organisme fédéral ou le gouvernement du Canada en tant qu'institution qui parraine la recherche; indiquer que la participation au sondage est volontaire, et que l'information fournie sera traitée conformément aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur l'accès à l'information* et des autres lois pertinentes;
 - pré-test du questionnaire en remplissant au minimum 20 questionnaires/entrevues, 10 en français et 10 en anglais. Le pré-test comprend un approfondissement au cours duquel on invite les participants à répondre à cinq questions ouvertes en leur permettant de faire leurs commentaires liés à leur compréhension et à leur réaction face aux questions posées au cours du pré-test;
 - essais en direct du sondage avant le lancement, y compris toute révision;
 - transmission d'invitations électroniques et de jusqu'à deux rappels auprès des répondants;
 - hébergement Web du sondage;
 - établir des liens sécurisés et confidentiels au sondage en ligne à l'intention des répondants;
 - fournir des codes d'utilisateurs et des mots de passe;
 - soutien aux répondants;
 - contrôle de la qualité;
 - création et gestion des fichiers de données;
 - sauvegarder les données recueillies sur des serveurs et des serveurs de sauvegarde canadiens. La base de données doit être située et accessible uniquement au Canada. Elle doit également être physiquement indépendante de toutes les autres bases de données, directement ou indirectement, qui sont situées à l'extérieur du Canada;
 - tous les aspects du traitement des données doivent être réalisés et accessibles uniquement au Canada;
 - frais administratifs liés aux serveurs (utilisation de serveurs canadiens);
 - codage des questions ouvertes hors ligne;
 - supposer que 10 % de la durée des entrevues sera consacrée à des questions ouvertes;
 - création de tableaux de fréquences et de tabulation croisée des données;
 - fournir une copie intégrale des tableaux de données ou des données brutes en format lisible à la machine (préférentiellement en version SPSS 14 ou version ultérieure). Tous les renseignements et identificateurs personnels sont supprimés de la base de données SPSS;
 - créer et fournir un fichier de données comprenant tous les résultats du sondage, en format SPSS, y compris les réponses telles qu'elles ont été données (version 14 ou version ultérieure). Tous les renseignements et identificateurs personnels sont supprimés de la base de données SPSS;
 - Faire certifier, par le cadre supérieur de l'offrant, que les produits livrables finaux respectent l'exigence de neutralité politique et ne comprennent pas d'information sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Les taux correspondent aux questionnaires individuels remplis et sont fondés sur le nombre de sondages réalisés dont il est question dans le tableau ci-dessous, mais ne comprennent aucune programmation spécialisée nécessaire à la fonctionnalité évoluée utilisée dans le cadre des sondages en ligne. Ceux-ci seront calculés en tant que dépense directe externe ou interne.

Pour les questionnaires individuels remplis par plus de 3 000 répondants, le taux d'achèvement du questionnaire relatif à la colonne de 2 500 à 3 000 répondants sera utilisé moins toute réduction, le cas échéant.

TABLEAU B5.3.1 Prix unitaire fixe pour la réalisation de panels individuels en ligne, y compris la tabulation des données

Taux pour la période initiale de l'offre à commandes						
Durée du questionnaire (en minutes)	1 - 499	500 - 999	1 000 – 1 499	1 500 – 1 999	2 000 – 2 499	2 500 – 3 000
5 minutes						
6 minutes						
7 minutes						
8 minutes						
9 minutes						
10 minutes						
11 minutes						
12 minutes						
13 minutes						
14 minutes						
15 minutes						
20 minutes						

Taux pour la première année d'option de l'offre à commandes (1 an)						
Durée du questionnaire (en minutes)	1 - 499	500 - 999	1 000 – 1 499	1 500 – 1 999	2 000 – 2 499	2 500 – 3 000
5 minutes						
6 minutes						
7 minutes						
8 minutes						
9 minutes						
10 minutes						
11 minutes						
12 minutes						
13 minutes						
14 minutes						
15 minutes						
20 minutes						

Taux pour la deuxième année d'option de l'offre à commandes (1 an)						
Durée du questionnaire (en minutes)	1 - 499	500 - 999	1 000 – 1 499	1 500 – 1 999	2 000 – 2 499	2 500 – 3 000
5 minutes						
6 minutes						
7 minutes						
8 minutes						
9 minutes						
10 minutes						
11 minutes						
12 minutes						
13 minutes						
14 minutes						
15 minutes						
20 minutes						

Taux pour la troisième année d'option de l'offre à commandes (1 an)						
Durée du questionnaire (en minutes)	1 - 499	500 - 999	1 000 – 1 499	1 500 – 1 999	2 000 – 2 499	2 500 – 3 000
2 minutes						
3 minutes						
4 minutes						
5 minutes						
6 minutes						
7 minutes						
8 minutes						
9 minutes						
10 minutes						
11 minutes						
12 minutes						
13 minutes						
14 minutes						
15 minutes						
20 minutes						

B5.3.2 TAUX POUR LES AUTRES SONDAGES RÉALISÉS EN LIGNE, Y COMPRIS LA TABULATION DES DONNÉES

Les taux comprennent les coûts liés aux activités suivantes :

- plage horaire de quatre semaines;
- enregistrement du sondage auprès du système national d'enregistrement des sondages;
- sélection des participants aux panels en fonction de variables prédéterminées comme l'âge, le sexe, la langue officielle, l'origine ethnique, le niveau d'instruction, le revenu, etc.;
- programmation d'un questionnaire;
- administration de l'échantillon;
- informer les répondants de leurs droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques* et de la *Loi sur l'accès à l'information*, et assurer le respect de

ces droits tout au long du processus de recherche. Il faut donc notamment : informer les répondants de l'objet de la recherche; nommer le ministère, l'organisme fédéral ou le gouvernement du Canada en tant qu'institution qui parraine la recherche; indiquer que la participation au sondage est volontaire, et que l'information fournie sera traitée conformément aux exigences de la Loi sur la protection des renseignements personnels, de la Loi sur l'accès à l'information et des autres lois pertinentes;

- pré-test du questionnaire en remplissant au minimum 20 questionnaires/entrevues, 10 en français et 10 en anglais. Le pré-test comprend un approfondissement au cours duquel on invite les participants à répondre à cinq questions ouvertes en leur permettant de faire leurs commentaires liés à leur compréhension et à leur réaction face aux questions posées au cours du pré-test;
- essais en direct du sondage avant le lancement, y compris toute révision;
- transmission d'invitations électroniques et de jusqu'à deux rappels auprès des répondants;
- hébergement Web du sondage;
- établir des liens sécurisés et confidentiels au sondage en ligne à l'intention des répondants;
- fournir des codes d'utilisateurs et des mots de passe;
- soutien aux répondants;
- contrôle de la qualité;
- création et gestion des fichiers de données;
- sauvegarder les données recueillies sur des serveurs et des serveurs de sauvegarde canadiens. La base de données doit être située et accessible uniquement au Canada. Elle doit également être physiquement indépendante de toutes les autres bases de données, directement ou indirectement, qui sont situées à l'extérieur du Canada;
- tous les aspects du traitement des données doivent être réalisés et accessibles uniquement au Canada;
- frais administratifs liés aux serveurs (utilisation de serveurs canadiens);
- codage des questions ouvertes hors ligne;
- supposer que 10 % de la durée des entrevues sera consacrée à des questions ouvertes;
- création de tableaux de fréquences et de tabulation croisée des données;
- fournir une copie intégrale des tableaux de données ou des données brutes en format lisible à la machine (préférentiellement en version SPSS 14 ou version ultérieure). Tous les renseignements et identificateurs personnels sont supprimés de la base de données SPSS;
- créer et fournir un fichier de données comprenant tous les résultats du sondage, en format SPSS, y compris les réponses telles qu'elles ont été données (version 14 ou version ultérieure). Tous les renseignements et identificateurs personnels sont supprimés de la base de données SPSS;
- Faire certifier, par le cadre supérieur de l'offrant, que les produits livrables finaux respectent l'exigence de neutralité politique et ne comprennent pas d'information sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Les taux correspondent aux questionnaires individuels remplis et sont fondés sur le nombre de sondages réalisés dont il est question dans le tableau ci-dessous, mais ne comprennent aucun coût lié à l'acquisition de l'échantillon ou à la programmation spécialisée nécessaire à la fonctionnalité évoluée utilisée dans le cadre des sondages en ligne. Ceux-ci seront calculés en tant que dépense directe externe ou interne.

Pour les questionnaires individuels remplis par plus de 3 000 répondants, le taux d'achèvement du questionnaire relatif à la colonne de 2 500 à 3 000 répondants sera utilisé moins toute réduction, le cas échéant.

TABLEAU B5.3.2 Prix unitaire fixe pour la réalisation d'autres sondages individuels en ligne, y compris la tabulation des données

Taux pour la période initiale de l'offre à commandes						
Durée du questionnaire (en minutes)	1 - 499	500 - 999	1 000 – 1 499	1 500 – 1 999	2 000 – 2 499	2 500 – 3 000
5 minutes						
6 minutes						
7 minutes						
8 minutes						
9 minutes						
10 minutes						
11 minutes						
12 minutes						
13 minutes						
14 minutes						
15 minutes						
20 minutes						

Taux pour la première année d'option de l'offre à commandes (1 an)						
Durée du questionnaire (en minutes)	1 - 499	500 - 999	1 000 – 1 499	1 500 – 1 999	2 000 – 2 499	2 500 – 3 000
5 minutes						
6 minutes						
7 minutes						
8 minutes						
9 minutes						
10 minutes						
11 minutes						
12 minutes						
13 minutes						
14 minutes						
15 minutes						
20 minutes						

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

Taux pour la deuxième année d'option de l'offre à commandes (1 an)						
Durée du questionnaire (en minutes)	1 - 499	500 - 999	1 000 – 1 499	1 500 – 1 999	2 000 – 2 499	2 500 – 3 000
5 minutes						
6 minutes						
7 minutes						
8 minutes						
9 minutes						
10 minutes						
11 minutes						
12 minutes						
13 minutes						
14 minutes						
15 minutes						
20 minutes						

Taux pour la troisième année d'option de l'offre à commandes (1 an)						
Durée du questionnaire (en minutes)	1 - 499	500 - 999	1 000 – 1 499	1 500 – 1 999	2 000 – 2 499	2 500 – 3 000
5 minutes						
6 minutes						
7 minutes						
8 minutes						
9 minutes						
10 minutes						
11 minutes						
12 minutes						
13 minutes						
14 minutes						
15 minutes						
20 minutes						

B5.4.1 TAUX PROFESSIONNELS

L'offrant doit fournir des taux horaires fermes pour les catégories de personnel suivantes exécutant normalement le volet en ligne du travail sur le terrain identifiées dans la Série D – Recherche quantitative.

Catégorie de personnel (les noms ne sont pas requis)	Période initiale de l'offre à commandes	Première période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Deuxième période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Troisième période d'option de l'offre à commandes (1 an)
	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)
Programmeur				
Traducteur				
Gestionnaire des échantillons				
Codeur (questions ouvertes)				

EP363-140002/B

cy016

EP363-140002

cy016.EP363-140002

B5.4.2 AUTRES TAUX PROFESSIONNELS

Tout offrant souhaitant préciser d'autres catégories de personnel à utiliser au cours de la période de l'offre à commandes devrait remplir cette section. Par exemple, si l'offrant compte avoir recours aux services d'un chercheur subalterne, il **doit** l'indiquer dans le tableau ci-dessous. Voici d'autres exemples de catégories possibles : analystes subalternes, analystes multidimensionnels et autres. L'offrant n'est pas tenu d'indiquer, dans son offre, le nom des personnes qui occuperont ces postes.

Au moment de la passation d'une commande, l'offrant devra soumettre le nom des personnes proposées pour ces rôles et citer deux projets démontrant leur expérience de la prestation de ces rôles. Le recours au personnel proposé est sujet à l'approbation du chargé de projet. Le cas échéant, l'offrant **doit** fournir des taux horaires fermes pour les catégories de personnel qui participent aux projets de recherche.

Catégorie de personnel (préciser)	Période initiale de l'offre à commandes	Première période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Deuxième période d'option de l'offre à commandes (1 an)	Troisième période d'option de l'offre à commandes (1 an)
	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)	Taux horaire (\$)
(Ajouter des lignes au besoin)				

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

ANNEXE « B6 »

SÉRIE E RECHERCHE QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

L'offrant doit fournir des taux fermes en dollars canadiens, taxes en sus, pour la période initiale de l'offre à commandes et chaque période d'option subséquente.

B6.1 RECHERCHE QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

La Base de paiement de la présente section comprend tous les éléments des annexes « B4 » et « B5 ».

**ANNEXE « C »
EVALUATION TECHNIQUE ET FINANCIERE**

1. ÉVALUATION TECHNIQUE – SÉRIE A (TRAVAIL SUR LE TERRAIN ET TABULATION DES DONNÉES LIÉES AUX SONDAGES EN LIGNE)

SÉRIE A : TRAVAIL SUR LE TERRAIN ET TABULATION DES DONNÉES LIÉES AUX SONDAGES EN LIGNE

1.1 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES – SÉRIE A

OA.1 Profil d'entreprise

L'offrant doit soumettre son profil d'entreprise, comportant les renseignements suivants :

- le nombre d'années depuis sa fondation;
- les coordonnées des principales personnes-ressources, y compris celles de l'offrant :
 - le nom de la personne-ressource,
 - le titre de la personne-ressource,
 - l'adresse de l'entreprise,
 - le numéro de téléphone,
 - l'adresse de courriel.
- un aperçu des produits et des services offerts;
- l'effectif canadien de recherche sur le terrain (p. ex., effectif interne ou sous-traitants);
- une description du panel de l'offrant, le cas échéant;
- l'emplacement du serveur/des services sur le terrain en ligne (p. ex., effectif interne ou sous-traitants);
- une copie de la politique de confidentialité de l'entreprise.

OA.2 Soumission de l'offrant - Série

Les offrants doivent remplir l'appendice « 1 », Soumission de l'offrant - Série, afin d'indiquer la série pour laquelle ils fournissent les services requis.

OA.3 Gestionnaire de travail sur le terrain

L'offrant doit indiquer un (1) gestionnaire de travail sur le terrain capable de communiquer en anglais avec le chargé de projet, ainsi qu'un (1) gestionnaire de travail sur le terrain capable de communiquer en français. La personne proposée à l'égard de chaque langue peut être la même. Le gestionnaire de travail sur le terrain assumera la responsabilité de :

- la liaison auprès du client;
- la supervision immédiate de tous les aspects du travail sur le terrain, notamment :
 - la programmation du questionnaire de l'étude au moyen du logiciel d'IWAO ou d'un logiciel équivalent, et de la saisie des données;
 - la gestion de l'échantillon et des quotas;

EP363-140002/B

cy016

EP363-140002

cy016.EP363-140002

- l'administration du pré-test;
- le soutien continu du projet pendant la collecte de données;
- le dépannage;
- l'élaboration de la liste de codes pour les questions ouvertes;
- la pondération des données;
- la gestion du panel dans le cadre du projet;
- le suivi des taux de réponse et des rapports subséquents;
- la fourniture des produits livrables, incluant les fichiers de données et les tableaux détaillés;
- la description des variables et de la tabulation croisée des exigences en vue de l'établissement des tableaux détaillés.

OA.4 Personnel chargé du travail sur le terrain

Tout le personnel chargé de la recherche sur le terrain doit être situé au Canada. L'offrant doit indiquer si tout le travail sur le terrain sera réalisé :

- par des ressources internes;
- par un sous-traitant; ou
- par une combinaison de ressources internes et d'un sous-traitant.

Si un sous-traitant participe aux travaux, celui-ci devra réaliser tous les projets pour toute la durée de l'offre à commandes, à moins d'obtenir une autorisation écrite de la part de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

S'il a recours à un sous-traitant, l'offrant doit fournir :

- le nom du sous-traitant;
- le nombre d'années depuis sa fondation;
- les coordonnées des principales personnes-ressources, y compris celles de l'offrant :
 - le nom de la personne-ressource,
 - le titre de la personne-ressource,
 - l'adresse de l'entreprise,
 - le numéro de téléphone,
 - l'adresse de courriel.
- un aperçu des produits et des services offerts;
- l'effectif canadien de recherche sur le terrain;
- une description du panel du sous-traitant, le cas échéant
- l'emplacement du serveur/des services sur le terrain en ligne (p. ex., effectif interne ou sous-traitants);
- une copie de la politique de confidentialité de l'entreprise.

OA. 5 Bilinguisme

L'offrant doit décrire deux (2) projets bilingues supervisés par le gestionnaire de travail sur le terrain qu'il propose et identifié en OA.3. Chacun de ces projets doit comporter un minimum de 250 entrevues menées en anglais et 250 entrevues menées en français. Pour chaque projet, la recherche sur le terrain doit avoir été réalisée au cours des sept (7) années précédant la date de clôture des soumissions.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

OA.6 Base de paiement

L'offrant doit fournir des taux pour la période initiale et chaque période d'option de l'offre à commandes conformément à l'annexe « B2 », Base de paiement, série A - Travail sur le terrain et tabulation des données liés aux sondages en ligne.

Si un prix n'est pas indiqué pour un élément, un prix équivalant à zéro sera attribué à l'élément et l'offrant aura la possibilité d'accepter ce montant de zéro.

Si l'offrant l'accepte, alors la Base de paiement sera jugée conforme. Cependant, si l'offrant n'accepte pas le montant de zéro, la proposition sera jugée non conforme, et l'évaluation prendra fin.

LES OFFRANTS QUI NE SATISFONT PAS A TOUTES LES EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES NE SERONT PAS RETENUS.

1.2 CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS PAR POINTS – SÉRIE A (maximum de 800 points)

LES CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS – SÉRIE A SERONT ÉVALUÉS DE LA FAÇON SUIVANTE :

ÉTAPE 1 : CA.1 ET ENSUITE CA.2.

ÉTAPE 2 : CA.3 ET ENSUITE CA.4

LES OFFRANTS QUI N'AURONT PAS ATTEINT LA NOTE DE PASSAGE MINIMUM DES CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS DE L'ÉTAPE 1 NE PASSERONT PAS À L'ÉTAPE 2.

ÉTAPE 1 :

CA.1 Compétences du gestionnaire de travail sur le terrain (minimum de 80 points - maximum de 100 points)

Les compétences de chaque gestionnaire de travail sur le terrain proposé en OA.3 seront évaluées comme suit :

- Titres de compétence, autres compétences, formation, attestations, publications, récompenses et affiliations se rapportant à la gestion de travail de recherche sur l'opinion publique sur le terrain telle que décrite en OA.3. **(maximum de 30 points)**
- Expérience de travail - Pour chaque gestionnaire de travail sur le terrain proposé, l'offrant doit indiquer :
 - a. le nombre total d'années d'expérience en recherche sur l'opinion publique;
 - b. l'expérience totale de chaque gestionnaire de travail sur le terrain proposé, ventilée par année, organisation et rôle, de même qu'une brève description de la façon dont le travail est lié à la recherche sur l'opinion publique. **(maximum de 70 points)**

Les compétences de chaque gestionnaire de travail sur le terrain de l'équipe proposée seront évaluées sur une échelle de 100 points. La moyenne des notes attribuées à tous les gestionnaires de travail sur le terrain proposés sera calculée.

Afin de faciliter le processus d'évaluation, l'offrant devrait utiliser le modèle relatif aux compétences figurant à l'appendice « 4 ». Toutefois, l'offrant peut également présenter un curriculum vitae contenant tous les renseignements demandés.

CA.2 Expérience de projet du gestionnaire de travail sur le terrain (minimum de 400 points - maximum de 500 points)

L'offrant doit indiquer et décrire de façon détaillée un minimum de trois (3), mais pas plus de cinq (5) projets de recherche sur l'opinion publique en ligne qui ont été menés au Canada par chacun des gestionnaires de travail sur le terrain indiqué en OA.3. Chaque projet cité doit avoir été réalisé au Canada et comporter un minimum de cinq cents (500) sondages achevés, d'une durée minimale de cinq (5) minutes. Le rôle du gestionnaire de travail sur le terrain qui est défini en OA.3 doit être décrit en détail. Les détails de l'expérience de projets précisés dans le curriculum vitæ ou dans le modèle relatif aux compétences ne seront pas évalués pour ce critère. Au cours du processus d'évaluation, on accordera autant d'importance aux projets pertinents réalisés pour des clients du gouvernement du Canada qu'à ceux pour des clients de l'extérieur.

Les projets peuvent comprendre n'importe quel public cible (p.ex., autochtones, groupes ethnoculturels, aînés, jeunes, population générale, etc.), à condition que le projet ait été réalisé au Canada, auprès de Canadiens.

L'expérience acquise dans le cadre des projets sera évaluée sur la base des critères suivants :

- Le travail sur le terrain des projets a été réalisé au cours des sept (7) années précédant la date de clôture des soumissions. **(maximum de 50 points)**
- Au moins cinq cents (500) sondages d'une durée minimale de cinq (5) minutes ont été réalisés. **(maximum de 100 points)**
- Le public cible du projet était constitué d'adultes canadiens du grand public ou de sous-groupes de la population adulte canadienne. **(maximum de 50 points)**
- Un panel doit avoir été utilisé dans le cadre d'au moins un des cinq projets. **(maximum de 100 points)**
- Une liste fournie par le client a été utilisée dans le cadre d'au moins un des cinq projets. **(maximum de 100 points)**
- Le rôle du gestionnaire de travail sur le terrain correspond au rôle décrit en OA.3. **(maximum de 100 points)**

L'offrant doit suivre la structure suivante pour décrire chaque projet proposé :

- le titre du projet;
- les dates de début et de fin du travail sur le terrain (mois et année);
- le nom et le numéro de téléphone du client;
- la méthodologie, y compris :
 - le nombre de répondants et leurs caractéristiques,
 - la durée du questionnaire,
 - la méthode employée pour la collecte de données,
 - la conception de l'échantillon (panel, fondé sur une liste, etc.);
- les endroits où le travail sur le terrain a été réalisé, par province ou territoire;
- les rôles (et non les titres organisationnels) du gestionnaire de travail sur le terrain proposé (fournir des détails, p. ex., liaison avec les clients, supervision de la programmation, etc.).

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

Remarque : Le défaut de fournir les renseignements susmentionnés peut entraîner le rejet du projet en raison de détails insuffisants.

Le Canada se réserve le droit de communiquer avec les clients cités en référence pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis.

La moyenne des notes attribuées à tous les gestionnaires de travail sur le terrain proposés sera calculée.

Les offres comportant le nombre minimal de projets demandés et dont toutes les descriptions de projet répondent à tous les critères susmentionnés pourront obtenir un maximum de 80 % des points possibles. Les projets qui ne répondent pas à tous ces critères obtiendront une note totale plus faible. Les offres comportant le nombre maximal de projets demandés et dont toutes les descriptions de projet répondent à tous les critères susmentionnés pourront obtenir un maximum de 100 % des points possibles.

**LES OFFRANTS QUI N'AURONT PAS ATTEINT LA NOTE DE PASSAGE MINIMUM POUR
LES CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS CA.1 ET CA.2 DE LA SÉRIES A NE SERONT PLUS
RETENUS DAVANTAGE.**

ÉTAPE 2 :

CA.3 Exemple de projet (minimum de 152 points - maximum de 190 points)

L'offrant doit soumettre une proposition en fonction de l'exemple de l'énoncé des travaux et des instructions fournies pour le travail sur le terrain et la tabulation des données liés à des sondages en ligne.

Les projets de recherche réalisés ou prévus au contrat en vertu de ces offres à commandes varieront selon leur volume, leur complexité et leur objet. Les offrants doivent présenter une proposition démontrant qu'ils sont prêts à réaliser le projet fictif décrit ci-dessous dans un délai de six semaines. L'étude proposée ne fera pas l'objet d'un contrat, et les propositions présentées par les offrants dans le cadre de cette étude serviront exclusivement aux fins de l'évaluation dans le contexte de la présente demande d'offre à commandes (DOC).

Voici les détails de l'exemple de projet :

Énoncé des travaux

Client : Service de santé canadien (organisation fictive)

Titre : Recherche quantitative sur les vaccins

Échéancier et budget (frais de déplacement et taxes applicables compris) :

6 semaines 45 000\$

Contexte :

Le Service de santé canadien souhaite recueillir de l'information sur l'opinion des Canadiens et des Canadiennes à l'égard de la vaccination des enfants. L'information recueillie sera utilisée pour aider à orienter et à élaborer le contenu informatif sur les programmes à l'avenir. Dans le passé, le Service de santé canadien avait recours à un sondage téléphonique pour la collecte d'information. Cependant, en raison des coûts liés à des taux d'incidence faibles et de l'évolution de la dynamique des familles canadiennes (p. ex., les familles occupées sont réticentes à participer à des sondages téléphoniques, les jeunes familles utilisant uniquement le téléphone cellulaire, etc.), le Service de santé canadien envisage de recourir à un sondage en ligne pour tenir compte de ces enjeux.

Besoin :

L'offrant doit démontrer comment il réaliserait un total de 1 500 sondages en ligne d'une durée moyenne de sept (7) minutes. L'échantillon comprendra :

1. des personnes qui ont récemment communiqué avec le Service de santé canadien au cours des douze (12) derniers mois pour obtenir de l'information sur des vaccins (la liste comprend 3 000 adresses électroniques; les clients ont donné la permission qu'on communique avec eux). La liste est proportionnelle aux six régions identifiées ci-dessous;
2. des femmes enceintes;
3. des familles avec des enfants âgés de 0 à 12 ans;
4. des Canadiennes et des Canadiens de la population générale âgés de 18 ans ou plus.

Aucune conception de questionnaire ou analyse de données n'est requise.

L'offrant doit décrire une méthodologie quantitative en ligne de travail sur le terrain et de tabulation fondée sur une période de six semaines. L'approche en ligne peut comprendre un panel pour compléter la liste fournie.

La recherche doit comprendre les exigences suivantes :

- liaison auprès des clients et gestion de projets;
- enregistrer le sondage auprès du système national d'enregistrement des sondages;
- programmer le questionnaire à l'aide d'un système d'interview sur le Web assisté par ordinateur (IWAO) (ou encore, reproduire le questionnaire aux fins des entrevues);
- faire un pré-test de chaque questionnaire du sondage en anglais (10) et en français (10), et fournir une brève analyse écrite (dans une langue) du pré-test;
- acheter et administrer un échantillon;
- informer les répondants de leurs droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques* et de la *Loi sur l'accès à l'information*, et assurer le respect de ces droits tout au long du processus de recherche. Il faut donc notamment : informer les répondants de l'objet de la recherche; nommer le ministère, l'organisme fédéral ou le gouvernement du Canada en tant qu'institution qui parraine la recherche; indiquer que la participation au sondage est volontaire, et que l'information fournie sera traitée conformément aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur l'accès à l'information* et des autres lois pertinentes;
- Réaliser 1 500 sondages complets en ligne proportionnés sur le plan régional aux provinces et territoires canadiens. Les offrants devraient suggérer un plan d'échantillonnage qui tiendra compte des quatre (4) groupes d'échantillons de ce projet et décrire de quelle façon ils s'y prendront pour communiquer avec eux. On s'attend à ce que l'offrant propose des quotas souples en fonction de ce qui suit :

Région	Échantillon suggéré
Atlantique	
Québec	
Ontario	
Manitoba et Saskatchewan	
Alberta	
Colombie-Britannique	
TOTAL	1 500
Groupes d'échantillons	Échantillon suggéré
Clients du Service de santé canadien	
Femmes enceintes	
Familles avec enfants âgés de 0 à 12 ans	
Canadiennes et Canadiens de la population générale âgés de 18 ans ou plus	
TOTAL	1500

- effectuer le travail sur le terrain dans la langue officielle du répondant, sous la supervision de personnel bilingue, pour parvenir à compléter le nombre d'entrevues requis;
- transmission d'invitations électroniques et de jusqu'à deux rappels auprès des répondants;
- héberger le sondage sur un serveur situé au Canada;
- établir des liens sécurisés et confidentiels au sondage en ligne à l'intention des répondants;
- examiner en direct le sondage avant le lancement, ce qui peut comprendre des révisions;
- fournir des codes d'utilisateurs et des mots de passe;
- soutien bilingue aux répondants;
- contrôle de la qualité;
- mise en place de mesures efficaces de contrôle de la qualité;
- surveiller la répartition des appels et les motifs de non-réponse tout au long de la période sur le terrain;
- compte rendu verbal de l'état d'avancement des travaux sur le terrain;
- saisie des données sur les résultats;
- sauvegarder les données recueillies sur des serveurs et des serveurs de sauvegarde canadiens. Les données doivent être situées et accessibles uniquement au Canada. Elles doivent également être physiquement indépendantes de toutes les autres bases de données, directement ou indirectement, qui sont situées à l'extérieur du Canada;
- tous les aspects du traitement des données doivent être réalisés et accessibles uniquement au Canada;
- transmettre au chargé de projet des résultats partiels au cours du travail sur le terrain;
- *établissement de fréquences, de tableaux croisés et de procédures de codage en consultation avec le chargé de projet;*
- *codage des données;*
- *épuration des données;*

- communiquer les fréquences immédiatement après l'achèvement du travail sur le terrain;
- communication d'ensembles de données en format SPSS entièrement classés et épurés (y compris les étiquettes complètes des variables et des valeurs et les variables de pondération), avec les réponses telles qu'elles ont été données (version 14 ou version ultérieure). *Les ensembles de données SPSS ne doivent contenir aucun renseignement ou identifiant personnel;*
- préparation d'une ébauche du rapport méthodologique, y compris un sommaire exécutif (aucune analyse) en anglais. Le rapport doit contenir les éléments décrits dans les exigences en matière de rapports (annexe « E »);
- rédaction de la version définitive du rapport méthodologique;
- dépôt d'un rapport méthodologique comportant un sommaire bilingue conformément à la Liste de vérification : Rapport de recherche sur l'opinion publique (annexe « E »);
- certification, par le cadre supérieur de l'offrant, que les produits livrables finaux respectent l'exigence de neutralité politique et ne comprennent pas d'information sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.
- Lorsque les offrants préparent leurs réponses, ils devraient tenir compte de ce qui suit :
 - *Loi constituant Bibliothèque et Archives du Canada*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-7.7/>
 - Règlement sur les marchés de recherche sur l'opinion publique. <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2007-134/page-1.html>
 - Politique de communication du gouvernement du Canada, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?section=text&id=12316>
 - Procédure de gestion de la recherche sur l'opinion publique, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=28033§ion=text>
 - Normes pour la recherche sur l'opinion publique effectuée par le gouvernement du Canada – Sondages en ligne (annexe « G »)
 - Code de déontologie et règles de pratique de l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing (ARIM), <http://mria-arim.ca/sites/default/uploads/files/MRIAConductFRE-Dec2007REV2010-REV.pdf>
 - Rapport final de recherche sur l'opinion publique : Exigences et conseils généraux (annexe « E »)

Réponse de l'offrant relative à l'exemple de projet :

L'offrant doit fournir des détails sur les éléments suivants, en fonction desquels il sera évalué :

1. Compréhension des exigences du projet **(5 points)**
2. Description de la méthode, y compris les détails suivants :
 - a. un plan d'échantillonnage détaillé comprenant des quotas proportionnés sur le plan régional aux provinces et territoires canadiens et les quatre groupes cibles de la recherche, incluant de l'information sur la source des cibles (p. ex., données de recensement ou autre source de données); **(15 points)**
 - b. une discussion sur l'échantillon fondé sur une liste et les panels; **(10 points)**
 - c. une explication détaillée des critères de filtrage pour chaque public cible; **(10 points)**
 - d. une discussion sur des techniques visant à accroître les taux de réponse/participation; **(10 points)**

-
- e. une discussion sur la pondération, incluant les avantages et les inconvénients possibles; **(10 points)**
3. Description détaillée du panel, y compris :
- a. la taille du panel; **(5 points)**
 - b. le recrutement des membres du panel; **(5 points)**
 - c. le suivi des membres du panel; **(5 points)**
 - d. la gestion de la composition du panel; **(5 points)**
 - e. la mise à jour de la composition du panel; **(5 points)**
 - f. l'attribution d'incitatifs et d'honoraires. **(5 points)**
4. Toutes les mesures de contrôle de la qualité mises en place par l'offrant pour assurer la pertinence des procédures de collecte et de vérification des données, y compris :
- a. la saisie des données ainsi que les mesures de vérification de la validité et de l'intégrité des données; **(10 points)**
 - b. les procédures de révision et de codage, y compris les méthodes utilisées pour assurer la fiabilité des codeurs. **(10 points)**
5. Information et variables devant être incluses dans les tableaux de données; **(10 points)**
6. Problèmes ou difficultés que pourrait connaître l'offrant au cours de l'exécution des travaux, et la démarche proposée par l'offrant pour les régler. Elle doit comprendre ce qui suit :
- a. une description des mesures prévues par l'offrant pour respecter les quotas proposés; **(20 points)**
 - b. les mesures proposées pour réduire au minimum les non-réponses; **(20 points)**
 - c. une description des domaines potentiels de biais de non-réponse et de la manière dont ils seront cernés et évalués; **(25 points)**
7. Calendrier détaillé des travaux de recherche quantitative échelonné sur une période de six semaines. **(5 points)**

CA.4 Caractéristiques environnementales (minimum s. o. - maximum de 10 points)

L'offrant devrait fournir sa déclaration et mission environnementale actuelle ou proposée à l'échelle de l'entreprise (incluant les mesures environnementales prises à l'égard des activités de bureau); et son plan d'action actuel ou proposé en matière d'approvisionnement en matériel et équipement (p. ex., utilisation prévue de produits recyclés ou réutilisés, stratégie de gestion de déchets, etc.).

1.3 ÉVALUATION FINANCIÈRE – SERIE A

A. TAUX HORAIRES POUR LES SERVICES

PONDÉRATION

- | | |
|---|-----|
| 1. Gestionnaire de travail sur le terrain | 5 % |
| 2. Traducteur | 1 % |

B. TAUX POUR LES SONDAGES (PRIX DE LOT FERME TOUT COMPRIS)

- | | |
|--|------|
| 3. Taux pour les sondages réalisés auprès de panels en ligne et tabulation des données | 47 % |
| 4. Taux pour les autres sondages en ligne, y compris la tabulation des données | 47 % |

TOTAL 100 %

Le tableau suivant est un exemple de la façon dont le total du prix évalué, et la note pour le prix pondérée seront calculés selon les taux fournis dans la base de paiement.

Les taux horaires utilisés ci-dessous sont établis à titre d'exemple seulement. Ils ne visent aucunement à faire état des attentes du gouvernement du Canada.

Étape 1

Calculer la valeur moyenne de toutes les cellules pour les tableaux applicables de la base de paiement. À titre d'exemple, vous trouverez ci-dessous un tableau.

TABLEAU B2.1.2 Prix unitaire fixe pour la réalisation de panels individuels en ligne, y compris la tabulation des données et le rapport méthodologique

Durée du questionnaire (en minutes)	Période initiale de l'offre à commandes						Valeur moyenne pour chaque rangée
	1 - 499	500 - 999	1 000 – 1 499	1 500 – 1 999	2 000 – 2 499	2 500 – 3 000	
5 minutes	20	30	30	30	30	40	30,00 \$
6 minutes	25	27.5	30	30	32.5	35	30,00 \$
7 minutes	35	35	35	35	35	35	35,00 \$
8 minutes	35	35	35	35	35	35	35,00 \$
9 minutes	35	35	35	40	40	40	37,50 \$
10 minutes	38	39	40	40	41	42	40,00 \$
11 minutes	37	38	39	41	42	43	40,00 \$
12 minutes	40	40	40	45	45	45	42,50 \$
13 minutes	35	40	42.5	47.5	50	55	45,00 \$
14 minutes	45	45	45	45	45	45	45,00 \$
15 minutes	45	47	49	51	53	55	50,00 \$
20 minutes	50	50	50	50	50	50	50,00 \$
Valeur moyenne de toutes les cellules							40,00 \$

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

Étape 2**A. CATÉGORIES DE TAUX HORAIRES POUR LA PÉRIODE INITIALE DE L'OFFRE À COMMANDES**

Catégorie de service	Taux horaires	Facteur de pondération	Taux pondéré
Gestionnaire de travail sur le terrain	70,00 \$	5 %	3,50 \$
Traducteur	50,00 \$	1 %	0,50 \$
TOTAL (A)			4,00 \$

B. TAUX POUR LES SONDAGES EN LIGNE RÉALISÉS PENDANT LA PÉRIODE INITIALE DE L'OFFRE À COMMANDES

Taux pour les sondages	Moyennes	Facteur de pondération	Taux pondéré
Taux pour les sondages réalisés auprès de panels en ligne et tabulation des données	40,00 \$	47 %	18,80 \$
Taux pour les autres sondages en ligne et tabulation des données	40,00 \$	47 %	18,80 \$
TOTAL (B)			37,60 \$
TOTAL (A+B)			41,60 \$

Étape 3**A. CATÉGORIES DE TAUX HORAIRES POUR LA PREMIÈRE PÉRIODE D'OPTION DE L'OFFRE À COMMANDES**

Catégorie de service	Taux horaires	Facteur de pondération	Taux pondéré
Gestionnaire de travail sur le terrain	70,00 \$	5 %	3,50 \$
Traducteur	50,00 \$	1 %	0,50 \$
TOTAL (A)			4,00 \$

B. TAUX POUR LES SONDAGES EN LIGNE RÉALISÉS PENDANT LA PREMIÈRE PÉRIODE D'OPTION DE L'OFFRE À COMMANDES

Taux pour les sondages	Moyennes	Facteur de pondération	Taux pondéré
Taux pour les sondages réalisés auprès de panels en ligne et tabulation des données	40,00 \$	47 %	18,80 \$
Taux pour les autres sondages en ligne et tabulation des données	40,00 \$	47 %	18,80 \$
TOTAL (B)			37,60 \$
TOTAL (A+B)			41,60 \$

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

Étape 4**A. CATÉGORIES DE TAUX HORAIRES POUR LA DEUXIÈME PÉRIODE D'OPTION DE L'OFFRE À COMMANDES**

Catégorie de service	Taux horaires	Facteur de pondération	Taux pondéré
Gestionnaire de travail sur le terrain	75,00 \$	5 %	3,75 \$
Traducteur	55,00 \$	1 %	0,55 \$
TOTAL (A)			4,30 \$

B. TAUX POUR LES SONDAGES EN LIGNE RÉALISÉS PENDANT LA DEUXIÈME PÉRIODE D'OPTION DE L'OFFRE À COMMANDES

Taux pour les sondages	Moyennes	Facteur de pondération	Taux pondéré
Taux pour les sondages réalisés auprès de panels en ligne et tabulation des données	45,00 \$	47 %	21,15 \$
Taux pour les autres sondages en ligne et tabulation des données	45,00 \$	47 %	21,15 \$
TOTAL (B)			42,30 \$
TOTAL (A+B)			46,60 \$

Étape 5**A. CATÉGORIES DE TAUX HORAIRES POUR LA TROISIÈME PÉRIODE D'OPTION DE L'OFFRE À COMMANDES**

Catégorie de service	Taux horaires	Facteur de pondération	Taux pondéré
Gestionnaire de travail sur le terrain	80,00 \$	5 %	4,00 \$
Traducteur	60,00 \$	1 %	0,60 \$
TOTAL (A)			4,60 \$

B. TAUX POUR LES SONDAGES EN LIGNE RÉALISÉS PENDANT LA TROISIÈME PÉRIODE D'OPTION DE L'OFFRE À COMMANDES

Taux pour les sondages	Moyennes	Facteur de pondération	Taux pondéré
Taux pour les sondages réalisés auprès de panels en ligne et tabulation des données	50,00 \$	47 %	23,50 \$
Taux pour les autres sondages en ligne et tabulation des données	50,00 \$	47 %	23,50 \$
TOTAL (B)			47,00 \$
TOTAL (A+B)			51,60 \$

Étape 6

PÉRIODES	TOTAL (A+B)
Période initiale de l'offre à commandes (41,60\$ x 3)	124,80 \$*
Première année d'option de l'offre à commandes	41,60 \$
Deuxième année d'option de l'offre à commandes	46,60 \$
Troisième année d'option de l'offre à commandes	51,60 \$
TOTAL DU PRIX ÉVALUÉ	264,60 \$

*= Veuillez noter que le total (A+B) pour la période initiale de l'offre à commandes sera multiplié par trois (3) aux fins de l'évaluation financière.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

Étape 7- Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 20 %.

Prix évalué recevable le plus bas
Prix évalué de l'offrant

X 20 % = Note pour le prix pondérée

OFFRANT	TOTAL DU PRIX ÉVALUÉ	NOTE POUR LE PRIX PONDÉRÉE
OFFRANT A	264.60 \$	17.38
OFFRANT B	260.00 \$	17.69
OFFRANT C	255.00 \$	18.04
OFFRANT D	280.00 \$	16.43
OFFRANT E	277.00 \$	16.61
OFFRANT F	310.00 \$	14.84
OFFRANT G	330.00 \$	13.94
OFFRANT H	315.00 \$	14.60
OFFRANT I	300.00 \$	15.33
OFFRANT J	230.00 \$	20.00
OFFRANT K	350.00 \$	13.14
OFFRANT L	425.00 \$	10.82
OFFRANT M	375.00 \$	12.27
OFFRANT N	400.00 \$	11.50
OFFRANT O	345.00 \$	13.33

1.4 NOTE POUR LE MÉRITE TECHNIQUE

L'exemple suivant démontre la façon dont la note pour le mérite technique sera calculée.

Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit :

$$\frac{\text{Nombre total de points obtenus}}{\text{Nombre total de points pouvant être accordés}} \times 80 \% = \text{Note technique pondérée}$$

Les notes utilisées ci-dessous sont établies à titre d'exemple seulement.

OFFRANTS	NOMBRE TOTAL DE POINTS OBTENUS (SUR 800 points)	NOTE TECHNIQUE PONDÉRÉE (SUR 80 POINTS)
OFFRANT A	710	71
OFFRANT B	730	73
OFFRANT C	705	70.5
OFFRANT D	750	75
OFFRANT E	790	79
OFFRANT F	700	70
OFFRANT G	780	78
OFFRANT H	700	70
OFFRANT I	690	69
OFFRANT J	640	64
OFFRANT K	780	78
OFFRANT L	670	67
OFFRANT M	725	72.5
OFFRANT N	770	77
OFFRANT O	745	74.5

1.5 NOTE COMBINÉE

L'exemple suivant démontre la façon dont la note combinée sera calculée.

Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.

Les notes utilisées ci-dessous sont établies à titre d'exemple seulement.

OFFRANTS	NOTE POUR LE PRIX PONDÉRÉE (/20 POINTS)	NOTE TECHNIQUE PONDÉRÉE (/80 POINTS)	NOTE COMBINÉE (/100 POINTS)	CLASSEMENT DES NOTES COMBINÉES
OFFRANT A	17.38	71	88.50	7
OFFRANT B	17.69	73	90.69	5
OFFRANT C	18.04	70.5	88.54	6
OFFRANT D	16.43	75	91.43	3
OFFRANT E	16.61	79	95.61	1
OFFRANT F	14.84	70	84.84	10
OFFRANT G	13.94	78	91.94	2
OFFRANT H	14.60	70	84.60	12
OFFRANT I	15.33	69	84.33	13
OFFRANT J	20.00	64	84.00	14
OFFRANT K	13.14	78	91.14	4
OFFRANT L	10.82	67	77.82	15
OFFRANT M	12.27	72.5	84.77	11
OFFRANT N	11.50	77	88.50	8
OFFRANT O	13.33	74.5	87.83	9

La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. Pour chaque série, les dix (10) soumissions recevables qui obtiendront les notes combinées les plus élevées pour le mérite technique et le prix seront recommandées pour l'attribution d'une offre à commandes pour chaque série.

Dans l'exemple ci-dessus, les offrants A, B, C, D, E, F, G, K, N et O seraient recommandés pour l'établissement d'une offre à commandes. Les offrants H, I, J, L et M ne seraient pas recommandés pour l'établissement d'une offre à commandes.

2. ÉVALUATION TECHNIQUE – SÉRIE B (TRAVAIL SUR LE TERRAIN ET TABULATION DES DONNÉES LIÉES AUX SONDAGES TÉLÉPHONIQUES)

SÉRIE B : TRAVAIL SUR LE TERRAIN ET TABULATION DES DONNÉES LIÉES AUX SONDAGES TÉLÉPHONIQUES

2.1 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES – SÉRIE B

OB.1 Profil d'entreprise

L'offrant doit soumettre son profil d'entreprise, comportant les renseignements suivants :

- le nombre d'années depuis sa fondation;
- les coordonnées des principales personnes-ressources, y compris celles de l'offrant :
 - le nom de la personne-ressource,
 - le titre de la personne-ressource,
 - l'adresse de l'entreprise,
 - le numéro de téléphone,
 - l'adresse de courriel;
- un aperçu des produits et des services offerts;
- l'effectif canadien de recherche sur le terrain (p. ex. effectif interne ou sous-traitants);
- le nombre de postes téléphoniques et leur emplacement (p. ex. services à l'interne ou de sous-traitance);
- une copie de la politique de confidentialité de l'entreprise.

OB.2 Soumission de l'offrant - Séries

Les fournisseurs doivent remplir l'appendice « 1 » - Présentation de l'offrant – Séries de recherche afin d'indiquer la ou les série(s) dans laquelle ils proposent offrir des services.

OB.3 Gestionnaire du travail sur le terrain

L'offrant doit indiquer un (1) gestionnaire du travail sur le terrain capable de communiquer en anglais avec le chargé de projet, ainsi qu'un (1) gestionnaire du travail sur le terrain capable de communiquer en français. La personne proposée à l'égard de chaque langue peut être la même. Le gestionnaire du travail sur le terrain assumera la responsabilité de :

- Liaison avec le client.
- Supervision immédiate de tous les aspects du travail sur le terrain, y compris :
 - programmation du questionnaire de l'étude à l'aide de l'ITAO ou d'un logiciel équivalent et saisie des données;
 - gestion de l'échantillon et du quota;
 - déroulement du prétest;
 - soutien continu au projet durant la cueillette des données;
 - dépannage;
 - développement d'une liste de codes pour les questions ouvertes;
 - pondération des données;
 - suivi des taux de réponse et des rapports subséquents;
 - fourniture des résultats attendus y compris les fichiers de données et les tableaux détaillés.
- Exposé des variables et des tableaux croisés liés aux exigences pour ce qui est des tableaux détaillés, y compris la production de tableaux.

OB.4 Personnel chargé du travail sur le terrain

Tout le personnel chargé de la recherche sur le terrain doit être localisé au Canada. L'offrant doit indiquer si le travail sur le terrain sera entièrement réalisé par :

- son effectif interne;
- par un sous-traitant; ou
- une combinaison des deux.

Si un sous-traitant participe aux travaux, celui-ci devra réaliser tous les projets pour toute la durée de l'offre à commandes, à moins d'obtenir une autorisation écrite de la part de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

S'il a recours à un sous-traitant, l'offrant doit fournir :

- le nom du sous-traitant;
- le nombre d'années depuis sa fondation;
- les coordonnées des principales personnes-ressources, y compris celles de l'offrant :
 - le nom de la personne-ressource,
 - le titre de la personne-ressource,
 - l'adresse de l'entreprise,
 - le numéro de téléphone,
 - l'adresse de courriel;
- un aperçu des produits et des services offerts;
- l'effectif canadien de recherche sur le terrain;
- le nombre de postes téléphoniques et leur emplacement;
- une copie de la politique de confidentialité de l'entreprise.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

OB.5 Bilinguisme – Personnel sur le terrain

L'offrant doit décrire deux (2) projets bilingues menés avec le personnel sur le terrain qu'il propose. Chacun de ces projets doit comporter 250 entrevues menées en anglais et 250 entrevues menées en français. Le travail sur le terrain se rapportant à chaque projet doit avoir été exécuté au cours des sept (7) années précédant la date de clôture des soumissions.

OB.6 Base de paiement

L'offrant doit fournir des taux pour la période initiale de l'offre à commandes et chaque période d'option subséquente, conformément à l'annexe « B3 », Base de paiement, série B - Travail sur le terrain et tabulation des données liés aux sondages téléphoniques.

Si les prix ne sont pas indiqués pour l'une des composantes, un prix égal à zéro sera attribué pour cette composante et on demandera au soumissionnaire d'accepter ce prix.

Si le soumissionnaire accepte, la base de paiement sera considérée comme étant recevable. Cependant, si le soumissionnaire n'accepte pas, la proposition sera considérée comme étant non recevable et sera rejetée.

LES OFFRANTS QUI NE SATISFONT PAS A TOUTES LES EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES NE SERONT PAS RETENUS.

2.2 CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS – SÉRIE B (Maximum de 800 points)

LES CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS – SÉRIES B SERONT ÉVALUÉS DE LA FAÇON SUIVANTE :

ÉTAPE 1 : CB.1, CB.2 ET ENSUITE CB.3.

ÉTAPE 2 : CB.4 ET ENSUITE CB.5

LES OFFRANTS QUI N'AURONT PAS ATTEINT LA NOTE DE PASSAGE MINIMUM DES CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS DE L'ÉTAPE 1 NE PASSERONT PAS À L'ÉTAPE 2.

ÉTAPE 1 :

CB.1 Compétences du gestionnaire du travail sur le terrain (Minimum de 80 points – Maximum de 100 points)

Les compétences de chaque gestionnaire du travail sur le terrain proposé en OB.3 seront évaluées comme suit :

- Titres de compétence, autres compétences, formation, attestations, publications, récompenses et affiliations se rapportant à la gestion de travail de recherche sur l'opinion publique sur le terrain telle que décrite en OB.3. **(Maximum de 30 points)**
- Expérience de travail – Pour chaque gestionnaire du travail sur le terrain proposé, l'offrant doit indiquer :
 - a. le nombre total d'années d'expérience en recherche sur l'opinion publique; et
 - b. l'expérience totale de chaque gestionnaire du travail sur le terrain proposé, ventilée par année, organisation et rôle, de même qu'une brève description de la façon dont le travail est lié à la recherche sur l'opinion publique. **(Maximum de 70 points)**

Les compétences de chaque gestionnaire du travail sur le terrain proposée seront évaluées sur une échelle de 100 points. La moyenne des notes attribuées à tous les gestionnaires du travail sur le terrain proposés sera calculée.

Afin de faciliter le processus d'évaluation, l'offrant doit utiliser le modèle des compétences figurant à l'appendice « 4 », cependant, il peut également présenter un curriculum vitæ contenant tous les renseignements demandés.

CB.2 Expérience de projet du personnel sur le terrain (Minimum de 200 points – Maximum de 250 points)

L'offrant doit indiquer et décrire de façon détaillée un minimum de trois (3), mais pas plus de cinq (5) projets de recherche sur l'opinion publique par téléphone qui ont été menés au Canada par le personnel sur le terrain proposé par l'offrant en OB.4. Chaque projet cité doit avoir été réalisé au Canada et comporter un minimum de mille (1 000) sondages achevés, réalisés par composition aléatoire, d'au moins cinq (5) minutes. Les projets cités au critère obligatoire OB.5 peuvent être présentés de nouveau pour ce critère coté, pourvu qu'ils satisfassent à l'ensemble des éléments requis au critère coté CB.2. Au cours du processus d'évaluation, on accordera autant d'importance aux projets pertinents réalisés pour des clients du gouvernement du Canada qu'à ceux pour des clients de l'extérieur.

Les projets peuvent comprendre n'importe quel public cible (c.-à-d. autochtones, groupes ethnoculturels, personnes âgées, jeunes, population générale, etc.), à condition que le projet ait été réalisé au Canada, auprès de Canadiens.

L'expérience acquise dans le cadre des projets sera évaluée sur la base des critères suivants :

- Le travail sur le terrain se rapportant aux projets a été réalisé au cours des sept (7) années précédant la date de clôture des soumissions. **(Maximum de 50 points)**
- Au moins mille (1 000) sondages d'au moins cinq (5) minutes ont été réalisés par composition aléatoire. **(Maximum de 100 points)**
- Le travail sur le terrain a été réalisé dans plus d'une province ou d'un territoire. **(Maximum de 100 points)**

L'offrant doit suivre la structure suivante pour décrire chaque projet :

- le titre du projet;
- les dates de début et de fin du travail sur le terrain (mois et année);
- le nom et le numéro de téléphone du client;
- la méthodologie, y compris :
 - le nombre de répondants et leurs caractéristiques,
 - la durée du questionnaire,
 - la méthode employée pour la collecte de données,
 - la conception de l'échantillon (démontrant l'utilisation de quotas ou de l'échantillonnage probabiliste aléatoire); et
- les endroits où le travail sur le terrain a été réalisé, par province ou territoire.

Remarque : Le défaut de fournir les renseignements susmentionnés peut entraîner le rejet du projet en raison de détails insuffisants.

Le Canada se réserve le droit de communiquer avec les clients cités en référence pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis.

La moyenne des notes attribuées à tous les gestionnaires du travail sur le terrain proposés sera calculée.

Les offres comportant le nombre minimal de projets demandés et dont toutes les descriptions de projet répondent à tous les critères susmentionnés pourront obtenir un maximum de 80 % des

points possibles. Les projets qui ne répondent pas à tous ces critères obtiendront une note totale plus faible. Les offres comportant le nombre maximal de projets demandés et dont toutes les descriptions de projet répondent à tous les critères susmentionnés pourront obtenir un maximum de 100 % des points possibles.

CB.3 Expérience de projet du gestionnaire du travail sur le terrain (Minimum de 200 points – Maximum de 250 points)

L'offrant doit indiquer et décrire de façon détaillée un minimum de trois (3), mais pas plus de cinq (5) projets de recherche sur l'opinion publique par téléphone qui ont été menés au Canada par chacun des gestionnaires de travail sur le terrain indiqué en OB.3. Chaque projet cité doit avoir été réalisé au Canada et comporter un minimum de mille (1 000) sondages achevés, réalisés par composition aléatoire, d'au moins cinq (5) minutes. Le rôle du gestionnaire du travail sur le terrain qui est défini en OB.3 doit être décrit en détail. Les détails de l'expérience de projets précisés dans le curriculum vitæ ou dans le modèle relatif aux compétences ne seront pas évalués pour ce critère. Au cours du processus d'évaluation, on accordera autant d'importance aux projets pertinents réalisés pour des clients du gouvernement du Canada qu'à ceux pour des clients de l'extérieur.

Les projets peuvent comprendre n'importe quel public cible (c.-à-d. autochtones, groupes ethnoculturels, personnes âgées, jeunes, population générale, etc.), à condition que le projet ait été réalisé au Canada, auprès de Canadiens.

L'expérience acquise dans le cadre des projets sera évaluée sur la base des critères suivants :

- Le travail sur le terrain des projets a été réalisé récemment, c'est-à-dire au cours des sept (7) années précédant la date de clôture des soumissions. **(Maximum de 50 points)**
- Au moins mille (1 000) sondages d'au moins cinq (5) minutes ont été réalisés par composition aléatoire. **(Maximum de 100 points)**
- Le rôle du gestionnaire du travail sur le terrain correspond au rôle décrit en OB.3. **(Maximum de 100 points)**

L'offrant doit suivre la structure suivante pour décrire l'expérience de projet de chaque gestionnaire du travail sur le terrain proposé :

- le titre du projet;
- les dates de début et de fin du travail sur le terrain (mois et année);
- le nom et le numéro de téléphone du client;
- la méthodologie, y compris :
 - le nombre de répondants et leurs caractéristiques,
 - la durée du questionnaire,
 - la méthode employée pour la collecte de données,
 - la conception de l'échantillon (démontrant l'utilisation de quotas ou de l'échantillonnage probabiliste aléatoire);
- les endroits où le travail sur le terrain a été réalisé, par province ou territoire.
- les rôles (et non les titres organisationnels) du gestionnaire de travail sur le terrain proposé (fournir des détails, p. ex., liaison avec les clients, supervision de la programmation, etc.).

Remarque : Le défaut de fournir les renseignements susmentionnés peut entraîner le rejet du projet en raison de détails insuffisants.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

Le Canada se réserve le droit de communiquer avec les clients cités en référence pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis.

La moyenne des notes attribuées à tous les gestionnaires de travail sur le terrain proposés sera calculée.

Les offres comportant le nombre minimal de projets demandés et dont toutes les descriptions de projet répondent à tous les critères susmentionnés pourront obtenir un maximum de 80 % des points possibles. Les projets qui ne répondent pas à tous ces critères obtiendront une note totale plus faible. Les offres comportant le nombre maximal de projets demandés et dont toutes les descriptions de projet répondent à tous les critères susmentionnés pourront obtenir un maximum de 100 % des points possibles. Les offres comportant un nombre de projets inférieur à celui demandé ou dont les projets ne répondent pas à tous les critères susmentionnés obtiendront une note totale plus faible.

LES OFFRANTS QUI N'AURONT PAS ATTEINT LA NOTE DE PASSAGE MINIMUM POUR LES CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS CB.1, CB.2 ET CB.3 DE LA SÉRIES B NE SERONT PLUS RETENUS DAVANTAGE.

ÉTAPE 2 :

CB.4 Exemple de projet (Minimum de 152 points – Maximum de 190 points)

L'offrant doit soumettre une proposition en fonction de l'exemple de l'énoncé des travaux et des instructions fournies afin d'être pris en considération pour la série B, Travail sur le terrain et tabulation des données liés aux sondages téléphoniques

Les projets de recherche réalisés ou prévus au contrat en vertu de ces offres à commandes varieront selon leur volume, leur complexité et leur objet. Les offrants doivent présenter une proposition démontrant qu'ils sont prêts à réaliser le projet fictif décrit ci-dessous dans un délai de trois semaines. L'étude proposée ne fera pas l'objet d'un contrat, et les propositions présentées par les offrants dans le cadre de cette étude serviront exclusivement aux fins de l'évaluation dans le contexte de la présente demande d'offre à commandes.

Voici les détails de l'exemple du projet :

Énoncé des travaux

Client : Gouvernement du Canada

Titre : Évaluation de la campagne publicitaire sur les services du gouvernement du Canada

Renseignements généraux :

La présente étude est menée conformément à la Politique de communication du gouvernement du Canada, qui stipule que le gouvernement du Canada a pour but de « consulter le public, de l'écouter et de tenir compte de ses intérêts et préoccupations au moment d'établir des priorités, d'élaborer des politiques, et de planifier des programmes et des services »; de « veiller à ce que les institutions du gouvernement du Canada soient visibles et accessibles, et à ce qu'elles rendent compte au public qu'elles servent » et de « déterminer et de prendre en compte systématiquement les besoins et les enjeux de communication lorsqu'il s'agit d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer les politiques, programmes, services et initiatives ».

Les Procédures de gestion de la publicité, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=28041>, exigent que toutes les campagnes publicitaires dont l'achat médias total est supérieur à un million de dollars soient évaluées au moyen de l'Outil d'évaluation de campagnes publicitaires (OECF) [annexe « H »].

Exigences :

L'offrant doit démontrer de quelle façon il compte réaliser 2 000 entrevues téléphoniques sur ligne terrestre par composition aléatoire auprès du grand public (personnes âgées de 18 ans ou plus) à l'aide du questionnaire de l'OECF (annexe « H ») dans le cadre de sondages d'une durée approximative moyenne de sept (7) minutes chacun. Aucune conception de questionnaire ou analyse de données n'est requise.

L'offrant doit décrire une méthodologie quantitative de travail sur le terrain et de tabulation fondée sur une période de trois semaines. La recherche doit comprendre les exigences suivantes :

- liaison auprès des clients et gestion de projets;
- enregistrement du sondage auprès du système national d'enregistrement des sondages;
- programmation du questionnaire de l'OECF dans un système d'interview téléphonique assisté par ordinateur (ITAO), ou reproduction du questionnaire à l'intention des intervieweurs;
- informer les répondants de leurs droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques* et de la *Loi sur l'accès à l'information*, et assurer le respect de ces droits tout au long du processus de recherche. Il faut donc notamment : informer les répondants de l'objet de la recherche; nommer le ministère, l'organisme fédéral ou le gouvernement du Canada en tant qu'institution qui parraine la recherche à la fin du sondage; indiquer que la participation au sondage est volontaire, et que l'information fournie sera traitée conformément aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur l'accès à l'information* et des autres lois pertinentes;
- formation et instruction des intervieweurs;
- achat et administration d'un échantillon probabiliste (composition aléatoire);
- assurance que le travail sur le terrain commence de un à trois jours avant la fin de la campagne;
- collecte de données réalisée dans un délai de 10 jours civils avec environ 200 entrevues, à peu près proportionnelles à la répartition globale de l'échantillon, réalisées chaque jour;
- utilisation de la composition aléatoire pour réaliser 2 000 entrevues téléphoniques, en respectant les quotas suivants à l'égard des groupes d'âge : 18-34 ans, 28 %; 35-54 ans, 39 %; 55 ans et plus, 33 %;

Respecter les quotas souples suivants, sur la base de l'échelle de répartition indiquée ci-dessous :

Région	Échantillon
Atlantique	De 140 à 180
Québec	De 460 à 520
Ontario	De 560 à 760
Manitoba et Saskatchewan	De 140 à 180 (10 entrevues au Nunavut)
Alberta	De 220 à 260 (10 entrevues aux Territoires-du-Nord-Ouest)
Colombie-Britannique	260 à 300 (10 entrevues au Yukon)
TOTAL	2 000

Remarque : Il n'est pas obligatoire de respecter exactement la répartition proposée, pourvu que les données soient recueillies auprès des six régions et qu'il soit possible de pondérer les données au niveau régional.

- réalisation d'appels et d'entrevues téléphoniques (comprend les frais d'interurbain) par du personnel sur le terrain au Canada;

EP363-140002/B

cy016

EP363-140002

cy016.EP363-140002

-
- réalisation du travail sur le terrain dans la langue officielle du répondant, sous la supervision de personnel bilingue, pour parvenir à compléter le nombre d'entrevues requis. Dans les cas où l'intervieweur initial n'est pas bilingue et que le répondant demande que l'entrevue ait lieu dans l'autre langue officielle, il faut soit transférer l'appel immédiatement, soit faire un rappel dans les 20 minutes suivant l'appel initial. Cette démarche s'applique, sauf si le répondant préfère fixer un rappel à une heure précise qui lui convient mieux;
 - réalisation des appels et des rappels à des heures variées au cours de la journée, en journée et en soirée. Aucun appel ne doit être réalisé après 21 h, quel que soit le fuseau horaire;
 - réalisation d'un minimum de huit rappels;
 - mise en place de mesures efficaces de contrôle de la qualité;
 - surveillance de la répartition des appels et des motifs de non-réponse tout au long de la période de travail sur le terrain;
 - compte rendu verbal de l'état d'avancement des travaux sur le terrain;
 - saisie des données sur les résultats;
 - sauvegarde des données sur des serveurs et des serveurs de sauvegarde situés au Canada. Les données doivent être sauvegardées et accessibles au Canada seulement. Les données doivent être physiquement indépendantes de toutes les autres bases de données, directement ou indirectement, qui sont situées à l'extérieur du Canada;
 - tous les aspects du traitement des données doivent être réalisés et accessibles uniquement au Canada;
 - communication au chargé de projet de résultats non pondérés et de résultats partiels pondérés pendant le travail sur le terrain;
 - établissement de fréquences, de tableaux croisés et de procédures de codage en consultation avec le chargé de projet;
 - codage des données;
 - épuration et pondération des données;
 - communication de fréquences non pondérées et pondérées immédiatement après la fin du travail sur le terrain;
 - communication d'ensembles de données en format SPSS entièrement classés et épurés (y compris les étiquettes complètes des variables et des valeurs et les variables de pondération), avec les réponses telles qu'elles ont été données (version 14 ou version ultérieure). Les ensembles de données SPSS ne doivent contenir aucun renseignement ou identifiant personnel;
 - préparation d'une ébauche du rapport méthodologique, y compris un sommaire exécutif (aucune analyse) en anglais. Le rapport doit contenir les éléments décrits dans les exigences en matière de rapports (annexe « E »);
 - rédaction de la version définitive du rapport méthodologique;
 - dépôt d'un rapport méthodologique comportant un sommaire bilingue conformément à la liste de vérification des rapports de recherche sur l'opinion publique (annexe « E »);
 - certification, par le cadre supérieur de l'offrant, que les produits livrables finaux respectent l'exigence de neutralité politique et ne comprennent pas d'information sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

- Lorsque les offrants préparent leurs réponses, ils devraient tenir compte de ce qui suit :
 - Loi constituant Bibliothèque et Archives du Canada, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-7.7/>
 - Règlement sur les marchés de recherche sur l'opinion publique, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2007-134/page-1.html>
 - Politique de communication du gouvernement du Canada, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?section=text&id=12316>
 - Procédure de gestion de la recherche sur l'opinion publique, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=28033>
 - Normes pour la recherche sur l'opinion publique effectuée par le gouvernement du Canada – Sondages téléphoniques (annexe « G »)
 - Code de déontologie et règles de pratique de l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing (ARIM), <http://mria-arim.ca/sites/default/uploads/files/MRIAConductFRE-Dec2007REV2010-REV.pdf>
 - Rapport final de recherche sur l'opinion publique : Exigences et conseils généraux (annexe « E »)

Réponse de l'offrant relative à l'exemple de projet

L'offrant doit fournir des détails sur les éléments suivants, en fonction desquels il sera évalué :

8. Compréhension des exigences du projet **(5 points)**
9. Description de la méthode, y compris les détails suivants :
 - a. Plan d'échantillonnage avec marge d'erreur associée **(5 points)**
 - b. Degré de formation et de supervision de l'intervieweur **(5 points)**
 - c. Nombre de systèmes d'ITAO qui seront utilisés dans le cadre du projet **(5 points)**
 - d. Discussion sur le taux de réponse attendu en employant une méthode empirique de calcul tel que recommandé par l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing (ARIM) ainsi que sur les moyens que compte prendre l'offrant pour traiter les taux élevés de refus. **(10 points)**
10. Toutes les mesures de contrôle de la qualité mises en place par l'offrant pour assurer la pertinence des procédures de collecte et de vérification des données, y compris :
 - a. Saisie des données ainsi que les mesures de vérification de la validité et de l'intégrité des données **(5 points)**
 - b. Procédures de révision et de codage, y compris les méthodes utilisées pour assurer la fiabilité des codeurs **(10 points)**
11. Information et variables devant être incluses dans les tableaux de données **(10 points)**
12. Problèmes ou difficultés que pourrait connaître l'offrant au cours de l'exécution des travaux, et la démarche proposée par l'offrant pour les régler. Elle doit comprendre ce qui suit :
 - a. Description des mesures prévues par l'offrant pour respecter les quotas relatifs à l'âge, plus particulièrement en ce qui concerne les jeunes de 18 à 34 ans dans le cas de sondages téléphoniques conventionnels, et les mesures proposées pour réduire le besoin de recourir à la pondération **(30 points)**
 - b. Avantages et défis liés à l'inclusion ou à l'exclusion d'un échantillon de ménages utilisant un téléphone cellulaire seulement **(20 points)**

-
- c. Discussion sur la pertinence de réaliser huit rappels compte tenu du délai d'exécution de dix jours du travail sur le terrain, et sur l'incidence des rappels sur les taux de réponse **(20 points)**
 - d. Mesures proposées pour réduire au minimum le refus de répondre à certaines questions, en particulier les questions démographiques sur le revenu et l'âge **(20 points)**
 - e. Description de la façon dont la préférence de certains répondants de répondre aux sondages dans l'autre langue officielle sera traitée, plus particulièrement en ce qui concerne les sondages en français à l'extérieur du Québec et les sondages en anglais au Québec **(25 points)**
 - f. Procédures utilisées dans le cas de répondants dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais **(15 points)**
13. Calendrier détaillé des travaux de recherche quantitative échelonné sur une période de trois semaines **(5 points)**

CB.5 Attributs environnementaux (Minimum N/A – Maximum 10 points)

Le fournisseur devrait fournir la déclaration et la mission environnementales de leur entreprise actuelle ou proposée (y compris les mesures environnementales prises dans le cadre des activités de bureau); leur plan actuel ou proposé relatif aux sources de matériel ou d'équipement (p. ex., utilisation prévue de produits recyclés ou réutilisés, stratégie de gestion des déchets).

2.3 ÉVALUATION FINANCIÈRE – SÉRIE B

A. TAUX HORAIRES FIXÉS POUR LES SERVICES	PONDÉRATION
5. Gestionnaire du travail sur le terrain	4 %
6. Traducteur	1 %
B. TAUX POUR LES SONDAGES (PRIX GLOBAL FERME TOUT COMPRIS)	
7. Taux pour les entrevues téléphonique sur ligne terrestre, y compris la tabulation des données	20 %
8. Taux pour taux d'incidence : Fondé sur un taux d'incidence de 90 % ou moins	15 %
9. Taux pour les sondages effectués auprès des personnes utilisant un téléphone cellulaire seulement – Jeunes de 18 à 34 ans	15 %
10. Taux pour les sondages effectués auprès des personnes utilisant un téléphone cellulaire seulement – Population générale	15 %
11. Taux pour les sondages téléphoniques conventionnels effectués (N = 1 000 et N = 2 000) à l'aide du questionnaire de l'OECP	30 %
TOTAL	100 %

Le tableau suivant est un exemple de la façon dont le total du prix évalué, et la note pour le prix pondérée seront calculés selon les taux fournis dans la base de paiement.

Les taux horaires utilisés ci-dessous sont établis à titre d'exemple seulement. Ils ne visent aucunement à faire état des attentes du gouvernement du Canada.

Étape 1

Calculer la valeur moyenne de toutes les cellules pour les tableaux applicables de la base de paiement. À titre d'exemple, vous trouverez ci-dessous un tableau.

TABLEAU B3.1.2 Prix unitaire fixe pour les entrevues individuelles sur ligne terrestre réalisées auprès de la population adulte du grand public, y compris la tabulation des données et le rapport méthodologique

Période initiale de l'offre à commandes							
Durée du questionnaire (en minutes)	1 - 499	500 - 999	1 000 – 1 499	1 500 – 1 999	2 000 – 2 499	2 500 – 3 000	Valeur moyenne pour chaque rangée
5 minutes	20	30	30	30	30	40	30,00 \$
6 minutes	25	27.5	30	30	32.5	35	30,00 \$
7 minutes	35	35	35	35	35	35	35,00 \$
8 minutes	35	35	35	35	35	35	35,00 \$
9 minutes	35	35	35	40	40	40	37,50 \$
10 minutes	38	39	40	40	41	42	40,00 \$
11 minutes	37	38	39	41	42	43	40,00 \$
12 minutes	40	40	40	45	45	45	42,50 \$
13 minutes	35	40	42.5	47.5	50	55	45,00 \$
14 minutes	45	45	45	45	45	45	45,00 \$
15 minutes	45	47	49	51	53	55	50,00 \$
20 minutes	50	50	50	50	50	50	50,00 \$
Valeur moyenne de toutes les cellules							40,00 \$

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

Étape 2**A.1 CATÉGORIES DE TAUX HORAIRES POUR LA PÉRIODE INITIALE DE L'OFFRE À COMMANDES**

Catégorie de services	Taux horaires	Facteur de pondération	Taux pondéré
Gestionnaire du travail sur le terrain	70,00 \$	4 %	2,80 \$
Traducteur	50,00 \$	1 %	0,50 \$
TOTAL (A)			3,30 \$

B.1 TAUX POUR SONDAGES TÉLÉPHONIQUES POUR LA PÉRIODE INITIALE DE L'OFFRE À COMMANDES

Taux pour les sondages	Moyennes	Facteur de pondération	Taux pondéré
Taux pour les entrevues téléphonique sur ligne terrestre, y compris la tabulation des données (valeur moyenne de toutes les cellules)	40,00 \$	20 %	8,00 \$
Taux pour taux d'incidence : Fondé sur un taux d'incidence de 90 % ou moins (valeur moyenne de toutes les cellules)	40,00 \$	15 %	6,00 \$
Sondages effectués auprès des personnes utilisant un téléphone cellulaire seulement – Jeunes de 18 à 34 ans (valeur moyenne de toutes les cellules)	40,00 \$	15 %	6,00 \$
Sondages effectués auprès des personnes utilisant un téléphone cellulaire seulement – Population générale (valeur moyenne de toutes les cellules)	40,00 \$	15 %	6,00 \$
Sondages téléphoniques conventionnels effectués à l'aide du questionnaire de l'OECP (n = 1 000 et n = 2 000) [valeur moyenne du prix unitaire fixe pour n = 1 000 et n = 2 000]	40,00 \$	30 %	12,00 \$
TOTAL (B)			38,00 \$
TOTAL (A+B)			41,30 \$

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

Étape 3**A.2 CATÉGORIES DE TAUX HORAIRES POUR LA PREMIÈRE ANNÉE D'OPTION DE L'OFFRE À COMMANDES**

Catégorie de services	Taux horaires	Facteur de pondération	Taux pondéré
Gestionnaire du travail sur le terrain	70,00 \$	4 %	2,80 \$
Traducteur	50,00 \$	1 %	0,50 \$
TOTAL (A)			3,30 \$

B.2 TAUX POUR SONDAGES TÉLÉPHONIQUES POUR LA PREMIÈRE ANNÉE D'OPTION DE L'OFFRE À COMMANDES

Taux pour les sondages	Moyennes	Facteur de pondération	Taux pondéré
Taux pour les entrevues téléphonique sur ligne terrestre, y compris la tabulation des données (valeur moyenne de toutes les cellules)	40,00 \$	20 %	8,00 \$
Taux pour taux d'incidence : Fondé sur un taux d'incidence de 90 % ou moins (valeur moyenne de toutes les cellules)	40,00 \$	15 %	6,00 \$
Sondages effectués auprès des personnes utilisant un téléphone cellulaire seulement – Jeunes de 18 à 34 ans (valeur moyenne de toutes les cellules)	40,00 \$	15 %	6,00 \$
Sondages effectués auprès des personnes utilisant un téléphone cellulaire seulement – Population générale (valeur moyenne de toutes les cellules)	40,00 \$	15 %	6,00 \$
Sondages téléphoniques conventionnels effectués à l'aide du questionnaire de l'OECP (n = 1 000 et n = 2 000) [valeur moyenne du prix unitaire fixe pour n = 1 000 et n = 2 000]	40,00 \$	30 %	12,00 \$
TOTAL (B)			38,00 \$
TOTAL (A+B)			41,30 \$

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

Étape 4**A.3 CATÉGORIES DE TAUX HORAIRES POUR LA DEUXIÈME ANNÉE D'OPTION DE L'OFFRE À COMMANDES**

Catégorie de services	Taux horaires	Facteur de pondération	Taux pondéré
Gestionnaire du travail sur le terrain	75,00 \$	4 %	3,00 \$
Traducteur	55,00 \$	1 %	0,55 \$
TOTAL (A)			3,55 \$

B.3 TAUX POUR SONDAGES TÉLÉPHONIQUES POUR LA DEUXIÈME ANNÉE D'OPTION DE L'OFFRE À COMMANDES

Taux pour les sondages	Moyennes	Facteur de pondération	Taux pondéré
Taux pour les entrevues téléphonique sur ligne terrestre, y compris la tabulation des données (valeur moyenne de toutes les cellules)	45,00 \$	20 %	9,00 \$
Taux pour taux d'incidence : Fondé sur un taux d'incidence de 90 % ou moins (valeur moyenne de toutes les cellules)	45,00 \$	15 %	6,75 \$
Sondages effectués auprès des personnes utilisant un téléphone cellulaire seulement – Jeunes de 18 à 34 ans (valeur moyenne de toutes les cellules)	45,00 \$	15 %	6,75 \$
Sondages effectués auprès des personnes utilisant un téléphone cellulaire seulement – Population générale (valeur moyenne de toutes les cellules)	45,00 \$	15 %	6,75 \$
Sondages téléphoniques conventionnels effectués à l'aide du questionnaire de l'OECP (n = 1 000 et n = 2 000) [valeur moyenne du prix unitaire fixe pour n = 1 000 et n = 2 000]	45,00 \$	30 %	13,50 \$
TOTAL (B)			42,75 \$
TOTAL (A+B)			46,30 \$

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

Étape 5**A.4 CATÉGORIES DE TAUX HORAIRES POUR LA TROISIÈME ANNÉE D'OPTION DE L'OFFRE À COMMANDES**

Catégorie de services	Taux horaires	Facteur de pondération	Taux pondéré
Gestionnaire du travail sur le terrain	80,00 \$	4 %	3,20 \$
Traducteur	60,00 \$	1 %	0,60 \$
TOTAL (A)			3,80 \$

B.4 TAUX POUR SONDAGES TÉLÉPHONIQUES POUR LA TROISIÈME ANNÉE D'OPTION DE L'OFFRE À COMMANDES

Taux pour les sondages	Moyennes	Facteur de pondération	Taux pondéré
Taux pour les entrevues téléphonique sur ligne terrestre, y compris la tabulation des données (valeur moyenne de toutes les cellules)	50,00 \$	20 %	10,00 \$
Taux pour taux d'incidence : Fondé sur un taux d'incidence de 90 % ou moins (valeur moyenne de toutes les cellules)	50,00 \$	15 %	7,50 \$
Sondages effectués auprès des personnes utilisant un téléphone cellulaire seulement – Jeunes de 18 à 34 ans (valeur moyenne de toutes les cellules)	50,00 \$	15 %	7,50 \$
Sondages effectués auprès des personnes utilisant un téléphone cellulaire seulement – Population générale (valeur moyenne de toutes les cellules)	50,00 \$	15 %	7,50 \$
Sondages téléphoniques conventionnels effectués à l'aide du questionnaire de l'OECP (n = 1 000 et n = 2 000) [valeur moyenne du prix unitaire fixe pour n = 1 000 et n = 2 000]	50,00 \$	30 %	15,00 \$
TOTAL (B)			47,50 \$
TOTAL (A+B)			51,30 \$

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

Étape 6

PÉRIODES	TOTAL (A+B)
Période initiale de l'offre à commandes (41,30\$ x 3)	123,90 \$*
Première année d'option de l'offre à commandes	41,30 \$
Deuxième année d'option de l'offre à commandes	46,30 \$
Troisième année d'option de l'offre à commandes	51,30 \$
TOTAL DU PRIX ÉVALUÉ	262,80 \$

*= Veuillez noter que le total (A+B) pour la période initiale de l'offre à commandes sera multiplié par trois (3) aux fins de l'évaluation financière.

Étape 7- Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 20 %.

Prix évalué recevable le plus bas
Prix évalué de l'offrant

X 20 % = Note pour le prix pondérée

OFFRANT	TOTAL DU PRIX ÉVALUÉ	NOTE POUR LE PRIX PONDÉRÉE
OFFRANT A	262.80 \$	17.50
OFFRANT B	260.00 \$	17.69
OFFRANT C	255.00 \$	18.04
OFFRANT D	280.00 \$	16.43
OFFRANT E	277.00 \$	16.61
OFFRANT F	310.00 \$	14.84
OFFRANT G	330.00 \$	13.94
OFFRANT H	315.00 \$	14.60
OFFRANT I	300.00 \$	15.33
OFFRANT J	230.00 \$	20.00
OFFRANT K	350.00 \$	13.14
OFFRANT L	425.00 \$	10.82
OFFRANT M	375.00 \$	12.27
OFFRANT N	400.00 \$	11.50
OFFRANT O	345.00 \$	13.33

2.4 NOTE POUR LE MÉRITE TECHNIQUE

L'exemple suivant démontre la façon dont la note pour le mérite technique sera calculée.

Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit :

$$\frac{\text{Nombre total de points obtenus}}{\text{Nombre total de points pouvant être accordés}} \times 80 \% = \text{Note technique pondérée}$$

Les notes utilisées ci-dessous sont établies à titre d'exemple seulement.

OFFRANTS	NOMBRE TOTAL DE POINTS OBTENUS (SUR 800 points)	NOTE TECHNIQUE PONDÉRÉE (SUR 80 POINTS)
OFFRANT A	710	71
OFFRANT B	730	73
OFFRANT C	705	70.5
OFFRANT D	750	75
OFFRANT E	790	79
OFFRANT F	700	70
OFFRANT G	780	78
OFFRANT H	700	70
OFFRANT I	690	69
OFFRANT J	640	64
OFFRANT K	780	78
OFFRANT L	670	67
OFFRANT M	725	72.5
OFFRANT N	770	77
OFFRANT O	745	74.5

2.5 NOTE COMBINÉE

L'exemple suivant démontre la façon dont la note combinée sera calculée.

Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.

Les notes utilisées ci-dessous sont établies à titre d'exemple seulement.

OFFRANTS	NOTE POUR LE PRIX PONDÉRÉE (SUR 20 POINTS)	NOTE TECHNIQUE PONDÉRÉE (SUR 80 POINTS)	NOTE COMBINÉE (SUR 100 POINTS)	CLASSEMENT DES NOTES COMBINÉES
OFFRANT A	17.50	71	88.50	7
OFFRANT B	17.69	73	90.69	5
OFFRANT C	18.04	70.5	88.54	6
OFFRANT D	16.43	75	91.43	3
OFFRANT E	16.61	79	95.61	1
OFFRANT F	14.84	70	84.84	10
OFFRANT G	13.94	78	91.94	2
OFFRANT H	14.60	70	84.60	12
OFFRANT I	15.33	69	84.33	13
OFFRANT J	20.00	64	84.00	14
OFFRANT K	13.14	78	91.14	4
OFFRANT L	10.82	67	77.82	15
OFFRANT M	12.27	72.5	84.77	11
OFFRANT N	11.50	77	88.50	8
OFFRANT O	13.33	74.5	87.83	9

La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. Pour chaque série, les dix (10) soumissions recevables qui obtiendront les notes combinées les plus élevées pour le mérite technique et le prix seront recommandées pour l'attribution d'une offre à commandes pour chaque série.

Dans l'exemple ci-dessus, les offrants A, B, C, D, E, F, G, K, N et O seraient recommandés pour l'établissement d'une offre à commandes. Les offrants H, I, J, L et M ne seraient pas recommandés pour l'établissement d'une offre à commandes.

3. ÉVALUATION TECHNIQUE – SÉRIE C (RECHERCHE QUALITATIVE)

SÉRIE C : RECHERCHE QUALITATIVE

3.1 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES – SÉRIE C

OC.1 Profil d'entreprise

L'offrant doit soumettre son profil d'entreprise, comportant les renseignements suivants :

- le nombre d'années depuis sa fondation;
- les coordonnées des principales personnes-ressources, y compris celles de l'offrant :
 - le nom de la personne-ressource,
 - le titre de la personne-ressource,
 - l'adresse de l'entreprise,
 - le numéro de téléphone,
 - l'adresse de courriel;
- un aperçu des produits et des services offerts;
- l'effectif canadien de recherche sur le terrain (p. ex. effectif interne ou sous-traitants);
- une copie de la politique de confidentialité de l'entreprise.

OC.2 Soumission de l'offrant - Séries

Les fournisseurs doivent remplir l'appendice « 1 » - Présentation de l'offrant – Séries de recherche afin d'indiquer la ou les série(s) dans laquelle ils proposent offrir des services.

OC.3 Liaison avec le client

L'offrant doit indiquer le nom d'une (1) personne qu'il propose pour assurer la liaison avec le client en anglais, et d'une (1) personne qu'il propose pour assurer la liaison avec le client en français. L'offrant doit soumettre un profil linguistique pour chaque personne proposée. La personne désignée pour chaque langue peut être la même. Il n'est pas nécessaire qu'elle soit un chercheur principal, mais elle doit avoir acquis des connaissances de recherche sur l'opinion publique.

OC.4 Chercheur principal

L'offrant doit indiquer au moins deux (2) chercheurs principaux en recherche qualitative qu'il propose pour concevoir la recherche, réaliser le travail sur le terrain, analyser les résultats et rédiger les rapports.

OC.5 Bilinguisme – Chercheur principal

L'offrant doit indiquer :

- au moins un (1) chercheur principal pouvant effectuer le travail sur le terrain en anglais; et

-
- au moins un (1) chercheur principal pouvant effectuer le travail sur le terrain en français.

Les chercheurs principaux doivent figurer sur la liste des chercheurs principaux indiqués au critère OC.4. Les chercheurs principaux nommés à l'égard de chaque langue peuvent être la même personne. Il doit posséder des compétences linguistiques suffisantes dans la langue officielle pour laquelle il est proposé pour bien comprendre tous les participants et pour que ceux-ci le comprennent bien.

- Pour chaque chercheur principal ayant été proposé pour mener le travail sur le terrain en français ou en anglais, l'offrant doit fournir deux (2) projets de recherche qualitative sur l'opinion publique dans la langue officielle visée. Les projets pour lesquels le même chercheur principal a mené le travail sur le terrain dans les deux langues officielles comptent pour un projet français et un projet anglais.
- Pour chaque projet, le chercheur principal doit avoir dirigé au moins deux (2) séances de groupe (comptant chacune au moins trois [3] participants) ou six (6) entrevues individuelles réalisées en personne, par téléphone ou au moyen de techniques de transmission de la voix par Internet, dans la langue pour laquelle il est proposé.
- Le travail sur le terrain se rapportant aux projets doit avoir été exécuté au cours des sept (7) années précédant la date de clôture des soumissions.

Au cours du processus d'évaluation, on accordera autant d'importance aux projets pertinents réalisés pour des clients du gouvernement du Canada qu'à ceux pour des clients de l'extérieur.

OC.6 Base de paiement

L'offrant doit fournir des taux pour la période initiale de l'offre à commandes et chaque période d'option subséquente, conformément à l'annexe « B4 », Base de paiement, série C – Recherche qualitative.

Si les prix ne sont pas indiqués pour l'une des composantes, un prix égal à zéro sera attribué pour cette composante et on demandera au soumissionnaire d'accepter ce prix.

Si le soumissionnaire accepte, la base de paiement sera considérée comme étant recevable. Cependant, si le soumissionnaire n'accepte pas, la proposition sera considérée comme étant non recevable et sera rejetée.

LES OFFRANTS QUI NE SATISFONT PAS A TOUTES LES EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES NE SERONT PAS RETENUS.

3.2 CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS – SÉRIE C (Maximum de 800 points)

LES CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS – SÉRIES C SERONT ÉVALUÉS DE LA FAÇON SUIVANTE :

ÉTAPE 1 : CC.1 ET ENSUITE CC.2.

ÉTAPE 2 : CC.3 ET ENSUITE CC.4

LES OFFRANTS QUI N'AURONT PAS ATTEINT LA NOTE DE PASSAGE MINIMUM DES CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS DE L'ÉTAPE 1 NE PASSERONT PAS À L'ÉTAPE 2.

ÉTAPE 1 :

CC.1 Compétences du chercheur principal (Minimum de 80 points – Maximum de 100 points)

Les compétences de chaque chercheur principal proposé en OC.4 et OC.5 seront évaluées comme suit :

- Titres de compétence, autres compétences, formation, attestations, publications, récompenses et affiliations se rapportant à la conception, à la réalisation et à la présentation d'une recherche sur l'opinion publique. **(Maximum de 30 points)**
- Expérience de travail – Pour chaque chercheur principal proposé, l'offrant doit indiquer :
 - a. le nombre total d'années d'expérience en recherche sur l'opinion publique; et
 - b. l'expérience totale de chaque chercheur principal proposé, ventilée par année, organisation et rôle, de même qu'une brève description de la façon dont le travail est lié à la recherche sur l'opinion publique.
(Maximum de 70 points)

Les compétences de chaque chercheur principal de l'équipe de recherche proposée seront évaluées sur une échelle de 100 points. La moyenne des notes attribuées à tous les chercheurs principaux proposés sera calculée.

Afin de faciliter le processus d'évaluation, l'offrant doit utiliser le modèle relatif aux compétences figurant à l'appendice « 4 ». Il peut également présenter un curriculum vitae contenant tous les renseignements demandés.

CC.2 Expérience de projets du chercheur principal (Minimum de 400 points – Maximum de 500 points)

L'offrant doit indiquer et décrire de façon détaillée un minimum de trois (3), mais pas plus de cinq (5) projets de recherche qualitative sur l'opinion publique que chaque chercheur principal défini au critère CC.1 ci-dessus a réalisés au Canada auprès d'adultes canadiens du grand public ou de sous-groupes de la population adulte canadienne. Le sujet des projets doit se rapporter à la qualité du service, à la communication, à la publicité, aux sites Web ou aux politiques et programmes. Les détails de l'expérience de projets précisés dans le curriculum vitæ ou dans le modèle relatif aux compétences ne seront pas évalués pour ce critère. Les projets cités au critère obligatoire OC.5 peuvent être présentés de nouveau pour ce critère coté, pourvu qu'ils satisfassent à l'ensemble des éléments requis au critère coté CC.2. Au cours du processus d'évaluation, on accordera autant d'importance aux projets pertinents réalisés pour des clients du gouvernement du Canada (GC) qu'à ceux pour des clients de l'extérieur.

Les projets peuvent viser n'importe quel public cible (c.-à-d. autochtones, groupes ethnoculturels, personnes âgées, jeunes, population générale), à condition qu'ils aient été réalisés au Canada, auprès de Canadiens.

L'expérience acquise dans le cadre des projets sera évaluée sur la base des critères suivants :

- Le public cible du projet était constitué d'adultes canadiens du grand public ou de sous-groupes de la population adulte canadienne. **(Maximum de 100 points)**
- Le travail sur le terrain a été réalisé au cours des sept (7) années précédant la date de clôture des soumissions. **(Maximum de 100 points)**
- Le sujet des projets doit se rapporter à la qualité du service, à la communication, à la publicité, aux sites Web ou aux politiques et programmes. **(Maximum de 100 points)**
- Le chercheur principal a dirigé au moins deux (2) séances de groupe (comptant chacune au moins trois [3] participants) ou six (6) entrevues individuelles. **(Maximum de 100 points)**
- Le chercheur principal a joué un rôle important dans 1) la conception; 2) l'analyse ou la présentation de l'élément de l'étude. **(Maximum de 100 points)**

L'offrant doit suivre la structure suivante pour décrire l'expérience de projet de chaque gestionnaire du travail sur le terrain :

- le titre du projet;
- les dates de début et de fin du travail sur le terrain (mois et année);
- le nom et le numéro de téléphone du client;
- le domaine de recherche, y compris les objectifs principaux;
- la méthodologie, y compris :
 - le nombre de participants et leurs caractéristiques,
 - la méthode utilisée;
- les endroits où le travail sur le terrain a été réalisé, par province ou territoire;
- les rôles (et non les titres organisationnels) assumés par le chercheur principal proposé (fournir des détails, p. ex. rôle dans la conception des instruments de recherche, nombre de groupes dirigés, nombre d'entrevues menées).

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

Remarque : Le défaut de fournir les renseignements susmentionnés peut entraîner le rejet du projet en raison de détails insuffisants.

Le Canada se réserve le droit de communiquer avec les clients cités en référence pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis.

La moyenne des notes attribuées à tous les chercheurs principaux proposés sera calculée.

Les offres comportant le nombre minimal de projets demandés et dont toutes les descriptions de projet répondent à tous les critères susmentionnés pourront obtenir un maximum de 80 % des points possibles. Les projets qui ne répondent pas à tous ces critères obtiendront une note totale plus faible. Les offres comportant le nombre maximal de projets demandés et dont toutes les descriptions de projet répondent à tous les critères susmentionnés pourront obtenir un maximum de 100 % des points possibles.

**LES OFFRANTS QUI N'AURONT PAS ATTEINT LA NOTE DE PASSAGE MINIMUM POUR
LES CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS CC.1 ET CC.2 DE LA SÉRIES C NE SERONT PLUS
RETENUS D'AVANTAGE.**

ÉTAPE 2 :**CC.3 Exemple de projet (Minimum de 152 points – Maximum de 190 points)**

L'offrant doit soumettre une proposition en fonction de l'exemple de l'énoncé des travaux et des instructions fournies afin d'être pris en considération pour la série C, Recherche qualitative.

Les projets de recherche réalisés ou prévus au contrat en vertu de ces offres à commandes varieront selon leur volume, leur complexité et leur objet. Les offrants doivent présenter une méthode et un plan de travail démontrant qu'ils sont prêts à réaliser le projet dans le respect du calendrier et du budget.

Dans le budget maximal indiqué ci-dessous, les offrants doivent décrire comment l'équipe proposée concevra et réalisera l'étude de recherche sur l'opinion publique décrite ci-dessous, et analysera et présentera les résultats dans les deux langues officielles. Les offrants doivent prendre note que l'étude proposée et le « contexte » décrits sont fictifs et ont été inclus aux fins de l'évaluation seulement. L'étude proposée ne fera pas l'objet d'un contrat, et les propositions présentées par les offrants dans le cadre de cette étude serviront exclusivement aux fins de l'évaluation dans le contexte de la présente demande d'offre à commandes. Cependant, les offrants doivent fonder leurs propositions sur des évaluations réalistes de la taille et de la nature des populations et des sous-populations devant faire l'objet de l'étude.

Voici les détails de l'exemple de projet :**Énoncé des travaux**

Client : Agence d'intervention canadienne (une organisation fictive)

Titre : Recherche qualitative sur la planification de mesures d'urgence liées au syndrome respiratoire du Moyen-Orient

Échéancier et budget (frais de déplacement et taxes applicables compris) :

Recherche qualitative	8 semaines	75 000\$
-----------------------	------------	----------

Renseignements généraux :

Au cours de la dernière décennie, le Canada a connu un certain nombre d'éclotions de maladie respiratoire, du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) aux gripes A (H1N1) [grippe porcine] et H1N5 (grippe aviaire). Tout récemment, le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (SRMO) a gagné l'Amérique du Nord, dont plusieurs cas ont été vérifiés aux États-Unis. Comme beaucoup de Canadiens font des voyages d'affaires ou d'agrément, il y a un risque de propagation du SRMO entre les deux pays.

Des éclotions antérieures, plus particulièrement du SRAS, ont exigé des interventions exceptionnelles de la part des prestataires de soins, exercé de fortes demandes sur le personnel de première ligne procurant des soins aux patients, notamment en les exposant à des risques

mortels, et ont donné lieu à des mesures de santé publique importantes, dont la mise en quarantaine des voyageurs entrant au pays et à des dépistages chez ces derniers. Par conséquent, le gouvernement du Canada entreprend la planification d'urgence en prévision d'éclotions possibles de SRMO au pays. Dans ces plans d'urgence, il faut envisager la possibilité d'une épidémie de grande envergure et mortelle.

Le plan d'intervention en cas de maladie épidémique doit tenir compte d'un vaste éventail de conséquences possibles. Même si le SRAS a causé un nombre important de décès, ils étaient largement limités aux milieux de soins, affectant surtout les personnes qui étaient en contact étroit avec les malades dans ces milieux. En fin de compte, à l'exception de certains patients ciblés qui semblaient particulièrement susceptibles de propager la maladie, les taux de transmission du SRAS étaient faibles. Selon les Centers for Disease Control (CDC), les taux de mortalité attribuable au SRMO sont de 30 %, comparativement à seulement 10 % pour le SRAS. Advenant l'éclotion d'une épidémie de SRMO au Canada, les problèmes associés à la prestation de soins aux personnes affectées seraient beaucoup plus grands et les mesures nécessaires pour contenir la propagation de la maladie, beaucoup plus sévères.

De façon générale, le plan d'intervention dans le cas d'une épidémie vise à veiller à ce que les principaux intervenants qui seraient nécessaires pour mettre en œuvre, coordonner et réaliser une intervention connaissent les rôles qu'ils joueront et possèdent les connaissances et les ressources suffisantes pour agir correctement. Par ailleurs, le plan d'intervention vise à veiller à ce que la population élargie soit suffisamment bien informée afin d'agir avec prudence advenant une épidémie, d'appuyer la mise en œuvre des mesures de santé publique nécessaires pour contenir la propagation de la maladie et de collaborer en conséquence.

Objectifs de la recherche :

Dans le cadre de cette planification, on prévoit mettre en place des campagnes d'information pour mieux sensibiliser différents segments de la population aux interventions appropriées pour lutter contre la maladie épidémique. Même si certaines éclotions sont plus localisées, les ramifications pourraient toucher l'ensemble du pays.

Une recherche sur l'opinion publique est requise pour contribuer à l'élaboration de tous les aspects des plans, tant le plan d'intervention ou de mesures que la campagne d'information proposée. L'objectif de la recherche sur l'opinion publique proposée consiste à évaluer ce qui suit :

- la sensibilisation, les connaissances et les attitudes voulues pour réduire au minimum l'exposition à la maladie au cours d'une telle épidémie;
- la sensibilisation, les connaissances et les attitudes nécessaires pour réduire au minimum la propagation de la maladie dans la collectivité;
- la sensibilisation, les connaissances et les attitudes liées à la protection de la santé de la population canadienne;
- les opinions au sujet des mesures d'urgence qui pourraient s'avérer nécessaires pour contenir la propagation de la maladie;
- parmi les populations particulières de « première ligne », les connaissances des risques de la maladie et les préparatifs pour prendre les mesures qui s'imposent pour contrer les risques.

Méthode :**Les offrants doivent présumer que :**

- **la recherche qualitative sera exploratoire; elle consistera à comprendre parfaitement les niveaux existants de sensibilisation, de connaissances et d'attitudes à l'égard de la maladie épidémique et des attitudes à l'égard des mesures de précaution possibles et des interventions possibles afin de formuler des hypothèses pouvant être vérifiées par l'intermédiaire du volet quantitatif. (Il faut tenir compte de ce point lorsqu'on présente une soumission pour une recherche qualitative de série C.)**
- **La recherche quantitative sera employée pour mettre à l'essai les options et éléments de programme d'une stratégie de communication. La recherche servira de point de référence et sera utilisée afin d'évaluer la réussite et l'efficacité des projets de communication qui seront mis en œuvre après la recherche initiale. Par conséquent, le volet relatif au sondage exigera des données fiables, représentatives de la population sondée. (Remarque : Ces renseignements visent à mettre en contexte la question de la recherche; aucune recherche quantitative n'est nécessaire si l'offrant présente une soumission pour la série C – Recherche qualitative seulement.)**

Populations cibles :

Le projet de recherche sur l'opinion publique hypothétique décrit a pour cible deux populations distinctes, d'une part, le personnel de première ligne dont les activités seraient essentielles pour lutter contre une épidémie et, d'autre part, le grand public dont les actions et l'appui seraient essentiels tant directement pour contenir la propagation de la maladie et indirectement pour accepter et soutenir les mesures de contrôle nécessaires pour traiter les personnes infectées et contenir la propagation de la maladie.

Voici les populations représentant particulièrement un intérêt pour le projet de recherche hypothétique :

- (a) le public canadien de 18 ans et plus;
 - y compris les « retraités migrants » qui prévoient passer des vacances aux États-Unis, surtout en Floride;
 - y compris les familles avec enfants qui sont susceptibles de passer des vacances en Floride;
- (b) les travailleurs du secteur de la santé, surtout ceux qui feraient partie du personnel de première ligne lors des interventions médicales;
- (c) les policiers qui seraient appelés à aider à mettre en œuvre les mesures de confinement et à maintenir l'ordre public;
- (d) les membres du personnel militaire qui, dans des situations extrêmes, seraient appelés à contribuer à l'application des mesures d'urgence.

Le tableau 1 ci-dessous présente des estimations du nombre de personnes de chacun de ces segments de la population. Les offrants peuvent revoir ces estimations en se fondant sur d'autres sources de renseignements plus détaillées, à leur discrétion.

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

TABLEAU 1 : POPULATIONS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

POPULATION		NOMBRE ESTIMATIF	SOURCE DE RENSEIGNEMENTS
a) [2011]	Public canadien de 18 ans et plus	26 579 015	Population selon le sexe et le groupe d'âge. Recensement de la population de 2011 , produit numéro 98-311-XCB2011023 au catalogue de Statistique Canada
[2013]	Canadiens vivant pendant une période prolongée à l'extérieur du pays (au plus 183 jours dans une période de 12 mois)	70 000	Association Canadienne Des Snowbirds* : À utiliser en guise de guide, non comme référence complète
[2011]	Toutes les familles ayant des enfants à la maison	5 637 135	Familles dans les ménages privés et présence d'enfants , Recensement de la population de 2011, produit numéro 98-312-XCB au catalogue de Statistique Canada
b) [2006]	Travailleurs du secteur de la santé	950 360	Population active expérimentée âgée de 15 ans et plus selon les professions , Statistique Canada, Recensement de la population de 2006
[2014]	Médecins	74 788	Nombre de médecins par province, territoire et spécialité, Canada 2014 , Fichier central de l'Association médicale canadienne, janvier 2014, Association médicale canadienne

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

[2011]	Infirmières (infirmières autorisées [IA], infirmières auxiliaires autorisées [inf. aux. aut.] et infirmières psychiatriques autorisées)	270 724	Nombre d'infirmières autorisées, par province ou territoire au Canada, de 2007 à 2011 Institut canadien d'information sur la santé. Infirmières réglementées : Tendances canadiennes (Tableau 3)
[2011]	Autres travailleurs du secteur de la santé (personnel paramédical, thérapeutes respiratoires, technologues de laboratoire médical, professionnels de la santé environnementale et publique)	68 339	Nombre définitif incomplet, car il peut inclure d'autres professions. *À utiliser en guise de guide, non pas de référence complète. Base de données sur le personnel de la santé, Institut canadien d'information sur la santé
c) [2013]	Policiers	69 272	Policiers, provinces et territoires, Statistique Canada, CANSIM, tableau 254-0002
d) [2011]	Personnel militaire	93 914	Personnel militaire et rémunération, Statistique Canada, CANSIM, tableau 183-0004 et produit n° 68-213-XIB
Mises en garde : <i>Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus proviennent de différentes sources et les méthodes de collecte varient d'une source à l'autre. L'estimation du total des professions du secteur de la santé comprend le groupe d'âge des 15 à 17 ans. Il convient également de noter la variation des années auxquelles renvoient ces chiffres. Ces chiffres sont fournis pour vous aider à proposer un plan de sondage. Les offrants peuvent substituer les estimations s'ils croient que d'autres estimations sont plus justes.</i>			

Bien que toutes les populations énumérées soient intéressantes, on pourrait avoir à faire des choix stratégiques dans le cadre du plan de recherche proposé en ce qui concerne a) les populations qui peuvent être couvertes efficacement à même le budget et b) le type de techniques qui sont pratiques compte tenu des populations, de la facilité ou de la difficulté à utiliser ces techniques pour effectuer la recherche et de l'adaptation de techniques données à

chaque population. En raison de ces contraintes, les offrants pourraient avoir à faire des choix stratégiques entre les populations, notamment exclure éventuellement une population ou plus, ou inclure un public qui ne figure pas dans le tableau 1. Les offrants doivent justifier leurs choix dans le cadre de leur proposition d'exemple de projet.

Exigences :

Les offrants doivent présumer qu'ils seront tenus de réaliser les activités suivantes dans le cadre du plan de recherche qualitative :

- jusqu'à deux réunions (en personne ou par téléphone) avec le chargé de projet pour discuter des problèmes de conception, du recrutement, des besoins administratifs, des lieux et du calendrier propres à chaque étude; ils doivent présumer que le client est un gestionnaire principal, non pas un chercheur;
- élaboration de tous les instruments utilisés pour mener la recherche (questionnaires de présélection et guides de l'intervieweur ou du modérateur), soumission aux fins d'approbation, révision au besoin et traduction de tous les instruments de recherche dans l'autre langue officielle;
- organisation du travail sur le terrain, y compris le recrutement de participants ou d'intervieweurs pour la recherche, ainsi que les installations et le calendrier;
- informer les répondants de leurs droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques* et de la *Loi sur l'accès à l'information*, et assurer le respect de ces droits tout au long du processus de recherche. Il faut donc notamment : informer les répondants de l'objet de la recherche; nommer le ministère, l'organisme fédéral ou le gouvernement du Canada en tant qu'institution qui parraine la recherche; indiquer que la participation au sondage est volontaire, et que l'information fournie sera traitée conformément aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur l'accès à l'information* et des autres lois pertinentes;
- réalisation du travail sur le terrain et soumission sur demande de rapports d'étape verbaux sur le recrutement et le travail sur le terrain;
- sauvegarder les données recueillies sur des serveurs et des serveurs de sauvegarde canadiens. La base de données doit être située et accessible uniquement au Canada. Elle doit également être physiquement indépendante de toutes les autres bases de données, directement ou indirectement, qui sont situées à l'extérieur du Canada;
- tous les aspects du traitement des données doivent être réalisés et accessibles uniquement au Canada, y compris le travail sur le terrain;
- supposition qu'une partie ou la totalité des séances de recherche seraient observées par deux représentants du client et que l'enregistrement sur bande vidéo et la traduction simultanée ne seraient pas requis; cependant, les transcriptions sur bande audio (aucun identificateur personnel) sont requises et leur coût doit être compris dans la proposition de coûts pour l'exemple de projet;
- présentation d'un aperçu des rapports finaux;
- analyse des données recueillies et soumission de la version provisoire des rapports dans une langue officielle aux fins d'approbation et de révision, s'il y a lieu;
- préparation et présentation d'exposés PowerPoint bilingues des principales constatations;
- rédaction de la version définitive des rapports dans une langue, lesquels doivent comprendre les principales constatations, un résumé, des conclusions et des recommandations, ainsi que des annexes comprenant tous les instruments de

recherche dans les deux langues officielles; la traduction des rapports dans l'autre langue officielle incombera au chargé de projet. Se reporter à l'annexe « E » afin d'obtenir une liste complète des exigences en matière d'établissement de rapports, y compris les règlements, les exigences en matière de politique, les procédures et un modèle de page de couverture pour les rapports finaux;

- soumission de deux exemplaires reliés, d'un exemplaire non relié et d'une copie électronique de chaque rapport final;
- certification, par le cadre supérieur de l'offrant, que les produits livrables finaux respectent l'exigence de neutralité politique et ne comprennent pas d'information sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Lorsque les offrants préparent leurs réponses, ils devraient tenir compte de ce qui suit :

- *Loi constituant Bibliothèque et Archives du Canada*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/L-7.7/>
- Règlement sur les marchés de recherche sur l'opinion publique, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2007-134/page-1.html>
- Politique de communication du gouvernement du Canada, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?section=text&id=12316>
- Procédure de gestion de la recherche sur l'opinion publique, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=28033>
- Code de déontologie et règles de pratique de l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing (ARIM), <http://mria-arim.ca/sites/default/uploads/files/MRIAConductFRE-Dec2007REV2010-REV.pdf>
- Rapport final de recherche sur l'opinion publique : Exigences et conseils généraux (annexe « E »)

Réponse de l'offrant relative à l'exemple de projet :

Les offrants doivent décrire une méthode qualitative en fonction des objectifs de recherche, du budget et des délais établis dans le plan de recherche qualitative indiqué ci-dessus. La description de la recherche sera évaluée en fonction des détails suivants :

1. Compréhension des exigences du projet **(5 points)**
2. Explication de la façon dont la recherche qualitative servira les objectifs de recherche **(10 points)**
3. Description de la méthode, y compris les détails suivants :
 - a. Recensement et description des populations cibles qui seront incluses dans les études qualitatives, ainsi que les méthodes qualitatives et les techniques de recherche (y compris les méthodes nouvelles ou non traditionnelles répondant à la définition de la recherche sur l'opinion publique) qui seront employées afin de recueillir des renseignements auprès de chaque population cible **(25 points)**
 - b. Justification de l'approche adoptée à l'égard des études qualitatives et justification des choix de conception proposés, plus particulièrement la justification des décisions concernant la sélection ou l'exclusion d'éléments des publics cibles et la pertinence des techniques qualitatives proposées, en tenant compte des besoins et des caractéristiques propres aux publics cibles **(35 points)**

-
- c. Détails sur le nombre de participants et d'intervieweurs, y compris la façon dont ils seront sélectionnés et recrutés, les mesures incitatives, les installations de recherche et leur emplacement, ainsi que la durée et le calendrier des séances de recherche **(10 points)**
 - d. Détails sur les capacités et les procédures de l'offrant liées à la collecte de données (que ce soit à l'interne ou en sous-traitance), y compris les installations de recherche utilisées; détails sur tous les aspects du recrutement, y compris des spécifications sur la sélection, de l'information sur les recruteurs, la capacité bilingue des recruteurs, les méthodes, sources et normes de recrutement, les procédures de confirmation, le remplacement, ainsi que toute autre procédure de contrôle de la qualité suivie tout au long d'un projet qualitatif **(25 points)**
 - e. Mécanismes de contrôle que l'offrant utilisera en vue d'assurer la présence des participants recrutés aux séances de recherche **(10 points)**
4. Liste de sujets proposés pour chaque population cible sélectionnée **(30 points)**
 5. Description des défis ou des problèmes qui pourraient survenir pendant le projet et de la manière dont l'offrant pourrait les surmonter **(15 points)**
 6. Aperçu de l'analyse des données qualitatives recueillies **(15 points)**
 7. Description des exigences en matière d'établissement de rapports à respecter, y compris tous les éléments devant se trouver sur la page couverture, dans les sommaires et dans les annexes, ainsi que les principaux points du rapport final. Se reporter à l'annexe « E » **(5 points)**
 8. Calendrier détaillé et ventilation des coûts pour les recherches qualitatives, conformément aux délais, au budget, et les barèmes de prix proposés soumis conformément à l'annexe « B4 » - Série C (Recherche qualitative). **(5 points)**

CC.4 Attributs environnementaux (Minimum N/A – Maximum 10 points)

Le fournisseur devrait fournir la déclaration et la mission environnementales de leur entreprise actuelle ou proposée (y compris les mesures environnementales prises dans le cadre des activités de bureau); leur plan actuel ou proposé relatif aux sources de matériel ou d'équipement (p. ex., utilisation prévue de produits recyclés ou réutilisés, stratégie de gestion des déchets).

3.3 ÉVALUATION FINANCIÈRE – SÉRIE C

A. CATÉGORIES DE TAUX HORAIRES

Catégorie de services	Facteur de pondération
Chercheur principal	50 %
Liaison avec le client	10 %
Superviseur sur le terrain	5 %
Gestionnaire sur le terrain	5 %
Intervieweur ou recruteur	20 %
Programmeur	5 %
Traducteur	5 %
TOTAL	100 %

Le tableau suivant est un exemple de la façon dont le total du prix évalué, et la note pour le prix pondérée seront calculés selon les taux fournis dans la base de paiement.

Les taux horaires utilisés ci-dessous sont établis à titre d'exemple seulement. Ils ne visent aucunement à faire état des attentes du gouvernement du Canada.

Étape 1

Période initiale de l'offre à commandes			
Catégorie de services	Taux horaires	Facteur de pondération	Taux pondéré
Chercheur principal	100,00 \$	50 %	50,00 \$
Liaison avec le client	80,00 \$	10 %	8,00 \$
Superviseur sur le terrain	20,00 \$	5 %	1,00 \$
Gestionnaire sur le terrain	20,00 \$	5 %	1,00 \$
Intervieweur ou recruteur	20,00 \$	20 %	4,00 \$
Programmeur	20,00 \$	5 %	1,00 \$
Traducteur	20,00 \$	5 %	1,00 \$
		Total	66,00 \$

Étape 2

Première période d'option de l'offre à commandes			
Catégorie de services	Taux horaires	Facteur de pondération	Taux pondéré
Chercheur principal	105,00 \$	50 %	52,50 \$
Liaison avec le client	85,00 \$	10 %	8,50 \$
Superviseur sur le terrain	25,00 \$	5 %	1,10 \$
Gestionnaire sur le terrain	25,00 \$	5 %	1,10 \$
Intervieweur ou recruteur	25,00 \$	20 %	4,40 \$
Programmeur	25,00 \$	5 %	1,10 \$
Traducteur	25,00 \$	5 %	1,10 \$
		Total	69,80 \$

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

Étape 3

Deuxième période d'option de l'offre à commandes			
Catégorie de services	Taux horaires	Facteur de pondération	Taux pondéré
Chercheur principal	105,00 \$	50 %	52,50 \$
Liaison avec le client	85,00 \$	10 %	8,50 \$
Superviseur sur le terrain	25,00 \$	5 %	1,10 \$
Gestionnaire sur le terrain	25,00 \$	5 %	1,10 \$
Intervieweur ou recruteur	25,00 \$	20 %	4,40 \$
Programmeur	25,00 \$	5 %	1,10 \$
Traducteur	25,00 \$	5 %	1,10 \$
		Total	69,80 \$

Étape 4

Troisième période d'option de l'offre à commandes			
Catégorie de services	Taux horaires	Facteur de pondération	Taux pondéré
Chercheur principal	110,00 \$	50 %	55,00 \$
Liaison avec le client	90,00 \$	10 %	9,00 \$
Superviseur sur le terrain	25,00 \$	5 %	1,25 \$
Gestionnaire sur le terrain	25,00 \$	5 %	1,25 \$
Intervieweur ou recruteur	25,00 \$	20 %	5,00 \$
Programmeur	25,00 \$	5 %	1,25 \$
Traducteur	25,00 \$	5 %	1,25 \$
		Total	74,00 \$

Étape 5

PÉRIODES	TOTAL (A+B)
Période initiale de l'offre à commandes (66,00\$ x 3)	198,00 \$*
Première année d'option de l'offre à commandes	69,80 \$
Deuxième année d'option de l'offre à commandes	69,80 \$
Troisième année d'option de l'offre à commandes	74,00 \$
TOTAL DU PRIX ÉVALUÉ	411,60 \$

*= Veuillez noter que le total (A+B) pour la période initiale de l'offre à commandes sera multiplié par trois (3) aux fins de l'évaluation financière.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

Étape 6- Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 20 %.

Prix évalué recevable le plus bas
Prix évalué de l'offrant

X 20 % = Note pour le prix pondérée

OFFRANT	TOTAL DU PRIX ÉVALUÉ	NOTE POUR LE PRIX PONDÉRÉE
OFFRANT A	411.60 \$	18.22
OFFRANT B	630.00 \$	11.90
OFFRANT C	440.00 \$	17.05
OFFRANT D	550.00 \$	13.64
OFFRANT E	430.00 \$	17.44
OFFRANT F	479.00 \$	15.66
OFFRANT G	550.00 \$	13.64
OFFRANT H	410.00 \$	18.29
OFFRANT I	520.00 \$	14.42
OFFRANT J	535.00 \$	14.02
OFFRANT K	665.00 \$	11.28
OFFRANT L	400.00 \$	18.75
OFFRANT M	459.00 \$	16.34
OFFRANT N	375.00 \$	20.00
OFFRANT O	493.00 \$	15.21

3.4 NOTE POUR LE MÉRITE TECHNIQUE

L'exemple suivant démontre la façon dont la note pour le mérite technique sera calculée.

Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit :

$$\frac{\text{Nombre total de points obtenus}}{\text{Nombre total de points pouvant être accordés}} \times 80 \% = \text{Note technique pondérée}$$

Les notes utilisées ci-dessous sont établies à titre d'exemple seulement.

OFFRANTS	NOMBRE TOTAL DE POINTS OBTENUS (SUR 800 points)	NOTE TECHNIQUE PONDÉRÉE (SUR 80 POINTS)
OFFRANT A	720	72
OFFRANT B	760	76
OFFRANT C	710	71
OFFRANT D	730	73
OFFRANT E	640	64
OFFRANT F	670	67
OFFRANT G	640	64
OFFRANT H	730	73
OFFRANT I	690	69
OFFRANT J	730	73
OFFRANT K	760	76
OFFRANT L	740	74
OFFRANT M	700	70
OFFRANT N	770	77
OFFRANT O	740	74

3.5 NOTE COMBINÉE

L'exemple suivant démontre la façon dont la note combinée sera calculée.

Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.

Les notes utilisées ci-dessous sont établies à titre d'exemple seulement.

OFFRANTS	NOTE POUR LE PRIX PONDÉRÉE (SUR 20 POINTS)	NOTE TECHNIQUE PONDÉRÉE (SUR 80 POINTS)	NOTE COMBINÉE (SUR 100 POINTS)	CLASSEMENT DES NOTES COMBINÉES
OFFRANT A	18.22	72	90.22	4
OFFRANT B	11.90	76	87.90	7
OFFRANT C	17.05	71	88.05	6
OFFRANT D	13.64	73	86.64	10
OFFRANT E	17.44	64	81.44	14
OFFRANT F	15.66	67	82.66	13
OFFRANT G	13.64	64	77.64	15
OFFRANT H	18.29	73	91.29	3
OFFRANT I	14.42	69	83.42	12
OFFRANT J	14.02	73	87.02	9
OFFRANT K	11.28	76	87.28	8
OFFRANT L	18.75	74	92.75	2
OFFRANT M	16.34	70	86.34	11
OFFRANT N	20.00	77	97.00	1
OFFRANT O	15.21	74	89.21	5

La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. Pour chaque série, les dix (10) soumissions recevables qui obtiendront les notes combinées les plus élevées pour le mérite technique et le prix seront recommandées pour l'attribution d'une offre à commandes pour chaque série.

Dans l'exemple ci-dessus, les offrants A, B, C, D, H, J, K, L, N et O seraient recommandés pour l'établissement d'une offre à commandes. Les offrants E, F, G, I et M ne seraient pas recommandés pour l'établissement d'une offre à commandes.

4. ÉVALUATION TECHNIQUE – SÉRIE D (RECHERCHE QUANTITATIVE)

SÉRIE D : RECHERCHE QUANTITATIVE

4.1 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES – SÉRIE D

OD.1 Profil d'entreprise

L'offrant doit soumettre son profil d'entreprise, comportant les renseignements suivants :

- le nombre d'années depuis sa fondation;
- les coordonnées des principales personnes-ressources, y compris celles de l'offrant :
 - le nom de la personne-ressource;
 - le titre de la personne-ressource;
 - l'adresse de l'entreprise;
 - le numéro de téléphone;
 - l'adresse de courriel;
- un aperçu des produits et des services offerts;
- l'effectif canadien de recherche sur le terrain (p. ex. effectif interne ou sous-traitants);
- le nombre de postes téléphoniques et leur emplacement (p. ex. services à l'interne ou de sous-traitance);
- une copie de la politique de confidentialité de l'entreprise.

OD.2 Soumission de l'offrant - Séries

Les fournisseurs doivent remplir l'appendice « 1 » - Présentation de l'offrant – Séries de recherche afin d'indiquer la ou les série(s) dans laquelle ils proposent offrir des services.

OD.3 Liaison avec le client

L'offrant doit indiquer le nom d'une (1) personne qu'il propose pour assurer la liaison avec le client en anglais, et d'une (1) personne qu'il propose pour assurer la liaison avec le client en français. L'offrant doit soumettre un profil linguistique pour chaque personne proposée. La personne désignée pour chaque langue peut être la même. Il n'est pas nécessaire qu'elle soit un chercheur principal, mais elle doit avoir acquis des connaissances de recherche sur l'opinion publique.

OD.4 Chercheur principal

L'offrant doit indiquer au moins un (1) chercheur principal en recherche quantitative qu'il propose pour concevoir la recherche, analyser les résultats et rédiger les rapports.

OD.5 Personnel chargé du travail sur le terrain

Tout le personnel chargé de la recherche sur le terrain doit être localisé au Canada. L'offrant doit indiquer si le travail sur le terrain sera entièrement réalisé par :

- son effectif interne;
- par un sous-traitant; ou
- une combinaison des deux.

Si un sous-traitant participe aux travaux, celui-ci devra réaliser tous les projets pour toute la durée de l'offre à commandes, à moins d'obtenir une autorisation écrite de la part de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

S'il a recours à un sous-traitant, l'offrant doit fournir :

- le nom du sous-traitant;
- le nombre d'années depuis sa fondation;
- les coordonnées des principales personnes-ressources, y compris celles de l'offrant :
 - le nom de la personne-ressource,
 - le titre de la personne-ressource,
 - l'adresse de l'entreprise,
 - le numéro de téléphone,
 - l'adresse de courriel;
- un aperçu des produits et des services offerts;
- l'effectif canadien de recherche sur le terrain;
- le nombre de postes téléphoniques et leur emplacement;
- une copie de la politique de confidentialité de l'entreprise.

OD.6 Bilinguisme – Personnel sur le terrain

L'offrant doit décrire deux (2) projets bilingues menés avec le personnel sur le terrain qu'il propose. Chacun de ces projets doit comporter 250 entrevues menées en anglais et 250 entrevues menées en français. Le travail sur le terrain se rapportant à chaque projet doit avoir été exécuté au cours des sept (7) années précédant la date de clôture des soumissions.

OD.7 Base de paiement

L'offrant doit fournir des taux pour la période initiale de l'offre à commandes et chaque période d'option subséquente, conformément à l'annexe « B5 », Base de paiement, série D – Recherche quantitative.

Si les prix ne sont pas indiqués pour l'une des composantes, un prix égal à zéro sera attribué pour cette composante et on demandera au soumissionnaire d'accepter ce prix.

Si le soumissionnaire accepte, la base de paiement sera considérée comme étant recevable. Cependant, si le soumissionnaire n'accepte pas, la proposition sera considérée comme étant non recevable et sera rejetée.

LES OFFRANTS QUI NE SATISFONT PAS A TOUTES LES EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES NE SERONT PAS RETENUS.

4.2 CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS – SÉRIE D (Maximum de 800 points)

LES CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS – SÉRIES D SERONT ÉVALUÉS DE LA FAÇON SUIVANTE :

ÉTAPE 1 : CD.1, CD.2 ET ENSUITE CD.3.

ÉTAPE 2 : CD.4 ET ENSUITE CD.5

LES OFFRANTS QUI N'AURONT PAS ATTEINT LA NOTE DE PASSAGE MINIMUM DES CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS DE L'ÉTAPE 1 NE PASSERONT PAS À L'ÉTAPE 2.

ÉTAPE 1 :

CD.1 Compétences du chercheur principal (Minimum de 80 points – Maximum de 100 points)

Les compétences de chaque chercheur principal proposé seront évaluées comme suit :

- Titres de compétence, autres compétences, formation, attestations, publications, récompenses et affiliations se rapportant à la conception, à la réalisation et à la présentation d'une recherche sur l'opinion publique. **(Maximum de 30 points)**
- Expérience de travail – Pour chaque chercheur principal proposé, l'offrant doit indiquer :
 - a. le nombre total d'années d'expérience en recherche sur l'opinion publique;
 - b. l'expérience totale de chaque chercheur principal proposé, ventilée par année, organisation et rôle, de même qu'une brève description de la façon dont le travail est lié à la recherche sur l'opinion publique.
(Maximum de 70 points)

Les compétences de chaque chercheur principal proposée seront évaluées sur une échelle de 100 points. La moyenne des notes attribuées à tous les chercheurs principaux proposés sera calculée.

Afin de faciliter le processus d'évaluation, l'offrant doit utiliser le modèle relatif aux compétences figurant à l'appendice « 4 ». Il peut également présenter un curriculum vitae contenant tous les renseignements demandés.

CD.2 Expérience de projet du chercheur principal (Minimum 200 points – Maximum de 250 points)

L'offrant devrait indiquer et décrire de façon détaillée au moins trois (3), mais pas plus de cinq (5) projets de recherche quantitative sur l'opinion publique réalisée au Canada par chaque chercheur principal indiqué au critère CD.1 ci-dessus. Le public cible de chaque projet était constitué d'adultes canadiens du grand public ou de sous-groupes de la population adulte canadienne. Le sujet des projets doit se rapporter à la qualité du service, à la communication, à la publicité, aux sites Web ou aux politiques et programmes. Les détails de l'expérience de projets précisés dans le curriculum vitæ ou dans le modèle relatif aux compétences ne seront pas évalués pour ce critère. Les projets cités au critère obligatoire OD.6 peuvent être présentés de nouveau pour ce critère coté, pourvu qu'ils satisfassent à l'ensemble des éléments requis au critère coté CD.2. Au cours du processus d'évaluation, on accordera autant d'importance aux projets pertinents réalisés pour des clients du gouvernement du Canada qu'à ceux pour des clients de l'extérieur.

Les projets peuvent viser n'importe quel public cible (c.-à-d. autochtones, groupes ethnoculturels, personnes âgées, jeunes, population générale), à condition qu'ils aient été réalisés au Canada, auprès de Canadiens.

L'expérience acquise dans le cadre des projets sera évaluée sur la base des critères suivants :

- Le public cible du projet était constitué d'adultes canadiens du grand public ou de sous-groupes de la population adulte canadienne. **(Maximum de 25 points)**
- Le sujet des projets se rapportait à la recherche dans les catégories suivantes : la qualité du service, la communication, la publicité, les sites Web, ou la politique et les programmes. **(Maximum de 50 points)**
- Il y avait au moins mille (1 000) entrevues réalisées auprès de la population canadienne. La durée du questionnaire était d'au moins cinq minutes. **(Maximum de 100 points)**
- Le chercheur principal a joué un rôle important dans la conception, l'analyse et l'établissement de rapports pour la composante de l'étude. **(Maximum de 50 points)**
- Le travail sur le terrain a été réalisé au cours des sept (7) années précédant la date de clôture des soumissions. **(Maximum de 25 points)**

L'offrant doit suivre la structure suivante pour décrire l'expérience de projet de chaque gestionnaire du travail sur le terrain :

- le titre du projet;
- les dates de début et de fin du travail sur le terrain (mois et année);
- le nom et le numéro de téléphone du client;
- le domaine de recherche, y compris les objectifs principaux;
- la méthodologie, y compris :
 - le nombre de répondants et leurs caractéristiques,
 - la durée du questionnaire,
 - la méthode employée pour la collecte de données;
- les endroits où le travail sur le terrain a été réalisé, par province ou territoire;
- les rôles (et non les titres organisationnels) du chercheur principal proposé (fournir des détails, p. ex. rôle dans la conception des instruments de recherche, analyse des conclusions, etc.).

Remarque : Le défaut de fournir les renseignements susmentionnés peut entraîner le rejet du projet en raison de détails insuffisants.

Le Canada se réserve le droit de communiquer avec les clients cités en référence pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis.

La moyenne des notes attribuées à tous les chercheurs principaux proposés sera calculée.

Les offres comportant le nombre minimal de projets demandés et dont toutes les descriptions de projet répondent à tous les critères susmentionnés pourront obtenir un maximum de 80 % des points possibles. Les projets qui ne répondent pas à tous ces critères obtiendront une note totale plus faible. Les offres comportant le nombre maximal de projets demandés et dont toutes les descriptions de projet répondent à tous les critères susmentionnés pourront obtenir un maximum de 100 % des points possibles.

CD.3 Expérience de projet du personnel sur le terrain (Minimum de 200 points – Maximum de 250 points)

L'offrant doit indiquer et décrire de façon détaillée un minimum de trois (3), mais pas plus de cinq (5) projets de recherche sur l'opinion publique par téléphone qui ont été menés au Canada par le personnel sur le terrain proposé. Ces projets peuvent comprendre ceux présentés au critère obligatoire OD.6, à condition qu'ils contiennent tous les éléments exigés au critère coté CD.3. Au cours du processus d'évaluation, on accordera autant d'importance aux projets pertinents réalisés pour des clients du gouvernement du Canada qu'à ceux pour des clients de l'extérieur.

Les projets peuvent comprendre n'importe quel public cible (c.-à-d. autochtones, groupes ethnoculturels, personnes âgées, jeunes, population générale, etc.), à condition que le projet ait été réalisé au Canada, auprès de Canadiens.

L'expérience acquise dans le cadre des projets sera évaluée sur la base des critères suivants :

- Le travail sur le terrain a été réalisé au cours des sept (7) années précédant la date de clôture des soumissions. **(Maximum de 50 points)**
- Au moins mille (1 000) sondages ont été réalisés et la durée du questionnaire était d'au moins cinq (5) minutes. **(Maximum de 100 points)**
- Le travail sur le terrain doit avoir été réalisé dans plus d'une province ou d'un territoire. **(Maximum de 100 points)**

L'offrant doit suivre la structure suivante pour décrire chaque projet :

- le titre du projet;
- les dates de début et de fin du travail sur le terrain (mois et année);
- le nom et le numéro de téléphone du client;
- la méthodologie, y compris :
 - le nombre de répondants et leurs caractéristiques,
 - la durée du questionnaire,
 - la méthode employée pour la collecte de données;
- les endroits où le travail sur le terrain a été réalisé, par province ou territoire.

Remarque : Le défaut de fournir les renseignements susmentionnés peut entraîner le rejet du projet en raison de détails insuffisants.

Le Canada se réserve le droit de communiquer avec les clients cités en référence pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis.

La moyenne des notes attribuées à tous les projets du personnel sur le terrain proposés sera calculée.

Les offres comportant le nombre minimal de projets demandés et dont toutes les descriptions de projet répondent à tous les critères susmentionnés pourront obtenir un maximum de 80 % des points possibles. Les projets qui ne répondent pas à tous ces critères obtiendront une note totale plus faible. Les offres comportant le nombre maximal de projets demandés et dont toutes les descriptions de projet répondent à tous les critères susmentionnés pourront obtenir un maximum de 100 % des points possibles.

**LES OFFRANTS QUI N'AURONT PAS ATTEINT LA NOTE DE PASSAGE MINIMUM POUR
LES CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS CD.1, CD.2 ET CD.3 DE LA SÉRIES A NE SERONT
PLUS RETENUS DAVANTAGE.**

ÉTAPE 2 :**CD.4 Exemple de projet (Minimum de 152 points – Maximum de 190 points)**

L'offrant doit soumettre une proposition en fonction de l'exemple de l'énoncé des travaux et des instructions fournies afin que d'être pris en considération pour la série D (recherche quantitative).

Les projets de recherche réalisés ou prévus au contrat en vertu de ces offres à commandes varieront selon leur volume, leur complexité et leur objet. Les offrants doivent présenter une méthode et un plan de travail démontrant qu'ils sont prêts à réaliser le projet dans le respect du calendrier et du budget.

Dans le budget maximal indiqué ci-dessous, les offrants doivent décrire comment l'équipe proposée concevra et réalisera l'étude de recherche sur l'opinion publique décrite ci-dessous, et analysera et présentera les résultats dans les deux langues officielles. Les offrants doivent prendre note que l'étude proposée et le « contexte » décrits sont fictifs et ont été inclus aux fins de l'évaluation seulement. L'étude proposée ne fera pas l'objet d'un contrat, et les propositions présentées par les offrants dans le cadre de cette étude serviront exclusivement aux fins de l'évaluation dans le contexte de la présente demande d'offre à commandes. Cependant, les offrants doivent fonder leurs propositions sur des évaluations réalistes de la taille et de la nature des populations et des sous-populations devant faire l'objet de l'étude.

Voici les détails de l'exemple de projet :**Énoncé des travaux**

Client : Agence d'intervention canadienne (une organisation fictive)

Titre : Recherche quantitative sur la planification de mesures d'urgence liées au syndrome respiratoire du Moyen-Orient

Échéancier et budget (frais de déplacement et taxes applicable compris) :

Recherche quantitative :	15 semaines	125 000\$
--------------------------	-------------	-----------

Renseignements généraux :

Au cours de la dernière décennie, le Canada a connu un certain nombre d'éclotions de maladie respiratoire, du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) aux gripes A (H1N1) [grippe porcine] et H1N5 (grippe aviaire). Tout récemment, le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (SRMO) a gagné l'Amérique du Nord, dont plusieurs cas ont été vérifiés aux États-Unis. Comme beaucoup de Canadiens font des voyages d'affaires ou d'agrément, il y a un risque de propagation du SRMO entre les deux pays.

Des éclotions antérieures, plus particulièrement du SRAS, ont exigé des interventions exceptionnelles de la part des prestataires de soins, exercé de fortes demandes sur le personnel de première ligne procurant des soins aux patients, notamment en les exposant à des risques mortels, et ont donné lieu à des mesures de santé publique importantes, dont la mise en quarantaine des voyageurs entrant au pays et à des dépistages chez ces derniers. Par

conséquent, le gouvernement du Canada entreprend la planification d'urgence en prévision d'éclotions possibles de SRMO au pays. Dans ces plans d'urgence, il faut envisager la possibilité d'une épidémie de grande envergure et mortelle.

Le plan d'intervention en cas de maladie épidémique doit tenir compte d'un vaste éventail de conséquences possibles. Même si le SRAS a causé un nombre important de décès, ils étaient largement limités aux milieux de soins, affectant surtout les personnes qui étaient en contact étroit avec les malades dans ces milieux. En fin de compte, à l'exception de certains patients ciblés qui semblaient particulièrement susceptibles de propager la maladie, les taux de transmission du SRAS étaient faibles. Selon les Centers for Disease Control (CDC), les taux de mortalité attribuable au SRMO sont de 30 %, comparativement à seulement 10 % pour le SRAS. Advenant l'éclotion d'une épidémie de SRMO au Canada, les problèmes associés à la prestation de soins aux personnes affectées seraient beaucoup plus grands et les mesures nécessaires pour contenir la propagation de la maladie, beaucoup plus sévères.

De façon générale, le plan d'intervention dans le cas d'une épidémie vise à veiller à ce que les principaux intervenants qui seraient nécessaires pour mettre en œuvre, coordonner et réaliser une intervention connaissent les rôles qu'ils joueront et possèdent les connaissances et les ressources suffisantes pour agir correctement. Par ailleurs, le plan d'intervention vise à veiller à ce que la population élargie soit suffisamment bien informée afin d'agir avec prudence advenant une épidémie, d'appuyer la mise en œuvre des mesures de santé publique nécessaires pour contenir la propagation de la maladie et de collaborer en conséquence. Le projet de recherche sur l'opinion publique hypothétique décrit a pour cible deux populations distinctes, d'une part, le personnel de première ligne dont les activités seraient essentielles pour lutter contre une épidémie et, d'autre part, le grand public dont les actions et l'appui seraient essentiels tant directement pour contenir la propagation de la maladie et indirectement pour accepter et soutenir les mesures de contrôle nécessaires pour traiter les personnes infectées et contenir la propagation de la maladie.

Objectifs de la recherche :

Dans le cadre de cette planification, on prévoit mettre en place des campagnes d'information pour mieux sensibiliser différents segments de la population aux interventions appropriées pour lutter contre l'épidémie. Même si certaines éclotions sont plus localisées, les ramifications pourraient toucher l'ensemble du pays.

La recherche sur l'opinion publique vise à contribuer à l'élaboration de tous les aspects des plans, tant le plan d'intervention ou de mesures que la campagne d'information proposée.

L'objectif de la recherche sur l'opinion publique proposée consiste à évaluer ce qui suit :

- la sensibilisation, les connaissances et les attitudes voulues pour réduire au minimum l'exposition à la maladie au cours d'une telle épidémie;
- la sensibilisation, les connaissances et les attitudes nécessaires pour réduire au minimum la propagation de la maladie dans la collectivité;
- la sensibilisation, les connaissances et les attitudes liées à la protection de la santé de la population canadienne;
- les opinions au sujet des mesures d'urgence qui pourraient s'avérer nécessaires pour contenir la propagation de la maladie;
- parmi les populations particulières de « première ligne », les connaissances des risques de la maladie et les préparatifs pour prendre les mesures qui s'imposent pour contrer les risques.

Méthode :**Les offrants doivent présumer que :**

- la recherche qualitative sera exploratoire; elle consistera à comprendre parfaitement les niveaux existants de sensibilisation, de connaissances et d'attitudes à l'égard de la maladie épidémique possible et des attitudes à l'égard des mesures de précaution possibles et des interventions possibles afin de formuler des hypothèses pouvant être vérifiées par l'intermédiaire du volet quantitatif. (Remarque : Ces renseignements visent à mettre en contexte la question de la recherche; aucune recherche qualitative n'est nécessaire si l'offrant présente une soumission pour la série D – recherche quantitative seulement.)
- la recherche quantitative servira à vérifier les options de programme et les éléments d'une stratégie de communication. Elle servira de point de référence pour évaluer le succès et l'efficacité des initiatives de communication qui seront mises en œuvre après cette recherche initiale. Par conséquent, le volet relatif au sondage exigera des données fiables, représentatives de la population sondée. (Il faut tenir compte de ce point lorsqu'on présente une soumission pour une recherche quantitative de série D.).

Populations cibles :

Voici les populations représentant particulièrement un intérêt pour le projet de recherche hypothétique :

- (a) le public canadien de 18 ans et plus;
 - y compris les « retraités migrants » qui prévoient passer des vacances aux États-Unis, surtout en Floride;
 - y compris les familles avec enfants qui sont susceptibles de passer des vacances en Floride;
- (b) les travailleurs du secteur de la santé, surtout ceux qui feraient partie du personnel de première ligne lors des interventions médicales;
- (c) les policiers qui seraient appelés à aider à mettre en œuvre les mesures de confinement et à maintenir l'ordre public;
- (d) les membres du personnel militaire qui, dans des situations extrêmes, seraient appelés à contribuer à l'application des mesures d'urgence.

Le tableau 1 ci-dessous présente des estimations du nombre de personnes de chacun de ces segments de la population. Les offrants peuvent revoir ces estimations en se fondant sur d'autres sources de renseignements plus détaillées, à leur discrétion.

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

TABLEAU 1 : POPULATIONS À PRENDRE EN COMPTE

POPULATION		Nombre estimatif	SOURCE DE RENSEIGNEMENTS
a) [2011]	Public canadien de 18 ans et plus	26 579 015	Population selon le sexe et le groupe d'âge. Recensement de la population de 2011 , produit numéro 98-311-XCB2011023 au catalogue de Statistique Canada
[2013]	Canadiens vivant pendant une période prolongée à l'extérieur du pays (au plus 183 jours dans une période de 12 mois)	70 000	Association Canadienne Des Snowbirds* : À utiliser en guise de guide, non comme référence complète
[2011]	Toutes les familles ayant des enfants à la maison	5 637 135	Familles dans les ménages privés et présence d'enfants , Recensement de la population de 2011, produit numéro 98-312-XCB au catalogue de Statistique Canada
b) [2006]	Travailleurs du secteur de la santé	950 360	Population active expérimentée âgée de 15 ans et plus selon les professions , Statistique Canada, Recensement de la population de 2006
[2014]	Médecins	74 788	Nombre de médecins par province, territoire et spécialité, Canada 2014 , Fichier central de l'Association médicale canadienne, janvier 2014, Association médicale canadienne
[2011]	Infirmières (infirmières autorisées [IA], infirmières auxiliaires autorisées [inf. aux. aut.] et infirmières psychiatriques)	270 724	Nombre d'infirmières autorisées, par province ou

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

	autorisées)		territoire au Canada, de 2007 à 2011 Institut canadien d'information sur la santé. Infirmières réglementées : Tendances canadiennes (Tableau 3)
[2011]	Autres travailleurs du secteur de la santé (personnel paramédical, thérapeutes respiratoires, technologues de laboratoire médical, professionnels de la santé environnementale et publique)	68 339	Nombre définitif incomplet, car il peut inclure d'autres professions. *À utiliser en guise de guide, non pas de référence complète. Base de données sur le personnel de la santé, Institut canadien d'information sur la santé
c) [2013]	Policiers	69 272	Policiers, provinces et territoires , Statistique Canada, CANSIM, tableau 254-0002
d) [2011]	Personnel militaire	93 914	Personnel militaire et rémunération , Statistique Canada, CANSIM, tableau 183-0004 et produit n° 68-213-XIB
Mises en garde : <i>Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus proviennent de différentes sources et les méthodes de collecte varient d'une source à l'autre. L'estimation du total des professions du secteur de la santé comprend le groupe d'âge des 15 à 17 ans. Il convient également de noter la variation des années auxquelles renvoient ces chiffres. Ces chiffres sont fournis pour vous aider à proposer un plan de sondage. Les offrants peuvent substituer les estimations s'ils croient que d'autres estimations sont plus justes.</i>			

Bien que toutes les populations énumérées soient intéressantes, on pourrait avoir à faire des choix stratégiques dans le cadre du plan de recherche proposé en ce qui concerne a) les populations qui peuvent être couvertes efficacement à même le budget et b) le type de techniques qui sont pratiques compte tenu des populations, de la facilité ou de la difficulté à utiliser ces techniques pour effectuer la recherche et de l'adaptation de techniques données à chaque population. En raison de ces contraintes, les offrants pourraient avoir à faire des choix stratégiques entre les populations, notamment exclure éventuellement une population ou plus, ou

inclure un public qui ne figure pas dans le tableau 1. Les offrants doivent justifier leurs choix dans le cadre de leur proposition d'exemple de projet.

Exigences :

Les offrants doivent présumer qu'ils seront tenus de réaliser les activités suivantes dans le cadre de l'exemple de projet hypothétique :

- Jusqu'à trois réunions (en personne ou par téléphone) avec le chargé de projet, au besoin, pour discuter des problèmes de conception, des procédures d'échantillonnage, du calendrier de recherche et des produits livrables; ils doivent présumer que le client est un gestionnaire principal, non pas un chercheur;
- assurer la liaison avec le client dans l'une ou l'autre des deux langues officielles.
- élaborer et présenter aux fins d'approbation les champs d'enquête proposés pour les questionnaires de sondage;
- concevoir et présenter le plan de sondage aux fins d'approbation.
- enregistrer le sondage auprès du système national d'enregistrement des sondages;
- rédiger tous les questionnaires, les présenter aux fins d'approbation, apporter les corrections nécessaires, traduire la version définitive des questionnaires dans l'autre langue officielle, faire un essai préliminaire de chaque questionnaire du sondage en anglais (10) et en français (10), et fournir une brève analyse écrite (dans une langue) des résultats de l'essai préliminaire;
- Si des entrevues téléphoniques sont proposées :
 - programmer un questionnaire à l'aide d'un système d'interview téléphonique assisté par ordinateur (ITAO) (ou encore reproduire le questionnaire aux fins des entrevues);
 - effectuer le travail sur le terrain dans la langue officielle du répondant, sous la supervision de personnel bilingue, pour parvenir à compléter le nombre d'entrevues requis. Dans les cas où l'intervieweur initial n'est pas bilingue et que le répondant demande que l'entrevue ait lieu dans l'autre langue officielle, un transfert ou un rappel doit être effectué dans les 20 minutes suivant l'appel initial. Cette démarche s'applique, sauf si le répondant préfère fixer un rappel à une heure précise qui lui convient mieux;
 - les appels et des rappels doivent être effectués à des heures différentes au cours de la journée, en journée et en soirée. Aucun appel ne doit être réalisé après 21 h, quel que soit le fuseau horaire;
 - faire un minimum de huit appels pour la ligne terrestre et cinq pour les ménages utilisant un téléphone cellulaire seulement, s'il y a lieu;
 - surveiller la répartition des appels et les motifs de non-réponse au long de la période de travail sur le terrain.
- Si des entrevues en ligne sont proposées :
 - programmer un questionnaire à l'aide d'un système d'interview sur le Web assisté par ordinateur (ou encore reproduire le questionnaire aux fins d'un sondage réalisé en ligne);
 - organiser le travail sur le terrain et présenter les questionnaires dans la langue officielle préconisée par les répondants;
 - préparer et faire parvenir par courriel les invitations destinées aux répondants éventuels du sondage réalisé en ligne;
 - héberger le sondage en ligne sur des serveurs localisés au Canada;

-
- établir des liens sécurisés et confidentiels au sondage en ligne à l'intention des répondants;
 - examiner en direct le sondage avant le lancement, ce qui peut comprendre des révisions;
 - fournir des codes d'utilisateur et des mots de passe;
 - surveiller les taux de réponse au sondage et les motifs de non-réponse au long de la période de travail sur le terrain.
- fournir un plan d'analyse décrivant en détail un tableau croisé des données;
 - préparer l'échantillon;
 - épurer la liste;
 - offrir un soutien aux répondants;
 - veiller à l'efficacité des mesures bilingues de contrôle de la qualité;
 - fournir des rapports d'avancement des travaux;
 - sauvegarder les données recueillies sur des serveurs et des serveurs de sauvegarde canadiens. La base de données doit être située et accessible uniquement au Canada. Elle doit également être physiquement indépendante de toutes les autres bases de données, directement ou indirectement, qui sont situées à l'extérieur du Canada;
 - tous les aspects du traitement des données doivent être réalisés et accessibles uniquement au Canada, y compris le travail sur le terrain;
 - informer les répondants de leurs droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques* et de la *Loi sur l'accès à l'information*, et assurer le respect de ces droits tout au long du processus de recherche. Il faut donc notamment : informer les répondants de l'objet de la recherche; nommer le ministère, l'organisme fédéral ou le gouvernement du Canada en tant qu'institution qui parraine la recherche; indiquer que la participation au sondage est volontaire, et que l'information fournie sera traitée conformément aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur l'accès à l'information* et des autres lois pertinentes;
 - transmettre au chargé de projet des résultats partiels pondérés au cours du travail sur le terrain;
 - saisir les résultats et analyser les données pour créer des tableaux et des procédures de codage définies en consultation avec le chargé de projet;
 - coder des données;
 - communiquer les fréquences pondérées complètes immédiatement après l'achèvement du travail sur le terrain;
 - analyser les résultats du travail sur le terrain;
 - présenter un aperçu du rapport au chargé de projet pour approbation;
 - préparer un rapport préliminaire dans une langue pour approbation et apporter les corrections nécessaires, au besoin;
 - Préparer et présenter un ou des exposés PowerPoint bilingues des principales constatations;
 - Achever les rapports dans une langue officielle; les rapports finaux devraient contenir les principales constatations, un sommaire, des conclusions et des recommandations ainsi qu'un rapport technique décrivant les dates et les emplacements du travail sur le terrain, la méthode de recrutement et les détails, y compris une description des publics cibles, le taux d'incidence réel ou estimatif, le nombre d'appels initiaux, le nombre de rappels, le taux de refus et tout autre renseignement quant à l'exécution du travail sur le terrain qui pourrait être nécessaire pour reproduire le projet de recherche; le jeu complet de tableaux dans les deux langues officielles devrait être fourni en annexe; la traduction des

rapports finaux sera la responsabilité du responsable du projet. Le contenu du rapport écrit doit être pertinent, conformément à la Liste de vérification : Rapport final de recherche sur l'opinion publique (annexe « E »);

- Fournir une copie électronique des rapports finaux;
- Fournir une copie intégrale des tableaux de données ou des données brutes en format lisible à la machine (préférentiellement en version SPSS 14 ou version ultérieure). Tous les renseignements et indicateurs personnels sont supprimés de la base de données SPSS;
- Faire certifier, par le cadre supérieur de l'offrant, que les produits livrables finaux respectent l'exigence de neutralité politique et ne comprennent pas d'information sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Lorsque les offrants préparent leurs réponses, ils devraient tenir compte de ce qui suit :

- *Loi constituant Bibliothèque et Archives du Canada*,
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/L-7.7/>
- Règlement sur les marchés de recherche sur l'opinion publique,
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2007-134/page-1.html>
- Politique de communication du gouvernement du Canada,
<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?section=text&id=12316>
- Procédure de gestion de la recherche sur l'opinion publique, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=28033>
- Normes pour la recherche sur l'opinion publique effectuée par le gouvernement du Canada – Sondages téléphoniques (annexe « G »)
- Normes pour la recherche sur l'opinion publique effectuée par le gouvernement du Canada – Sondages en ligne (annexe « G »)
- Code de déontologie et règles de pratique de l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing (ARIM),
<http://mria-arim.ca/sites/default/uploads/files/MRIAConductFRE-Dec2007REV2010-REV.pdf>
- Rapport final de recherche sur l'opinion publique : Exigences et conseils généraux (annexe « E »)

Réponse de l'offrant relative à l'exemple de projet :

Les offrants doivent décrire une méthode appropriée en fonction des objectifs de recherche, du budget et des délais établis dans le plan de recherche quantitative décrit ci-dessus. Aux fins du présent exercice, l'offrant devrait envisager d'utiliser un échantillonnage probabiliste, dans la mesure du possible. La description de la recherche devrait comprendre ce qui suit :

1. Compréhension des exigences du projet **(5 points)**
2. Explication de la façon dont la recherche quantitative servira les objectifs de recherche **(10 points)**
3. Description de la méthode, y compris les détails suivants :
 - a. Description des méthodes à utiliser pour recueillir les données dans chaque cellule, y compris une description des techniques à utiliser dans chaque composante de la recherche (p. ex. sondage par téléphone, par courrier, par courriel ou par voie électronique, entrevue en personne) et une justification du choix de la technique utilisée pour chaque composante **(15 points)**

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

- b. Estimation de la longueur et de la durée du ou des questionnaires pour chaque public cible **(5 points)**
- c. Description de tous les systèmes de collecte de données à utiliser dans le cadre de ce projet, y compris le nombre de systèmes d'entrevues téléphoniques assistées par ordinateur utilisés et le taux de réponse escompté **(5 points)**
- d. Plan d'échantillonnage indiquant le nombre de sondages proposés pour chacun des segments de la population décrits dans le tableau 1 ci-dessus. Le plan d'échantillonnage devrait indiquer le nombre de sondages proposés pour chaque segment de la population de chaque région. Les régions sont définies dans le tableau 2 ci-dessous. L'offrant devrait également fournir une discussion sur la pondération. L'offrant devrait en outre fournir une estimation des marges d'erreur qui en découlent pour chaque cellule du tableau 2, s'il y a lieu. Le tableau 2 devrait être inclus dans l'offre. Lors de l'élaboration d'un plan d'échantillonnage, l'offrant peut proposer des approches stratégiques dans certains segments de la population pour réaliser des économies en vue de respecter le budget du projet **(20 points)**

TABLEAU 2 : Sert à indiquer le nombre de sondages proposés et les marges d'erreur par cellule

Tableau 2							
Public cible		Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	C.-B., Nt et T.N-O.	Total
Public canadien de 18 ans et plus	Nombre de sondages effectués						
	Marge d'erreur						S.O.
Canadiens retraités	Nombre de sondages effectués						
	Marge d'erreur						S.O.
Familles canadiennes avec enfants	Nombre de sondages effectués						
	Marge d'erreur						S.O.
Travailleurs du secteur de la santé	Nombre de sondages effectués						
	Marge d'erreur						S.O.
Médecins	Nombre de sondages effectués						
	Marge d'erreur						S.O.
Infirmières (infirmières autorisées travaillant en soins infirmiers)	Nombre de sondages effectués						
	Marge d'erreur						S.O.
Autres travailleurs du secteur de la santé	Nombre de sondages effectués						
	Marge d'erreur						S.O.
Policiers	Nombre de sondages effectués						
	Marge d'erreur						S.O.
Personnel militaire	Nombre de sondages effectués						
	Marge d'erreur						S.O.

4. Justification de la répartition des sondages effectués selon la manière choisie. Lorsque l'offrant est incapable de couvrir tous les segments de la population

énumérés en raison du budget limité, il devrait justifier les segments de la population choisis **(15 points)**

5. Description des mesures prévues par l'offrant pour réaliser une recherche, plus particulièrement en ce qui concerne les jeunes de 18 à 34 ans dans le cas de sondages téléphoniques conventionnels et des mesures proposées pour réduire le besoin de recourir à la pondération **(10 points)**
6. Explication de la façon dont les sondages seront réalisés (p. ex. échantillonnage ou sélection au sein de la population générale, utilisation de listes particulières, échantillons préqualifiés tels que des panels, toute autre méthode d'échantillonnage). Lorsque la méthode utilisée est la sélection au sein de la population générale, l'offrant devrait fournir une estimation du nombre de tentatives requises pour effectuer le nombre de sondages proposés. Dans la proposition de coûts pour l'exemple de projet, l'offrant devrait démontrer que les coûts de sélection ont été prévus convenablement dans le budget **(15 points)**
7. Avantages et défis liés à l'inclusion ou à l'exclusion d'un échantillon de ménages utilisant un téléphone cellulaire seulement **(10 points)**
8. Liste des sujets proposés pour chaque instrument de recherche distinct. Pour appuyer la série de questions, un exemple de questions pour chaque sujet doit également être fourni **(20 points)**
9. Description de l'analyse proposée et description des avantages et des limites de ce type d'analyse **(10 points)**
10. Description de la façon dont la préférence de certains répondants de répondre aux sondages dans l'autre langue officielle sera traitée, plus particulièrement en ce qui concerne les sondages en français à l'extérieur du Québec et les sondages en anglais au Québec **(10 points)**
11. Description de la façon de gérer les taux élevés de refus et procédures employées pour traiter les répondants dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais **(10 points)**
12. Mesures proposées pour réduire au minimum le refus de répondre à certaines questions, en particulier les questions démographiques sur le revenu et l'âge **(10 points)**
13. Toutes les mesures de contrôle de la qualité mises en place par l'offrant pour assurer la pertinence des procédures de collecte et de vérification des données, y compris :
 - a. Saisie des données ainsi que les mesures de vérification de la validité et de l'intégrité des données **(5 points)**
 - b. Procédures de révision et de codage, y compris les méthodes utilisées pour assurer la fiabilité des codeurs **(5 points)**
14. Description des exigences en matière d'établissement de rapports à respecter, y compris tous les éléments devant se trouver sur la page couverture, dans les sommaires et dans les annexes, ainsi que les principaux points du rapport final. Se reporter à l'annexe « E » **(5 points)**
15. Calendrier détaillé et ventilation des coûts pour les recherches quantitatives, conformément aux délais, au budget, et les barèmes de prix proposés soumis conformément à l'annexe « B5 » - Série D (Recherche quantitative). **(5 points)**

CD.5 Attributs environnementaux (Minimum N/A – Maximum 10 points)

Le fournisseur devrait fournir la déclaration et la mission environnementales de leur entreprise actuelle ou proposée (y compris les mesures environnementales prises dans le cadre des activités de bureau); leur plan actuel ou proposé relatif aux sources de matériel ou d'équipement (p. ex., utilisation prévue de produits recyclés ou réutilisés, stratégie de gestion des déchets).

4.3 ÉVALUATION FINANCIÈRE – SÉRIE D

A. TAUX HORAIRES FIXÉS POUR LES SERVICES	PONDÉRATION
1. Chercheur principal	4 %
2. Liaison avec le client	2 %
3. Programmeur	1 %
4. Traducteur	1 %
5. Gestionnaire des échantillons	1 %
6. Codeur (questions ouvertes)	1 %
B. TAUX POUR LES SONDAGES (PRIX GLOBAL FERME TOUT COMPRIS)	
7. Taux pour les entrevues téléphoniques sur ligne terrestre, y compris la tabulation des données	20 %
8. Taux pour les taux d'incidence : Fondé sur un taux d'incidence de 90 % ou moins	15 %
9. Taux pour les sondages effectués auprès des personnes utilisant un téléphone cellulaire seulement – Jeunes de 18 à 34 ans	15 %
10. Taux pour les sondages effectués auprès des personnes utilisant un téléphone cellulaire seulement – Population générale	10 %
11. Taux pour les entrevues réalisées auprès des panels en ligne, y compris la tabulation des données	15 %
12. Taux pour les autres sondages réalisés en ligne, y compris la tabulation des données	15 %
TOTAL	100 %

Le tableau suivant est un exemple de la façon dont le total du prix évalué, et la note pour le prix pondérée seront calculés selon les taux fournis dans la base de paiement.

Les taux horaires utilisés ci-dessous sont établis à titre d'exemple seulement. Ils ne visent aucunement à faire état des attentes du gouvernement du Canada.

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

Étape 1

Calculer la valeur moyenne de toutes les cellules pour les tableaux applicables de la base de paiement. À titre d'exemple, vous trouverez ci-dessous un tableau.

TABLEAU B5.2.1 Prix unitaire fixe pour la réalisation d'entrevues téléphoniques sur ligne terrestre auprès d'adultes du grand public, y compris la tabulation des données

Taux pour la période initiale de l'offre à commandes							
Durée du questionnaire (en minutes)	1 - 499	500 - 999	1 000 – 1 499	1 500 – 1 999	2 000 – 2 499	2 500 – 3 000	Valeur moyenne pour chaque rangée
5 minutes	20	30	30	30	30	40	30,00 \$
6 minutes	25	27.5	30	30	32.5	35	30,00 \$
7 minutes	35	35	35	35	35	35	35,00 \$
8 minutes	35	35	35	35	35	35	35,00 \$
9 minutes	35	35	35	40	40	40	37,50 \$
10 minutes	38	39	40	40	41	42	40,00 \$
11 minutes	37	38	39	41	42	43	40,00 \$
12 minutes	40	40	40	45	45	45	42,50 \$
13 minutes	35	40	42.5	47.5	50	55	45,00 \$
14 minutes	45	45	45	45	45	45	45,00 \$
15 minutes	45	47	49	51	53	55	50,00 \$
20 minutes	50	50	50	50	50	50	50,00 \$
Valeur moyenne de toutes les cellules							40,00 \$

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

Étape 2**A.1 CATÉGORIES DE TAUX HORAIRES POUR LA PÉRIODE INITIALE DE L'OFFRE À COMMANDES**

Catégorie de services	Taux horaires	Facteur de pondération	Taux pondéré
Chercheur principal	70,00 \$	4 %	2,80 \$
Liaison avec le client	50,00 \$	2 %	1,00 \$
Programmeur	50,00 \$	1 %	0,50 \$
Traducteur	50,00 \$	1 %	0,50 \$
Gestionnaire des échantillons	50,00 \$	1 %	0,50 \$
Codeur (questions ouvertes)	50,00 \$	1 %	0,50 \$
TOTAL (A)			5,80 \$

B.1 TAUX POUR SONDAGES TÉLÉPHONIQUES POUR LA PÉRIODE INITIALE DE L'OFFRE À COMMANDES

Taux pour les sondages	Moyennes	Facteur de pondération	Taux pondéré
Taux pour les entrevues téléphoniques sur ligne terrestre, y compris la tabulation des données (valeur moyenne de toutes les cellules)	40,00 \$	20 %	8,00 \$
Taux pour les taux d'incidence : Fondé sur un taux d'incidence de 90 % ou moins (valeur moyenne de toutes les cellules)	40,00 \$	15 %	6,00 \$
Sondages effectués auprès des personnes utilisant un téléphone cellulaire seulement – Jeunes de 18 à 34 ans (valeur moyenne de toutes les cellules)	40,00 \$	15 %	6,00 \$
Sondages effectués auprès des personnes utilisant un téléphone cellulaire seulement – Population générale (valeur moyenne de toutes les cellules)	40,00 \$	10 %	4,00 \$
Taux pour les entrevues réalisées auprès des panels en ligne, y compris la tabulation des données (valeur moyenne de toutes les cellules)	40,00 \$	15 %	6,00 \$
Taux pour les autres sondages réalisés en ligne, y compris la tabulation des données (valeur moyenne de toutes les cellules)	40,00 \$	15 %	6,00 \$
TOTAL (B)			36,00 \$
TOTAL (A+B)			41,80 \$

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

Étape 3**A.2 CATÉGORIES DE TAUX HORAIRES POUR LA PREMIÈRE PÉRIODE D'OPTION DE L'OFFRE À COMMANDES**

Catégorie de services	Taux horaires	Facteur de pondération	Taux pondéré
Chercheur principal	70,00 \$	4 %	2,80 \$
Liaison avec le client	50,00 \$	2 %	1,00 \$
Programmeur	50,00 \$	1 %	0,50 \$
Traducteur	50,00 \$	1 %	0,50 \$
Gestionnaire des échantillons	50,00 \$	1 %	0,50 \$
Codeur (questions ouvertes)	50,00 \$	1 %	0,50 \$
TOTAL (A)			5,80 \$

B.2 TAUX POUR SONDAGES TÉLÉPHONIQUES POUR LA PREMIÈRE PÉRIODE D'OPTION DE L'OFFRE À COMMANDES

Taux pour les sondages	Moyennes	Facteur de pondération	Taux pondéré
Taux pour les entrevues téléphoniques sur ligne terrestre, y compris la tabulation des données (valeur moyenne de toutes les cellules)	40,00 \$	20 %	8,00 \$
Taux pour les taux d'incidence : Fondé sur un taux d'incidence de 90 % ou moins (valeur moyenne de toutes les cellules)	40,00 \$	15 %	6,00 \$
Sondages effectués auprès des personnes utilisant un téléphone cellulaire seulement – Jeunes de 18 à 34 ans (valeur moyenne de toutes les cellules)	40,00 \$	15 %	6,00 \$
Sondages effectués auprès des personnes utilisant un téléphone cellulaire seulement – Population générale (valeur moyenne de toutes les cellules)	40,00 \$	10 %	4,00 \$
Taux pour les entrevues réalisées auprès des panels en ligne, y compris la tabulation des données (valeur moyenne de toutes les cellules)	40,00 \$	15 %	6,00 \$
Taux pour les autres sondages réalisés en ligne, y compris la tabulation des données (valeur moyenne de toutes les cellules)	40,00 \$	15 %	6,00 \$
TOTAL (B)			36,00 \$
TOTAL (A+B)			41,80 \$

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

Étape 4**A.3 CATÉGORIES DE TAUX HORAIRES POUR LA DEUXIÈME PÉRIODE D'OPTION DE L'OFFRE À COMMANDES**

Catégorie de services	Taux horaires	Facteur de pondération	Taux pondéré
Chercheur principal	75,00 \$	4 %	3,00 \$
Liaison avec le client	55,00 \$	2 %	1,10 \$
Programmeur	55,00 \$	1 %	0,55 \$
Traducteur	55,00 \$	1 %	0,55 \$
Gestionnaire des échantillons	55,00 \$	1 %	0,55 \$
Codeur (questions ouvertes)	55,00 \$	1 %	0,55 \$
TOTAL (A)			6,30 \$

B.3 TAUX POUR SONDAGES TÉLÉPHONIQUES POUR LA DEUXIÈME PÉRIODE D'OPTION DE L'OFFRE À COMMANDES

Taux pour les sondages	Moyennes	Facteur de pondération	Taux pondéré
Taux pour les entrevues téléphoniques sur ligne terrestre, y compris la tabulation des données (valeur moyenne de toutes les cellules)	45,00 \$	20 %	9,00 \$
Taux pour les taux d'incidence : Fondé sur un taux d'incidence de 90 % ou moins (valeur moyenne de toutes les cellules)	45,00 \$	15 %	6,75 \$
Sondages effectués auprès des personnes utilisant un téléphone cellulaire seulement – Jeunes de 18 à 34 ans (valeur moyenne de toutes les cellules)	45,00 \$	15 %	6,75 \$
Sondages effectués auprès des personnes utilisant un téléphone cellulaire seulement – Population générale (valeur moyenne de toutes les cellules)	45,00 \$	10 %	4,50 \$
Taux pour les entrevues réalisées auprès des panels en ligne, y compris la tabulation des données (valeur moyenne de toutes les cellules)	45,00 \$	15 %	6,75 \$
Taux pour les autres sondages réalisés en ligne, y compris la tabulation des données (valeur moyenne de toutes les cellules)	45,00 \$	15 %	6,75 \$
TOTAL (B)			40,50 \$
TOTAL (A+B)			46,80 \$

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

Étape 5**A.4 CATÉGORIES DE TAUX HORAIRES POUR LA TROISIÈME PÉRIODE D'OPTION DE L'OFFRE À COMMANDES**

Catégorie de services	Taux horaires	Facteur de pondération	Taux pondéré
Chercheur principal	80,00 \$	4 %	3,20 \$
Liaison avec le client	60,00 \$	2 %	1,20 \$
Programmeur	60,00 \$	1 %	0,60 \$
Traducteur	60,00 \$	1 %	0,60 \$
Gestionnaire des échantillons	60,00 \$	1 %	0,60 \$
Codeur (questions ouvertes)	60,00 \$	1 %	0,60 \$
TOTAL (A)			6,80 \$

B.4 TAUX POUR SONDAGES TÉLÉPHONIQUES POUR LA TROISIÈME PÉRIODE D'OPTION DE L'OFFRE À COMMANDES

Taux pour les sondages	Moyennes	Facteur de pondération	Taux pondéré
Taux pour les entrevues téléphoniques sur ligne terrestre, y compris la tabulation des données (valeur moyenne de toutes les cellules)	50,00 \$	20 %	10,00 \$
Taux pour les taux d'incidence : Fondé sur un taux d'incidence de 90 % ou moins (valeur moyenne de toutes les cellules)	50,00 \$	15 %	7,50 \$
Sondages effectués auprès des personnes utilisant un téléphone cellulaire seulement – Jeunes de 18 à 34 ans (valeur moyenne de toutes les cellules)	50,00 \$	15 %	7,50 \$
Sondages effectués auprès des personnes utilisant un téléphone cellulaire seulement – Population générale (valeur moyenne de toutes les cellules)	50,00 \$	10 %	5,00 \$
Taux pour les entrevues réalisées auprès des panels en ligne, y compris la tabulation des données (valeur moyenne de toutes les cellules)	50,00 \$	15 %	7,50 \$
Taux pour les autres sondages réalisés en ligne, y compris la tabulation des données (valeur moyenne de toutes les cellules)	50,00 \$	15 %	7,50 \$
TOTAL (B)			45,00 \$
TOTAL (A+B)			51,80 \$

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

Étape 6

PÉRIODES	TOTAL (A+B)
Période initiale de l'offre à commandes (41,80\$ x 3)	125,40 \$*
Première année d'option de l'offre à commandes	41,80 \$
Deuxième année d'option de l'offre à commandes	46,80 \$
Troisième année d'option de l'offre à commandes	51,80 \$
TOTAL DU PRIX ÉVALUÉ	265,80 \$

*= Veuillez noter que le total (A+B) pour la période initiale de l'offre à commandes sera multiplié par trois (3) aux fins de l'évaluation financière.

Étape 7- Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 20 %.

Prix évalué recevable le plus bas
Prix évalué de l'offrant

X 20 % = Note pour le prix pondérée

OFFRANT	TOTAL DU PRIX ÉVALUÉ	NOTE POUR LE PRIX PONDÉRÉE
OFFRANT A	265.80 \$	17.50
OFFRANT B	262.97 \$	17.69
OFFRANT C	257.91 \$	18.04
OFFRANT D	283.20 \$	16.43
OFFRANT E	280.16 \$	16.61
OFFRANT F	313.54 \$	14.84
OFFRANT G	333.77 \$	13.94
OFFRANT H	318.60 \$	14.60
OFFRANT I	303.42 \$	15.33
OFFRANT J	232.63 \$	20.00
OFFRANT K	354.00 \$	13.14
OFFRANT L	429.85 \$	10.82
OFFRANT M	379.28 \$	12.27
OFFRANT N	404.57 \$	11.50
OFFRANT O	348.94 \$	13.33

4.4 NOTE POUR LE MÉRITE TECHNIQUE

L'exemple suivant démontre la façon dont la note pour le mérite technique sera calculée.

Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit :

$$\frac{\text{Nombre total de points obtenus}}{\text{Nombre total de points pouvant être accordés}} \times 80 \% = \text{Note technique pondérée}$$

Les notes utilisées ci-dessous sont établies à titre d'exemple seulement.

OFFRANTS	NOMBRE TOTAL DE POINTS OBTENUS (SUR 800 points)	NOTE TECHNIQUE PONDÉRÉE (SUR 80 POINTS)
OFFRANT A	710	71
OFFRANT B	730	73
OFFRANT C	705	70.5
OFFRANT D	750	75
OFFRANT E	790	79
OFFRANT F	700	70
OFFRANT G	780	78
OFFRANT H	700	70
OFFRANT I	690	69
OFFRANT J	640	64
OFFRANT K	780	78
OFFRANT L	670	67
OFFRANT M	725	72.5
OFFRANT N	770	77
OFFRANT O	745	74.5

4.5 NOTE COMBINÉE

L'exemple suivant démontre la façon dont la note combinée sera calculée.

Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.

Les notes utilisées ci-dessous sont établies à titre d'exemple seulement.

OFFRANTS	NOTE POUR LE PRIX PONDÉRÉE (SUR 20 POINTS)	NOTE TECHNIQUE PONDÉRÉE (SUR 80 POINTS)	NOTE COMBINÉE (SUR 100 POINTS)	CLASSEMENT DES NOTES COMBINÉES
OFFRANT A	17.50	71	88.50	7
OFFRANT B	17.69	73	90.69	5
OFFRANT C	18.04	70.5	88.54	6
OFFRANT D	16.43	75	91.43	3
OFFRANT E	16.61	79	95.61	1
OFFRANT F	14.84	70	84.84	10
OFFRANT G	13.94	78	91.94	2
OFFRANT H	14.60	70	84.60	12
OFFRANT I	15.33	69	84.33	13
OFFRANT J	20.00	64	84.00	14
OFFRANT K	13.14	78	91.14	4
OFFRANT L	10.82	67	77.82	15
OFFRANT M	12.27	72.5	84.77	11
OFFRANT N	11.50	77	88.50	8
OFFRANT O	13.33	74.5	87.83	9

La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. Pour chaque série, les dix (10) soumissions recevables qui obtiendront les notes combinées les plus élevées pour le mérite technique et le prix seront recommandées pour l'attribution d'une offre à commandes pour chaque série.

Dans l'exemple ci-dessus, les offrants A, B, C, D, E, F, G, K, N et O seraient recommandés pour l'établissement d'une offre à commandes. Les offrants H, I, J, L et M ne seraient pas recommandés pour l'établissement d'une offre à commandes.

5. ÉVALUATION TECHNIQUE – SÉRIE E (RECHERCHE QUALITATIVE ET QUANTITATIVE)

SÉRIE E : RECHERCHE QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

5.1 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES – SÉRIE E

Afin d'être pris en considération pour la série E, Recherche qualitative et quantitative, l'offrant doit être recevable dans la série C et la série D.

5.2 CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS – SÉRIE E

Afin d'être pris en considération pour la série E, Recherche qualitative et quantitative, l'offrant doit être recevable dans la série C et la série D.

5.2.1 MÉTHODE DE SELECTION POUR L'ÉMISSION DES OFFRES A COMMANDES POUR SÉRIE E

Le tableau suivant est un exemple de la façon dont la note combinée pour la série E sera calculée selon les notes combinées de la série C et la série D.

Les notes utilisées ci-dessous sont établis à titre d'exemple seulement.

Pour série E, les dix (10) soumissions recevables qui obtiendront les notes combinées les plus élevées pour le mérite technique et le prix pour les séries C et D seront recommandées pour l'attribution d'une offre à commandes pour série E.

OFFRANTS	NOTE COMBINÉE POUR LA SÉRIE C (SUR 100 POINTS)	NOTE COMBINÉE POUR LA SÉRIE D (SUR 100 POINTS)	NOTE COMBINÉE POUR LA SÉRIES C ET D (SUR 200 POINTS)	CLASSEMENT DES NOTES COMBINÉES POUR LA SÉRIE E
OFFRANT A	90.22	88.50	178.72	2
OFFRANT B	87.90	90.69	178.59	3
OFFRANT C	88.05	88.54	176.59	8
OFFRANT D	86.64	91.43	178.07	5
OFFRANT E	81.44	95.61	177.05	6
OFFRANT F	82.66	84.84	167.50	15
OFFRANT G	77.64	91.94	169.58	13
OFFRANT H	91.29	84.60	175.89	9
OFFRANT I	83.42	84.33	167.75	14
OFFRANT J	87.02	84.00	171.02	11
OFFRANT K	87.28	91.14	178.42	4
OFFRANT L	92.75	77.82	170.57	12
OFFRANT M	86.34	84.77	171.11	10
OFFRANT N	97.00	88.50	185.50	1
OFFRANT O	89.21	87.83	177.04	7

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

En raison de la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix pour les séries C et D, les offrants A, B, C, D, E, H, K, M, N et O seraient recommandés pour l'établissement de l'offre à commandes sous les séries E.

Les offrants F, G, I, J et L ne seraient pas recommandés pour l'établissement d'une offre à commandes dans le cadre des séries E.

ANNEXE « D »**LOIS, POLITIQUES ET NORMES APPLICABLES À LA RÉALISATION D'UNE RECHERCHE SUR L'OPINION PUBLIQUE POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA****D.1 ATTENTION PORTÉE À LA QUALITÉ DE LA RECHERCHE ET À L'OPTIMISATION DES RESSOURCES****Normes pour la recherche sur l'opinion publique effectuée par le gouvernement du Canada – Sondages téléphoniques et sondages en ligne**

Au cours des dernières années, le vérificateur général du Canada, les ministères du gouvernement du Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada se sont inquiétés de la qualité des sondages téléphoniques et des sondages en ligne. Pour répondre à ces inquiétudes, la Direction de la recherche en opinion publique a dirigé l'élaboration de normes de qualité pour ces deux types de sondages.

L'offrant doit être prêt à respecter ou à dépasser les normes du gouvernement du Canada figurant à l'annexe « G » du présent document. Lorsque ces normes ne traitent pas d'une question particulière, l'offrant est tenu de respecter ou de dépasser les normes de l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing (ARIM). Pour obtenir de plus amples renseignements sur les normes de recherche de l'ARIM, consultez le site Web suivant <http://mria-arim.ca/fr/a-propos-de-larim/quest-ce-que-larim>

En l'absence de normes du gouvernement du Canada en matière de recherche qualitative, la recherche doit répondre aux normes qualitatives de l'ARIM ou les dépasser. En outre, toutes les recherches doivent satisfaire aux exigences relatives au consentement et à la confidentialité de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, ou les dépasser.

Dans tous les cas, les normes du gouvernement du Canada en matière de recherche sur l'opinion publique ont préséance sur toutes les autres normes. Ces normes se trouvent à l'annexe « G » du présent document.

On prévoit que des normes de qualité supplémentaires (qualitatives et quantitatives) seront élaborées au gouvernement du Canada au cours de la période d'offres à commandes et qu'on demandera alors aux offerants d'accepter ces conditions supplémentaires.

Des renseignements sur les activités, les contrats et les rapports du gouvernement du Canada en matière de recherche sur l'opinion publique se trouvent à l'adresse suivante : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/rop-por/index-fra.html>

D.2 LOIS ET POLITIQUES DU GOUVERNEMENT DU CANADA TOUCHANT LES RECHERCHES SUR L'OPINION PUBLIQUE

Les offerants sont encouragés à consulter la Politique de communication du gouvernement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=12316§ion=text#sec5.8>

En plus de la Politique de communication du gouvernement du Canada, les lois et les politiques suivantes, entre autres, s'appliquent à la conduite de la recherche sur l'opinion publique pour le compte du gouvernement du Canada :

- Politique sur l'accès à l'information
- Normes Web pour le gouvernement du Canada
- Politique sur les services communs
- Politique sur les marchés
- Politique sur la gestion de l'information gouvernementale
- *Loi sur les langues officielles et cadre de politiques en matière de langues officielles*
- *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*
- Procédure de gestion de la recherche sur l'opinion publique
- *Loi sur la protection des renseignements personnels*
- *Loi sur la gestion des finances publiques*
- *Loi constituant Bibliothèque et Archives du Canada*

D.3 NORMES WEB POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a élaboré des normes Web et démontre l'engagement du gouvernement du Canada visant à concevoir des sites Web et des applications plus accessibles, utilisables, interopérables et optimisés pour les appareils mobiles. Ces normes Web remplacent la Norme de la Normalisation des sites Internet 2.0.

<http://www.tbs-sct.gc.ca/ws-nw/index-fra.asp>

D.4 RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

Comme le précise la Politique sur les communications du gouvernement du Canada, les offrants doivent veiller à ce que les principes de pratiques équitables d'information édictés aux articles 4 à 8 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et les principes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* soient respectés au cours de toute recherche sur l'opinion publique, y compris le consentement explicite (non implicite) des répondants s'il s'agit de listes. Les offrants menant une recherche pour le compte du gouvernement du Canada doivent divulguer ce qui suit aux participants : le but de la recherche; le nom du ministère ou de l'organisme gouvernemental qui l'a commandée (ou indiquer, le cas échéant, qu'il s'agit du gouvernement du Canada en tant que tel), ainsi que l'entreprise de recherche. Ils doivent indiquer aux répondants que leur participation est volontaire et anonyme (dans la plupart des cas), et que l'information fournie sera traitée conformément aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur l'accès à l'information* et des autres lois pertinentes.

D.5 PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE RECHERCHE SUR L'OPINION PUBLIQUE À BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES PUBLIQUES CANADA

La *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada* énonce ce qui suit :

15.1 Il incombe à tout ministère, au sens de l'article 2 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, de transmettre à l'administrateur général, dans les six mois suivant la fin de la collecte de données effectuée dans le cadre de toute recherche sur l'opinion publique réalisée à sa demande dans le cadre d'un marché et pour l'usage exclusif de Sa Majesté du chef du Canada, le rapport mentionné au paragraphe 40(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La *Loi sur la gestion des finances publiques* énonce ce qui suit :

40(2) Tout marché conclu par une personne avec Sa Majesté en vue de la réalisation d'une recherche sur l'opinion publique est censé comporter une clause exigeant la fourniture d'un rapport écrit par la personne.

La loi oblige les institutions à transmettre les rapports de recherche sur l'opinion publique à Bibliothèque et Archives Canada dans les six mois suivant la fin de la collecte des données.

Veillez vous reporter à l'annexe « E » pour connaître toutes les exigences d'établissement de rapports s'appliquant à tous les rapports finaux de recherche sur l'opinion publique.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

ANNEXE « E »
LISTE DE VÉRIFICATION CONCERNANT LES RAPPORTS FINAUX DE RECHERCHE SUR
L'OPINION PUBLIQUE

Liste de vérification concernant les rapports finaux de recherche sur l'opinion publique
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/rop-por/lvfp-or-porfr-c-fra.html>

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

**ANNEXE « F »
ATTESTATION DE NEUTRALITÉ POLITIQUE**

Cette attestation doit être jointe au rapport final présenté au chargé de projet.

J'atteste, par les présentes, en tant que représentant de _____, que les produits livrables se conforment entièrement aux exigences en matière de neutralité politique du gouvernement du Canada énoncées dans la Politique de communication du gouvernement du Canada et dans la Procédure de planification et d'attribution de marchés de services de recherche sur l'opinion publique. Plus précisément, les produits livrables ne comprennent pas d'information les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Signature _____

Date _____

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

ANNEXE « G »
NORMES POUR LA RECHERCHE SUR L'OPINION PUBLIQUE EFFECTUÉE PAR LE
GOUVERNEMENT DU CANADA

Normes pour la recherche sur l'opinion publique effectuée par le gouvernement du Canada –
Sondages téléphoniques, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/rop-por/telephone-fra.html>

Normes pour la recherche sur l'opinion publique effectuée par le gouvernement du Canada –
Sondages en ligne, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/rop-por/enligne-online-fra.html>

ANNEXE « H »
OUTIL D'ÉVALUATION DE CAMPAGNES PUBLICITAIRES (OECF)

VEUILLEZ CONSULTER LES MODALITÉS D'UTILISATION.

INTRODUCTION

Veillez utiliser les éléments décrits dans les Normes pour la recherche sur l'opinion publique effectuée par le gouvernement du Canada - Sondages téléphoniques, conformément à l'article 2.1.2 : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/rop-por/telephone-fra.html>

Notez que le gouvernement du Canada ne doit pas être identifié dans l'introduction.

- a) Pourrais-je parler à un membre de votre foyer qui a 18 ans ou plus ayant le plus récemment célébré son anniversaire? Seriez-vous cette personne? **[SI LA PERSONNE N'EST PAS DISPONIBLE, FIXER UN MOMENT POUR LE RAPPEL]**

Oui	=> CONTINUER
Non	=> DEMANDER LA PERSONNE ÉLIGIBLE ET RECOMMENCER
REFUS [DÉCLARATION SPONTANÉE]	=> REMERCIER ET TERMINER

- b) Seriez-vous disponible pour prendre part à ce sondage? Nous pouvons le faire dès maintenant ou à un moment plus propice pour vous.

Oui, maintenant	=> CONTINUER
Oui, rappeler	=> PRÉCISER LA DATE ET L'HEURE
REFUS	=> REMERCIER ET TERMINER

[SI DEMANDÉ] Le sondage est d'une durée d'environ XX minutes.

QUESTIONS GÉNÉRIQUES

DEMANDER À TOUS

Q1A:

Au cours des dernières semaines, est-ce que vous avez vu, entendu ou lu des annonces au sujet [AJOUTER LE THÈME DE LA CAMPAGNE]? **[ÉNONCER LE SUJET EN QUELQUES MOTS, SANS TOUTEFOIS DÉCRIRE LE THÈME DE LA CAMPAGNE]**

Oui	=> PASSER À Q2
Non	=> PASSER À Q2
NE SAIS PAS	=> PASSER À Q2
REFUS	=> PASSER À Q2

Q1B:

De quoi vous souvenez-vous à propos de cette (ces) annonce(s)? Quels sont les mots, les sons ou les images qui vous viennent à l'esprit? **[ACCEPTER TOUTES LES RÉPONSES PERTINENTES]**

INSCRIRE LA RÉPONSE
NE SAIS PAS
REFUS

Q2: PRÉSENTER LES MÉDIAS ALÉATOIREMENT. RÉPÉTER LA Q2 POUR CHAQUE MÉDIA DE LA CAMPAGNE [C.-À-D. 2A, 2B, 2C...]. RÉVISER LA DESCRIPTION DE L'ANNONCE AU BESOIN.

Vous rappelez-vous avoir vu ou entendu au cours des dernières semaines une annonce [AJOUTER LE MÉDIA DE DIFFUSION] présentant **[DÉCRIRE L'ANNONCE EN DEUX PHRASES TOUT AU PLUS]**?

Oui
Non

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

NE SAIS PAS
REFUS
DÉCLARATION SPONTANÉE : Ne s'applique pas/n'a pas/n'utilise pas le médium (p. ex. Internet).

SI LE/LA RÉPONDANT(E) SE SOUVIENT DE L'UNE OU L'AUTRE DES ANNONCES SIGNALÉES DANS LA SÉRIE DE QUESTIONS Q2, CONTINUER; AUTREMENT, PASSER À LA D1.

Q3:

En ce qui concerne l'annonce que vous avez vue/entendue, à votre avis, quel était le message **principal** que l'annonce voulait communiquer? **[QUESTION OUVERTE, ACCEPTER UNE SEULE RÉPONSE]**

INSCRIRE LA RÉPONSE
NE SAIS PAS
REFUS

Q5A:

A votre avis, qui a conçues ces annonces? Autrement dit, qui les a financées?

[NE PAS LIRE, ACCEPTER UNE SEULE RÉPONSE]

Gouvernement du Canada / Gouvernement fédéral
Gouvernement provincial
Administration municipale
Gouvernement – en général
Contribuables
Autre (préciser) _____
NE SAIS PAS
REFUS

Q5B:

SI LE/LA RÉPONDANT(E) A RÉPONDU « GOUVERNEMENT – EN GÉNÉRAL » À Q5A, DEMANDER Q5B, AUTREMENT PASSER À D1.

Quel ordre de gouvernement? **[LIRE LA LISTE, ACCEPTER UNE SEULE RÉPONSE]**

Gouvernement fédéral
Gouvernement provincial
Administration municipale
Autre
NE SAIS PAS
REFUS

FIN DES QUESTIONS GÉNÉRIQUES [EXCLUANT QUESTIONS DÉMOGRAPHIQUES]

DES QUESTIONS SPÉCIFIQUES A LA CAMPAGNE PEUVENT ETRE AJOUTÉES ICI.

QUESTIONS DÉMOGRAPHIQUES DE BASE

En terminant, j'aimerais vous poser certaines questions pour les besoins de la compilation de statistiques. Je tiens à vous rappeler que toutes vos réponses demeureront entièrement confidentielles.

D1:

À l'heure actuelle, quelle est votre situation dans le contexte de l'emploi? Êtes-vous...? **[LIRE LA LISTE, ACCEPTER UNE SEULE RÉPONSE]**

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

Employé(e) à temps plein (au moins 35 heures par semaine)
Employé(e) à temps partiel (moins de 35 heures par semaine)
Travailleur/travailleuse autonome
Étudiant(e) à l'école à temps plein (sans emploi)
Sans emploi, mais à la recherche d'un emploi
En dehors de la population active (p. ex., sans emploi, mais pas à la recherche d'un emploi; personne au foyer ou parent à temps plein)
À la retraite
Autre
REFUS

D2:

Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez atteint? **[LIRE LA LISTE, ACCEPTER UNE SEULE RÉPONSE]**

École primaire ou moins
Études secondaires
Études post-secondaires en partie
Diplôme d'un collège, d'une école technique ou d'une école de métiers
Diplôme d'études universitaires de premier cycle
Diplôme d'études universitaires de deuxième ou de troisième cycle
REFUS

D3:

En quelle année êtes-vous né(e)?

INSCRIRE L'ANNÉE : _____
REFUS

D4:

Est ce qu'il y a des enfants de moins de 18 ans qui vivent dans votre foyer ?

Oui
Non
REFUS

D5:

Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux la somme des revenus avant impôts de tous les membres de votre foyer? **[LIRE LA LISTE, ACCEPTER UNE SEULE RÉPONSE]**

Moins de 20 000 \$
20 000 \$ à un peu moins de 40 000 \$
40 000 \$ à un peu moins de 60 000 \$
60 000 \$ à un peu moins de 80 000 \$
80 000 \$ à un peu moins de 100 000 \$
100 000 \$ à un peu moins de 120 000 \$
120 000 \$ à un peu moins de 150 000 \$
150 000 \$ ou plus
REFUS

D6:

Quelle est la première langue que vous avez apprise enfant et que vous comprenez toujours? **[NE PAS LIRE LA LISTE. ACCEPTER JUSQU'À DEUX RÉPONSES]**

Anglais
Français
Autre (Préciser)

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

REFUS

D7 :

Au cours des deux dernières semaines, avez-vous...

PRÉSENTER LES MÉDIAS ALÉATOIREMENT

- a. lu un journal quotidien ?
- b. lu un journal hebdomadaire communautaire ?
- c. regardé la télévision ?
- d. écouté la radio ?
- e. utilisé le transport en commun ?
- f. lu une revue ou un magazine ?
- g. utilisé l'Internet ?
- h. **(SI LE RÉPONDANT UTILISE INTERNET)** accéder à Facebook ?
- i. **(SI LE RÉPONDANT UTILISE INTERNET)** visionné des vidéos sur YouTube ?
- j. regardé un film dans une salle de cinéma ?

Oui
Non
NE SAIS PAS
REFUS

FIN DES QUESTIONS DÉMOGRAPHIQUES DE BASE

INSÉRER LES QUESTIONS DÉMOGRAPHIQUES OPTIONELLES ADDITIONELLES TEL QUE REQUIS.

QUESTIONS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES ADDITIONELLES (TEL QUE REQUIS)

À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) appartenez-vous **[NE PAS LIRE LA LISTE, ACCEPTER JUSQU'À DEUX RÉPONSES]**

Canadien (p. ex. Québécois/Québécoise)
Amérique central ou Amérique du nord – Hors Canada (p. ex. Américain, Cubain, Haïtien, Mexicain, Guatémaltèque)
Autochtone (p. ex. Métis, Premières Nations, Inuit)
Arabe
Africain (p. ex. Algérien, Éthiopien, Égyptien, Marocain)
Australien ou Néo Zélandais
Asiatique (p. ex. Libanais, Iranien, Indien, Chinois)
Noir
Européen (p. ex. Anglais, Français, Allemand, Italien, Russe, Turque)
Juif
Sud Américain (p. ex. Colombien, Brésilien, Chilien)
Autre (préciser) _____
REFUS

Est-ce que vous craignez de perdre votre emploi ou d'être mis à pied dans les six prochains mois?

Oui
Non
REFUS

Êtes-vous né(e) au Canada?

Oui
Non
REFUS

=> SAUTER LES DEUX PROCHAINES QUESTIONS

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

Lors de votre arrivée au Canada, étiez-vous enfant, adolescent(e) ou adulte?

Enfant
Adolescent (e)
Adulte
REFUS

Êtes-vous citoyen(ne) canadien(ne)?

Oui
Non
REFUS

FIN DES QUESTIONS DÉMOGRAPHIQUES ADDITIONELLES

INSÉRER LES QUESTIONS PORTANT SUR L'UTILISATION DES MÉDIAS TEL QUE REQUIS.

Voilà qui met fin au sondage que nous avons effectué pour le compte de [AJOUTER LE NOM DU MINISTÈRE/DE L'ORGANISME].

Dans les mois à venir, le rapport sera disponible de Bibliothèque et archives Canada. Nous vous remercions beaucoup d'avoir pris le temps d'y participer, nous vous en sommes reconnaissants.

POUR LES DOSSIERS DE L'ENQUÊTEUR :

- **INSCRIRE LE SEXE**
- **INSCRIRE LA LANGUE DE L'ENTREVUE**
- **INSCRIRE LA DATE DE L'ENTREVUE**
- **PROVINCE/TERRITOIRE**

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

**APPENDICE « 1 »
PRÉSENTATION DE L'OFFRANT – SÉRIES DE RECHERCHE**

DIRECTIVES

Détermination de la ou des séries visées

Les offrants doivent indiquer clairement la série pour laquelle ils souhaitent être pris en considération.

CHOIX DE L'OFFRANT

_____ : **Série A – Travail sur le terrain et tabulation des données liées aux sondages en ligne**

_____ : **Série B – Travail sur le terrain et tabulation des données liées aux sondages téléphoniques**

_____ : **Série C – Recherche qualitative**

_____ : **Série D – Recherche quantitative**

Remarque :

Les offrants qui présentent une offre pour la série C et la série D seront pris en considération pour la série E – Recherche qualitative et quantitative.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

**APPENDICE « 2 »
CONSENTEMENT À SOUMETTRE LE CURRICULUM VITÆ**

REMARQUE :

L'appendice « 2 » doit être rempli et fourni uniquement à la demande du responsable de l'offre à commandes.

« Je, _____ (nom de la personne proposée), consens à ce que mon curriculum vitæ soit fourni au nom de _____ (nom de l'entreprise) en réponse à la demande d'offres à commandes pour la prestation de services de recherche sur l'opinion publique n° EP363-140002/B et les offres à commandes subséquentes. »

Signature de la personne proposée

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP363-140002/B

cy016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

EP363-140002

cy016.EP363-140002

APPENDICE « 3 »
CONSETEMENT AUX RAPPORTS DE RECHERCHE SUR L'OPINION PUBLIQUE

« Je, _____ (nom de la personne proposée), consens au dépôt public de tous les rapports de recherche sur l'opinion publique fournis au nom de _____ (nom de l'entreprise) en réponse à la demande d'offres à commandes pour la prestation de services de recherche sur l'opinion publique n° EP363-140002/B. »

Signature de la personne proposée

Date

**APPENDICE « 4 »
MODÈLE DES COMPÉTENCES**

Nom de la personne proposée: _____

- 1) Formation académique
 - a. Titre de compétence (type de diplôme, de certificat, etc.)
 - b. Année d'obtention
 - c. Établissement où les études ont été réalisées
 - d. Spécialisation(s)
- 2) Autres qualifications
- 3) Formation (cours, programmes, etc.)
- 4) Attestations
- 5) Publications
- 6) Prix
- 7) Affiliations
- 8) Expérience de travail
 - a. Expérience en ce qui concerne la recherche sur l'opinion publique :
 - i. Nombre d'années
 - ii. Nombre d'années par organisation
 - iii. Nombre d'années par rôle
 - iv. Brève description du lien entre le travail exécuté et la recherche sur l'opinion publique